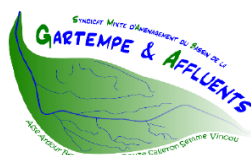


# Contrat Territorial Milieux Aquatiques

## « CONTRAT DE RIVIÈRE GARTEMPE 2018-2022 »



Réalisé par le  
**SYNDICAT MIXTE CONTRAT DE RIVIÈRE GARTEMPE**  
9, Avenue Charles de Gaulle – BP 302  
23006 GUÉRET CEDEX  
Année 2018

## TABLE DES MATIERES

I.	Préambule et rappels .....	4
1.	Historique du Contrat.....	4
2.	Contexte général .....	5
II.	Bilan évaluatif .....	6
1.	Bilan technique.....	6
2.	Bilan financier .....	9
3.	Travaux et évolution des milieux aquatiques.....	12
4.	Gestion des milieux naturels remarquables.....	12
5.	Sensibilisation aux problématiques liées à l'eau .....	13
6.	Évolution de la qualité de l'eau .....	13
7.	Conclusion .....	14
III.	Diagnostic du territoire et évolutions .....	16
1.	Présentation du bassin versant .....	16
2.	Gestion de l'eau et des milieux aquatiques .....	17
3.	Outils de gestion du territoire .....	18
4.	Population, eau potable et assainissement .....	20
a.	Population .....	20
b.	Eau potable.....	20
c.	Assainissement.....	20
5.	Activités, usages et impacts sur les milieux .....	21
a.	L'agriculture.....	21
b.	Activités et rejets industriels .....	22
c.	Prélèvements d'eau.....	22
d.	Les étangs .....	23
e.	La production d'énergie hydraulique .....	23
IV.	Enjeux, objectifs et stratégie .....	24
1.	Stratégie générale .....	24
2.	Enjeux et Objectifs.....	26
a.	Usage AEP et hydrologie. ....	26
b.	Fonctionnement et fonctionnalité des cours d'eau. ....	26
c.	Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon. ....	26
d.	Connaissance.....	26
e.	Coordination, communication et sensibilisation.....	27
f.	Mettre en place des outils de suivis.....	27

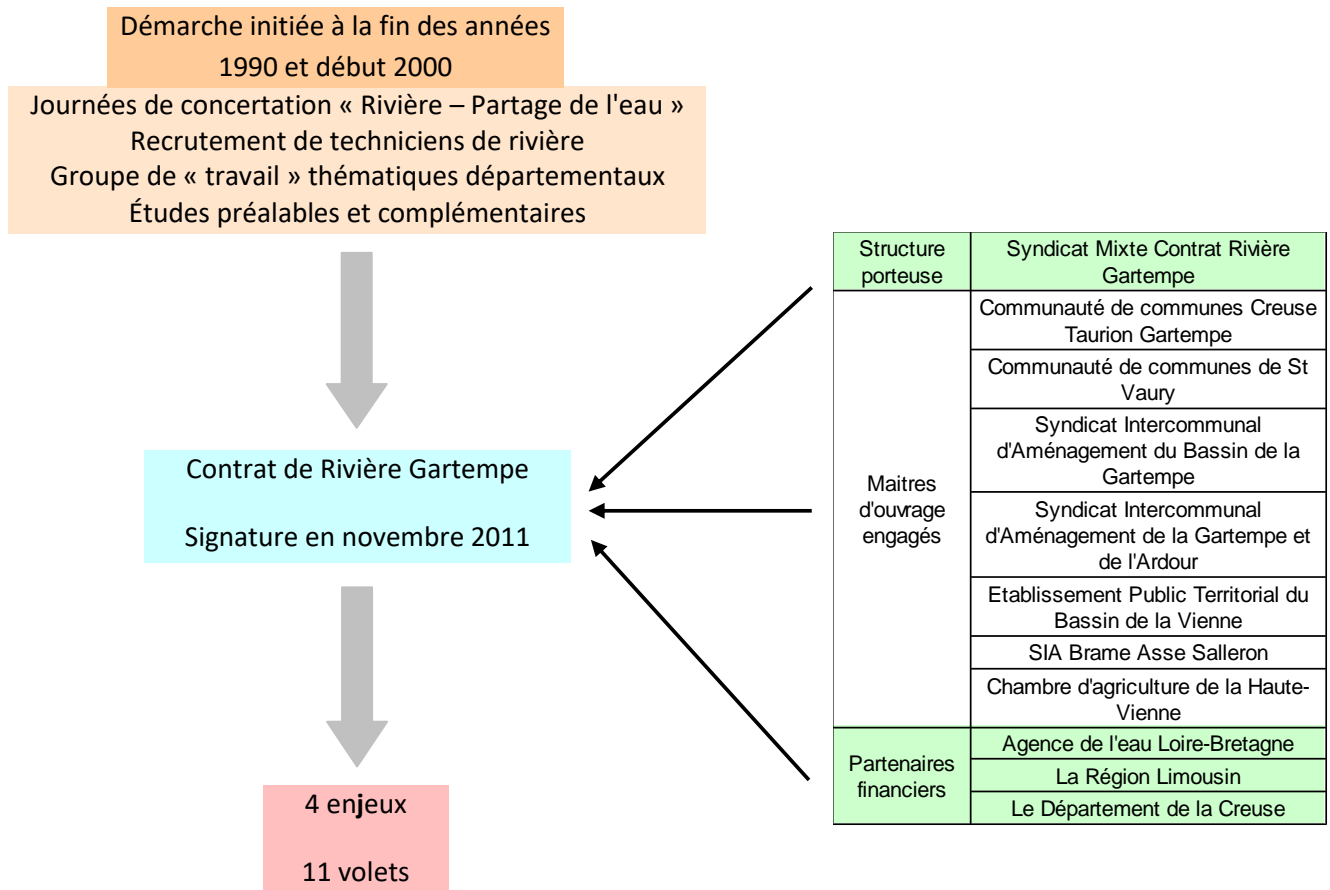
3.	Thématiques d'actions .....	27
4.	Définition des thématiques d'action .....	28
5.	Résumé de la stratégie du programme "Contrat de rivière Gartempe" .....	36
V.	Organisation du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 » .....	38
1.	Conclusions de l'étude bilan.....	38
2.	Gouvernance du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe » .....	39
a.	Comité de pilotage : l'instance décisionnelle.....	39
b.	SMCRG : la structure coordonnatrice.....	40
c.	Les maîtres d'ouvrages.....	40
d.	Rôles et mission ; définition .....	41
e.	Compétences.....	42
VI.	Programme d'actions et fiches actions .....	45
1.	Programme d'action.....	45
2.	Fiches actions .....	49
a.	Thématique : Animation et coordination du programme.....	50
b.	Thématique : Etudes complémentaires ou préalables à des actions.....	55
c.	Thématique : Gestion et préservation des zones humides.....	56
d.	Thématique : Information, sensibilisation et communication .....	61
e.	Thématique : Restauration de la continuité écologique .....	66
f.	Thématique : Restauration et entretien des cours d'eau .....	70
g.	Thématique : Suivi scientifique .....	79
VII.	Fiches masses d'eau .....	87
1.	Masses d'eau proches du bon état (P1) .....	88
a.	La Gartempe médiane et affluents.....	88
b.	La Gartempe amont et affluents .....	94
c.	La Semme et affluents.....	100
d.	La Borderie et Affluents.....	106
e.	Le Sagnat et affluents.....	112
2.	Masses d'eau où la dynamique initiée doit être poursuivie, et les thématiques à enjeux amplifiées (P1).....	118
a.	La Planche Saint Bonnet et affluents.....	118
b.	La Gartempe du Vincou à la Brame.....	123
c.	Le Planteloup et affluents .....	129
d.	Le Lavillemichel et affluents .....	134
e.	La Brame et affluents .....	140

f. Le Vincou et affluents.....	146
3. Masses d'eau où la dynamique initiée doit être poursuivie, et les thématiques à enjeux amplifiées (P2).....	152
a. La Couze amont .....	152
b. La Couze aval et affluents.....	158
c. Le Ritord et affluents.....	164
d. L'Ardour amont .....	170
e. L'Ardour aval .....	176
VIII. Programme total prévisionnel.....	182
1. Annexe 1 : Synthèse « Etude Bilan » .....	183
2. Annexe 2 : CD-Rom programme d'actions format « Excel » .....	184
3. Annexe 3 : Lettre d'intention SIDEPA de la Gartempe.....	185
4. Annexe 4 : Lettre d'intention CPIE des Pays Creusois .....	187
5. Annexe 6 : Liste des indicateurs .....	188




# I. Préambule et rappels

## 1. Historique du Contrat



Enjeux	Volets	
Morphologie, écologie et restauration des milieux et espèces aquatiques	Volet A	Lutte contre l'érosion des berges et l'ensablement des lits
	Volet B	Restauration de la continuité écologique
	Volet C	Gestion des étangs
	Volet D	Gestion quantitative
	Volet E	Préservation et gestion des zones humides
	Volet F	Suivi et gestion des espèces
Qualité de l'eau, amélioration de la qualité de l'eau	Volet G	Amélioration de l'assainissement
	Volet H	Réduction des pollutions diffuses et ponctuelles (hors assainissement)
	Volet I	Suivi de la qualité des eaux
Attractivité du territoire, valorisation du bassin versant et de son patrimoine	Volet J	Attractivité du territoire
Animation, suivi et évaluation du Contrat de Rivière Gartempe	Volet K	Animation, communication, sensibilisation

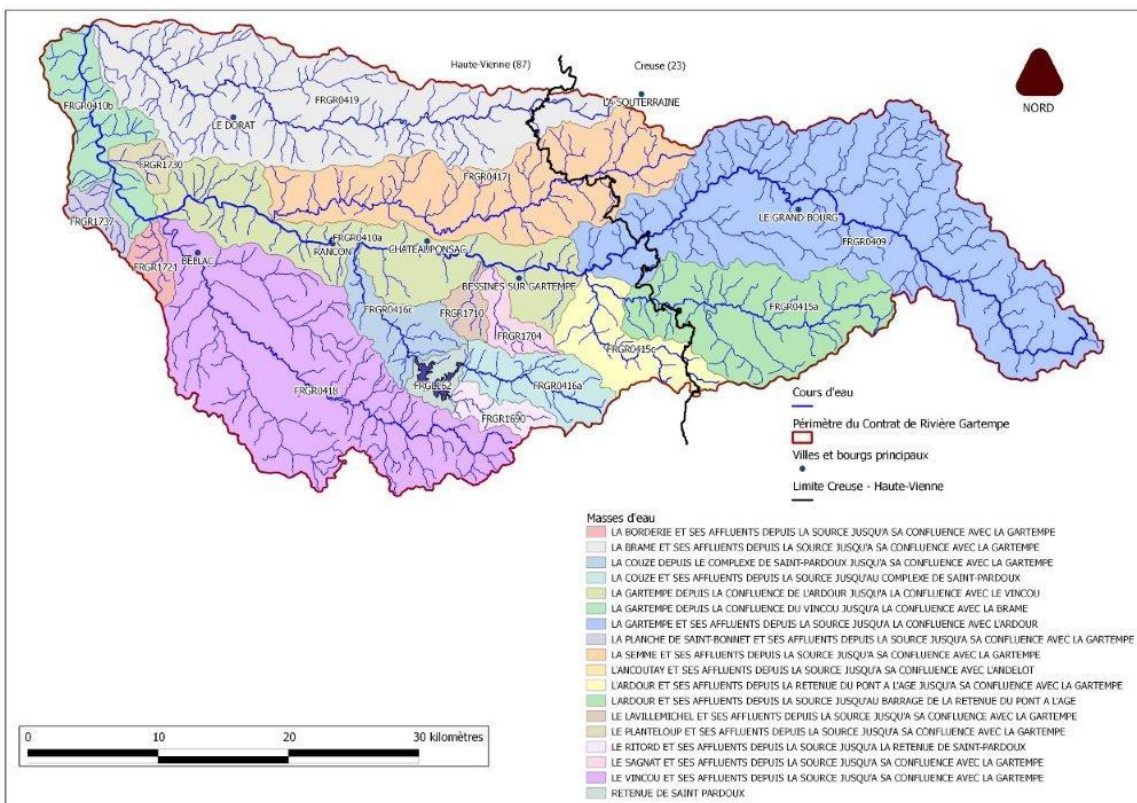
 Fiches 49 actions

## 2. Contexte général

Données générales du territoire :

- Linéaire de cours d'eau 1 800 km
- Densité du réseau hydrographique : 1.06 km de cours d'eau par km<sup>2</sup> (moyenne à l'échelle Loire Bretagne 0,87 km<sup>2</sup>)
- Nombre de masse d'eau 17 dont 16 masses d'eau cours d'eau et 1 masse d'eau fortement modifiée
- Surface du bassin versant de la Gartempe limousine 1700 km<sup>2</sup>
- Surface de zones humides : 5.11 km<sup>2</sup> (sources inventaire des ZDH sur le bassin Loire Bretagne / Région Nouvelle Aquitaine, EPTB Vienne)
- Densité évaluée de zones humides : 0.3%
- Surface Agricole Utile (SAU) : environ 983 km<sup>2</sup> (58% du territoire) dont 45% en prairie
- Nombre d'exploitations : environ 1 856 exploitations
- Surface boisée : 456 km<sup>2</sup>
- Nombre de plan d'eau : 1952 soit une densité de 1.15 plan d'eau de plus de 1 000 m<sup>2</sup> par km<sup>2</sup>
- Enjeux sur le territoire/pressions : Restauration de la qualité physico-chimique des eaux superficielles pour l'AEP, Hydro-morphologie des cours d'eau en contexte agricole, Continuité écologique (seuils, étangs et petite continuité), Gestion et préservation des zones humides
- Nombre de communes : 89 communes
- Nombre d'habitants : 38 000 habitants
- Bassin d'alimentation AEP : 270 000 habitants (Limoges, Saint Junien, Guéret, La Souterraine, et le Bassin versant de la Gartempe limousine)
- Départements : Haute-Vienne et Creuse
- Région : Nouvelle Aquitaine
- Remarque : pas de captages prioritaires

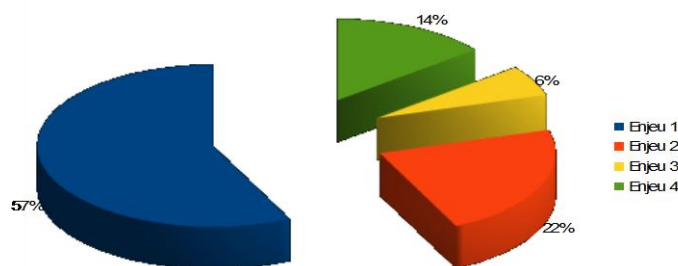
La carte suivante présente les masses d'eau du territoire.



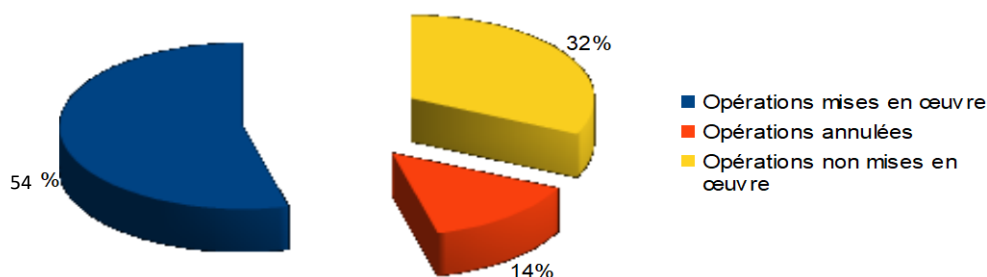
## II. Bilan évaluatif

### 1. Bilan technique

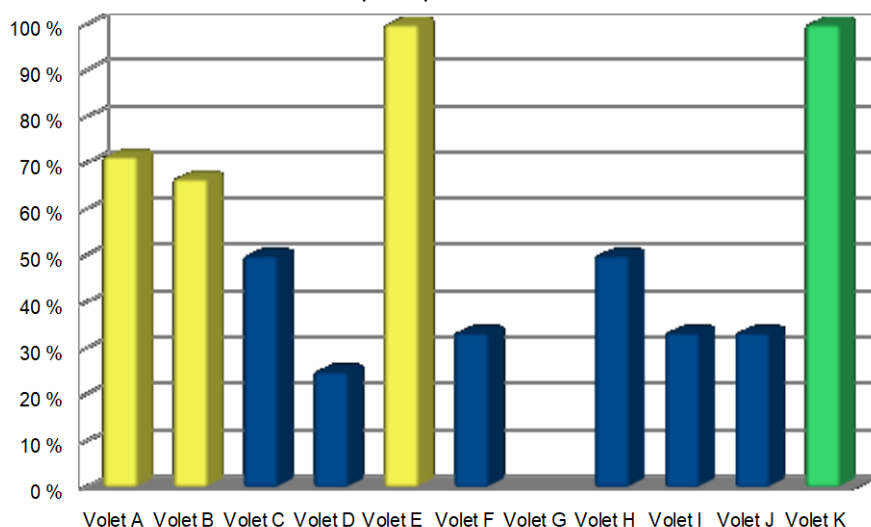
80% des actions prévues initialement dans le Contrat de Rivière Gartempe concernent les enjeux 1 et 2 (Morphologie, écologie et restauration des milieux et espèces aquatiques et Qualité de l'eau/amélioration de la qualité de l'eau). Le graphique ci-après illustre la répartition des actions en fonctions des enjeux.



Notons que 54% des actions prévues initialement au programme ont été engagées et réalisées.



On remarque une grande disparité dans la mise en œuvre des volets qui est fonction des financements engagés ou disponibles par les partenaires financiers mais aussi variable selon les volontés locales des maîtres d'ouvrages du contrat. Il apparait des difficultés à mettre en œuvre des opérations n'étant pas en lien direct avec les milieux aquatiques



3 volets (enjeu 1) avec taux de mise en œuvre des opérations > 60 %

Volet K (enjeu 4) avec taux de mise en œuvre des opérations = 100 %

Répartition en % du budget réalisé par volets

Selon les volets traités, le taux de mise en œuvre est variable. On peut cependant remarquer que les résultats sont satisfaisants pour un premier contrat. Il a été réalisé (liste non exhaustive) :

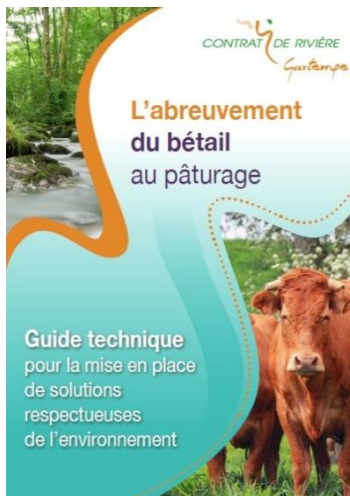
- 8 études de faisabilités d'aménagements de seuils réalisées,
- 10 ouvrages petite et grande continuité aménagés,
- La restauration de plus de 270 km de ripisylve,
- plus de 100 km de ripisylve entretenus
- La mise en œuvre de près de 150 points d'abreuvements,
- La mise en défens de 40 km de cours d'eau,
- La réalisation de 183 diagnostics d'exploitation agricoles
- Un taux de contractualisation de Mesures Agro-Environnementales climatiques variant de 81 à 90%,
- La mise en œuvre de 1 105 jours d'animation agricole permettant :
  - d'engager 2 141 ha de prairies, dont 1 128 ha de zones humides, en MAEC,
  - de réaliser 96 aménagements en abreuvement dont 62 abreuvoirs,
  - de mettre en défens 10,5 km de cours d'eau,
- 300 ha de zones humides bénéficiant d'un plan de gestion,
- 9 ha de zones humides restaurés et entretenus,
- 15 ha de zones humides acquis,
- Production de documents informatifs (plaquettes, bulletins d'information site internet),
- Plus de 880 élèves ont participé aux animations scolaires.

Quelques exemples de réalisations.





Quelques exemples de supports de communication.



Le guide abreuvement



L'exposition itinérante (10 panneaux)

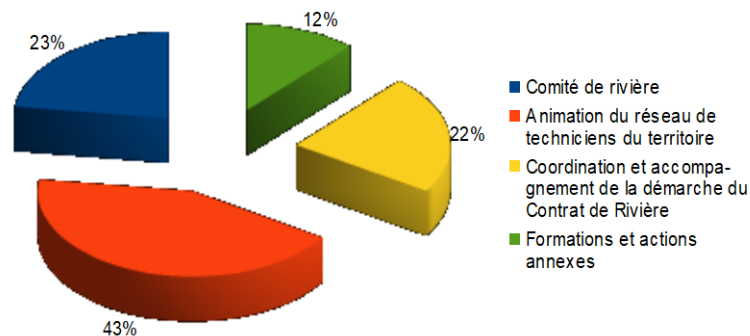


Les plaquettes thématiques informatives (6)



Le site internet

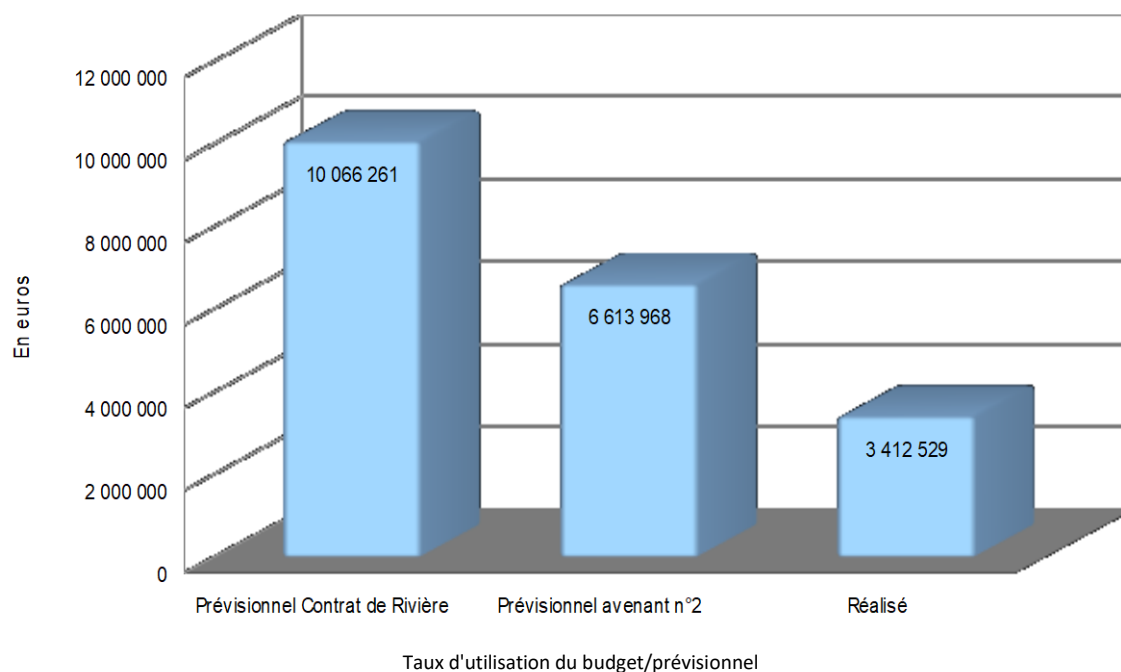
Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe, structure coordinatrice de la démarche, selon les aléas rencontrés, a su s'adapter aux nouvelles missions qui lui ont été confiées (guichet unique pour les demandes de subventions, mise en place d'un document de suivi pour chaque maître d'ouvrage, ...). La répartition du temps de travail a donc été réalisée avec les 2/3 du temps consacrés à l'aspect fonctionnel du contrat (animation et coordination) selon la répartition suivante comme suit :



Répartition du temps de travail de la structure coordinatrice

## 2. Bilan financier

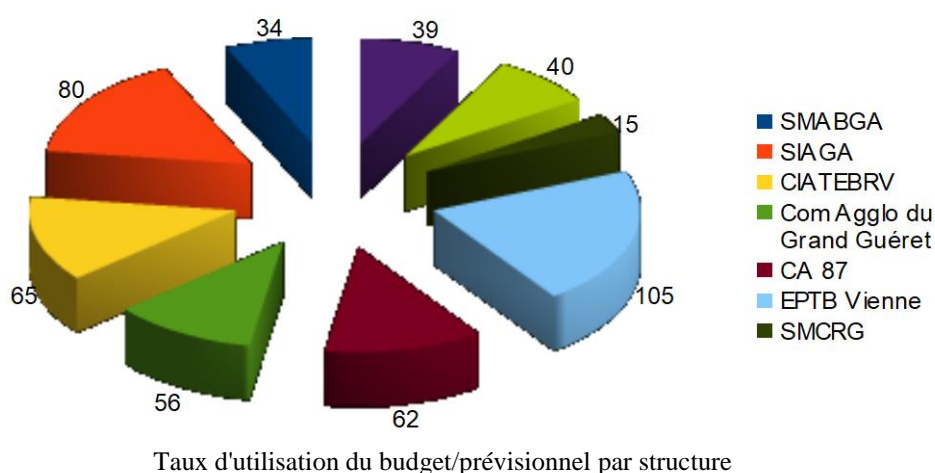
En terme financier, le montant global dépensé est de près de 3 500 000 € soit 33% du budget initial mais 50% du budget suite à deux avenants au contrat initial (voir graphique ci-après).



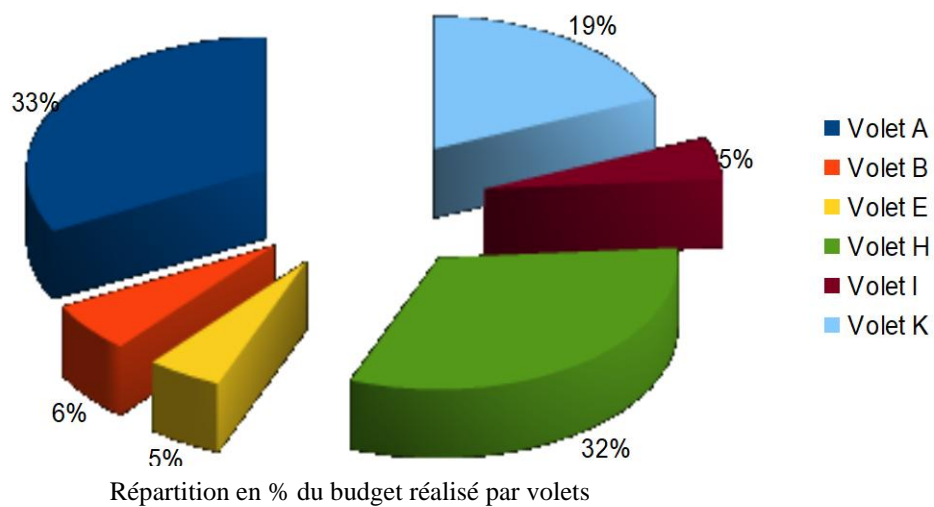
Ces avenants et les variations de taux de contractualisation s'expliquent aisément.

Premièrement la première version du contrat intégrait des actions qui étaient retenues, mais ne bénéficiaient pas de financements de la part des partenaires financiers.

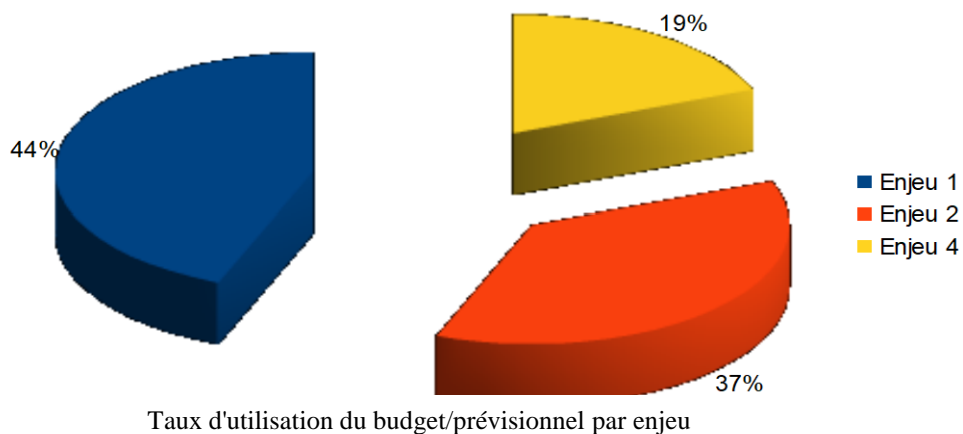
En tenant compte de ce point, et de la réalisation d'un avenant N°3 le taux de réalisation financier final est de 58%. Trois sources de financement ont été principalement mobilisées, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avec 37 %, le Conseil Régional du Limousin (Nouvelle Aquitaine) pour 12 % et l'autofinancement le reste à charge. Le Conseil Départemental de la Creuse c'est progressivement désengagé du Contrat tandis que le Conseil Départemental de la Haute-Vienne à quant à lui, bien que non signataire du contrat, financé certaines actions. Compte tenu des différentes versions du contrat on relève une mobilisation variable du budget selon les maîtres d'ouvrages et que la moitié des actions n'a pas été réussi à être mise en œuvre :



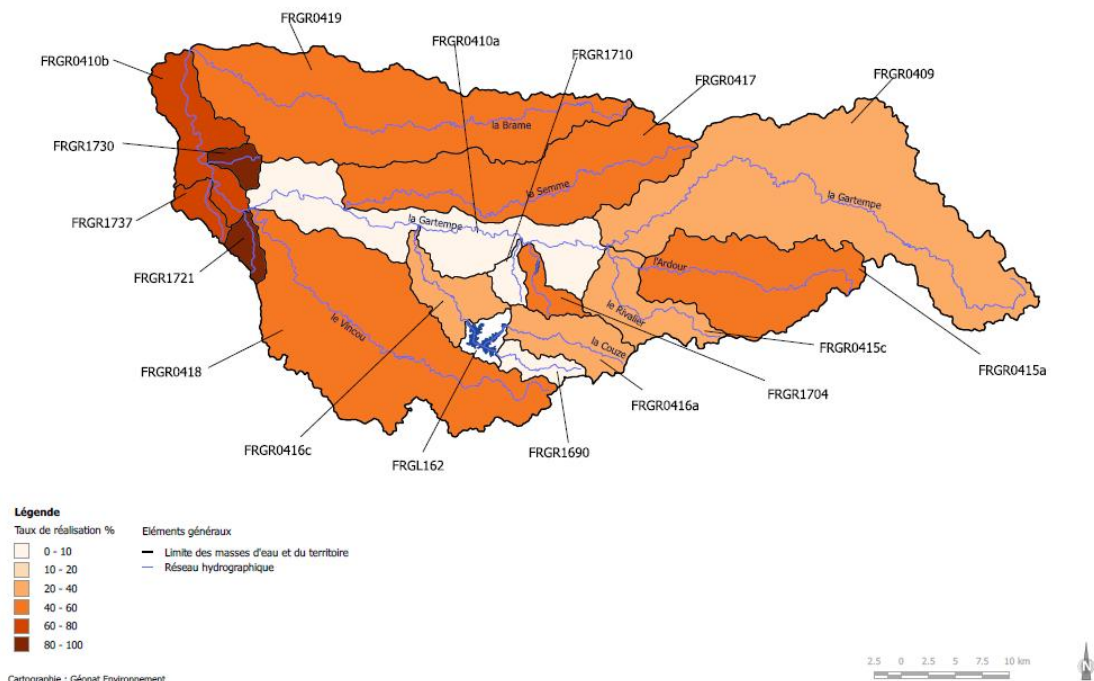
Ces variations apparaissent aussi selon la sensibilité des maîtres d'ouvrage, leur cœur de métiers et les problématiques identifiées initialement. Il est intéressant de souligner que l'enjeu 1 (Morphologie, écologie et restauration des milieux et espèces aquatiques) et l'enjeu 2 (Qualité de l'eau, amélioration de la qualité de l'eau) comptent pour plus de 80 % du budget total réalisé lors du Contrat de Rivière Gartempe



En rentrant dans le détail des volets, on note aussi que les **Volet A** (Lutte contre l'érosion des berges et l'ensablement des lits) et **volet H** (Réduction des pollutions diffuses et ponctuelles (hors assainissement)) compte pour plus des 2/3 du budget total réalisé.

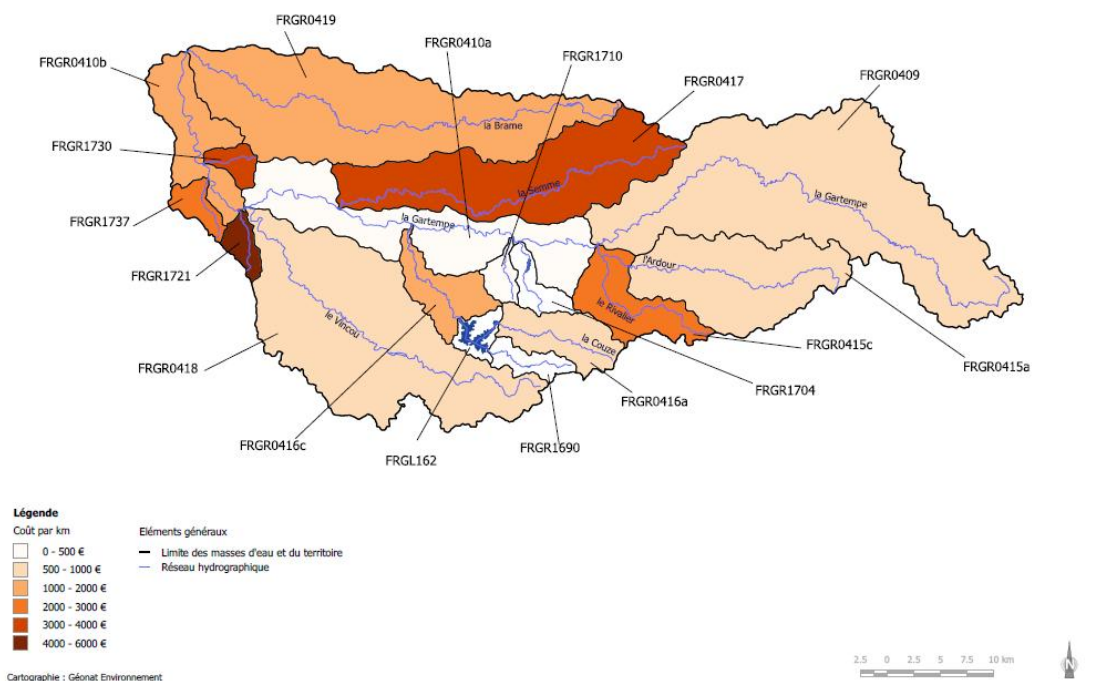


Il est apparu lors de l'analyse du bilan évaluatif que les budgets réalisés étaient supérieurs à plus de 50% du budget prévisionnel pour plus de la moitié des masses d'eau avec cependant des disparités concernant les coûts unitaires des actions et le nombre d'actions par masse d'eau. En substance la difficulté de mise en œuvre augmente avec le nombre d'actions et de porteurs de projets souhaitant réaliser des actions sur la masse d'eau. Cependant ce phasage a grandement été amélioré durant la durée du contrat.



Taux de réalisation du budget en % selon les masses d'eau du territoire

Un autre point fut relevé lors de la durée du contrat. Les coûts généraux pour les actions, **coûts au km de cours d'eau** varient selon le coût par action avec une forte disparité des coûts unitaires des différents travaux en fonction des territoires. **Ces variations pouvant aller de 1 à 8.** Ce facteur varie aussi bien évidemment en fonction du nombre d'actions réalisés (voir carte ci-après.)



Coût (en €) par km de cours d'eau pour les masses d'eau du territoire



### 3. Travaux et évolution des milieux aquatiques

De nombreux travaux ont été réalisés durant le Contrat de Rivière (MAEc exclues) :

- près de 270 km de ripisylve ont été restaurés,
- plus de 100 km de ripisylve entretenus,
- plus de 150 abreuvoirs ont été aménagés,
- plus de 40 km de berges ont été clôturées,
- 8 études relatives à la continuité écologique ont été réalisées,
- 10 ouvrages ont fait l'objet d'aménagements.

Il est à noter qu'aucun indicateur permettant de mesurer l'efficacité des travaux réalisés n'a été prévu initialement. L'étude bilan n'a pas intégré non plus d'investigations sur le terrain.

Une étude « Inventaire et caractérisation des zones à dominante humide du territoire de la Région Limousin » a été menée en 2008 par la Région Limousin (Direction de l'aménagement régional – service environnement, habitat et cadre de vie – cellule du SAGE Vienne).

Durant le Contrat de Rivière, une étude de zonage et des fonctionnalités des zones humides a été lancée sur le territoire étudié. Basée sur l'étude présentée ci-dessus, elle avait pour objectif d'améliorer la connaissance du fonctionnement et de la caractérisation des zones humides du territoire. Il s'agit d'établir une classification des zones humides du bassin versant en s'appuyant sur des relevés botaniques et pédologique. Elle est menée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne en partenariat avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central. A l'issue de la première tranche (inventaire des 33 % de zones à dominante humide prioritaires de la Brame et la Semme), l'étude a démontré que **seulement la moitié de ces enveloppes potentiellement humides se révèlent être des zones humides au titre de la réglementation**. Une prolongation de l'étude était souhaitée dans le cadre de ce nouveau CTMA afin de finaliser l'inventaire sur ces deux bassins et d'affiner la détermination des fonctionnalités.

### 4. Gestion des milieux naturels remarquables

Le bassin versant est composé d'un patrimoine naturel diversifié. Certains de ces sites sont inscrits dans des procédures environnementales et réglementaires :

- 32 ZNIEFF de type I dont 18 sont liées à l'eau,
- 4 ZNIEFF de type II dont 3 sont liées à l'eau,
- 3 sites Natura 2000 au titre de la directive « Habitats » dont 2 sont liés à l'eau,
- 2 Arrêtés de Protection du Biotope (APB) liés à l'eau,
- 1 Réserve Naturelle Nationale.

Il est à souligné qu'une Réserve Naturelle Régionale "Domaine des Sauvages" de plus de 80 ha a été créée en décembre 2015, sur la commune de Saint-Sylvestre (87) durant la phase opérationnelle du Contrat de Rivière Gartempe

## 5. Sensibilisation aux problématiques liées à l'eau

Le bilan du volet K « Animation, coordination, sensibilisation » et plus particulièrement l'objectif K2 « Sensibiliser les acteurs de l'eau et le grand public à la gestion de l'eau » présentent l'ensemble des actions menées depuis la signature du Contrat.

La diversité des d'actions de sensibilisation développées dans le cadre de la procédure a permis de toucher :

- beaucoup d'enfants et d'adultes du territoire,
- l'ensemble des élus et techniciens des collectivités,
- un grand nombre d'acteurs.

## 6. Évolution de la qualité de l'eau

Tendance à l'amélioration de la qualité physico-chimique sur l'ensemble du territoire, avec l'amélioration du paramètre déclassant : le carbone organique.

Une qualité biologique qui tend à stagner ou à se dégrader sur les parties amont et aval et à s'améliorer sur la partie centrale du bassin versant.

La dégradation de la qualité générale des masses d'eau est plutôt liée à une altération de la qualité biologique.



Comparaison de la qualité physico-chimique des masses d'eau entre 2013 et 2016



Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre 2013 et 2016



Les efforts mis en place lors du Contrat de rivière vont dans le sens de la reconquête de la qualité générale des masses d'eau.

Sa reconduction pour une période de 5 ans est souhaitable afin de respecter le bon état écologique de la prochaine échéance de la DCE, soit 2021.

## 7. Conclusion

De nombreuses instances de concertation et de décision (comités de rivière, de pilotage et commissions thématiques) ont été impliquées dans la mise en œuvre. La participation inégale à ces instances traduit un intérêt des acteurs pour les instances opérationnelles et pragmatiques au détriment de celles plus stratégiques et politiques du Contrat de rivière.

Pour ces dernières, les acteurs non spécifiquement liés aux milieux aquatiques sont moins impliqués.

Le SMCRG a assuré l'animation de ce dispositif, dont la particularité était d'associer huit maîtres d'ouvrage. Il a mis en place de nombreuses procédures et outils afin d'harmoniser les pratiques et développer une dynamique partenariale au niveau des maîtres d'ouvrage. Quelques dysfonctionnements ont illustré la difficulté à intégrer la dimension de cet outil de gestion et à adhérer à ce type d'organisation et de fonctionnement.

Les travaux réalisés et leurs impacts ont été perçus de façons très différentes selon les acteurs.

De nombreuses actions sur les milieux (restauration de la ripisylve et aménagement de points d'abreuvement) démontrant l'implication de la profession agricole dans l'amélioration et le développement de pratiques vertueuses de l'environnement ont été réalisées. Il semble cependant que le Contrat de rivière n'ait pas su totalement convaincre de l'efficacité des actions entreprises vis-à-vis des milieux. Les interventions liées à la continuité écologique, priorité de certains acteurs, n'ont pas été concrétisées au cours de ce Contrat de rivière, entraînant des déceptions.

Les nombreuses actions de communication réalisées n'ont pas réussi à atteindre la totalité du public. Le grand public, s'il identifie relativement bien les problématiques sur les cours d'eau, a une faible connaissance du Contrat de rivière et peut même faire, parfois, la confusion entre les structures existantes, le SMCRG et le dispositif.

A l'issue de cette première phase opérationnelle, le dispositif n'a pas pleinement répondu aux attentes exprimées, que ce soit au niveau des actions réalisées sur le terrain ou sur la dynamique partenariale et territoriale.

Un point de blocage a été identifié : le manque de financement pour certaines actions du au désengagement de certains partenaires et à la difficulté de mobiliser d'autres financements.

Ce premier contrat fut donc l'occasion de constater l'énorme travail réalisé malgré un bilan qui peut apparaître mitigé. Il met cependant en exergue les actions qu'il faut encore accomplir afin de mener à bien notre objectif commun et connu, à savoir le bon état des masses d'eau.

En effet, l'étude bilan (annexe 1) dans sa synthèse à soulignée :

- « la qualité des actions mises en œuvre,
- l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau (paramètres carbone organique dissous),
- le dynamisme autour de la communication et de l'animation,
- la reconnaissance du coordonnateur du projet, le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe qui portera et coordonnera le prochain CTMA « Contrat de Rivière Gartempe »,

mais elle a aussi noté les faiblesses suivantes :

- « absence de stratégie sur certaines thématiques traitées (hiérarchisation et priorisation),
- absence d'indicateurs de la mesure d'efficacité par les maîtres d'ouvrages partenaires autres qu'à l'échelle de la masse d'eau mis en œuvre par le SMCRG,
- implication inégale des maîtres d'ouvrages traduisant la difficulté à faire évoluer les pratiques et habitudes de travail,
- confusion par le grand public entre le dispositif, les acteurs et les structures existantes,
- lourdeur du fonctionnement et de la gouvernance ».

En tenant compte de ces points forts et faibles, il ressort une volonté des acteurs de continuer les efforts engagés car une dynamique territoriale a émergée permettant la pérennisation et le développement d'actions sur un territoire d'intervention qui reste inchangé tout en étant accompagné par les partenaires financiers sur les items : actions, études et animation. Il est impératif de maintenir l'engagement et l'engouement pour les actions sur la Gartempe Limousine afin d'éviter le désengagement de partenaires, qu'ils soient financiers, techniques ou maîtres d'ouvrages.

Il est important de souligner que deux porteurs de projet au rejoint en cours de route le premier « Contrat de Rivière Gartempe » (CEN et FDAAPPMA87), et que trois porteurs nouveaux porteurs de projets vont intégrer cette nouvelle mouture de programme territorialisé dans le cadre du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe » traduisant la concrétisation ainsi que la dynamique territoriale mise en place depuis de nombreuses années.

Les conclusions mettent notamment en exergue les améliorations suivantes :

- la clarification des rôles et les missions du SMCRG ainsi que l'organisation de la gouvernance
- amélioration de la communication avec la mise en place d'un plan de communication global formalisé à l'échelle du bassin versant.

Afin de résoudre les aléas rencontrés et améliorer le fonctionnement et le rendement du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 », la stratégie est revue ainsi que le mode de gouvernance.

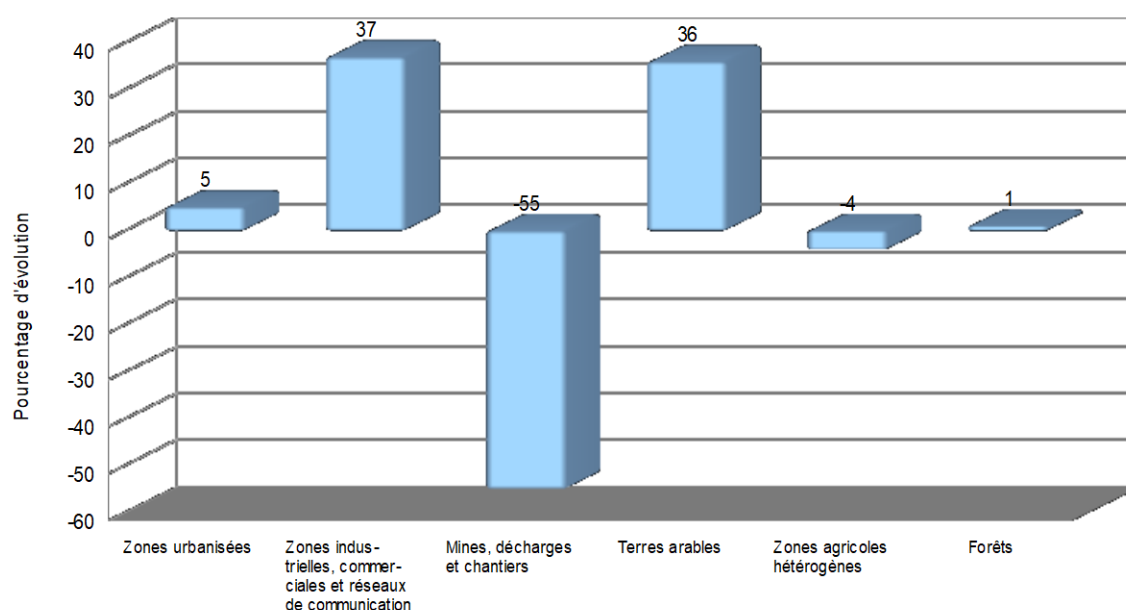
Pour finir, il est précisé que les actions dans la suite du document sont en parfaite adéquation avec les capacités financières des maîtres d'ouvrages et dans le cadre de leur champ de compétences.

## III. Diagnostic du territoire et évolutions

Cette phase met en évidence les évolutions principales du territoire et contribue à constituer le référentiel nécessaire à la réflexion sur les orientations futures.

### 1. Présentation du bassin versant

Les caractéristiques des contextes hydrographique, géologique, hydrogéologique et hydrologique n'ont pas fait l'objet d'évolutions notables durant la phase opérationnelle du Contrat de rivière.



Evolution des superficies, en %, des postes concernés entre 2006 et 2012  
(source : Corine Land Cover 2006 et 2012)

On note particulièrement une augmentation des superficies de surfaces artificialisées (+37%), des terres arables (+36%) et des forêts (+1%).

A contrario, les mines, décharges et chantiers ont diminués de 55%, ainsi que les zones agricoles hétérogènes (-4%) ainsi que les milieux à végétation arbustives (-27%).

## 2. Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

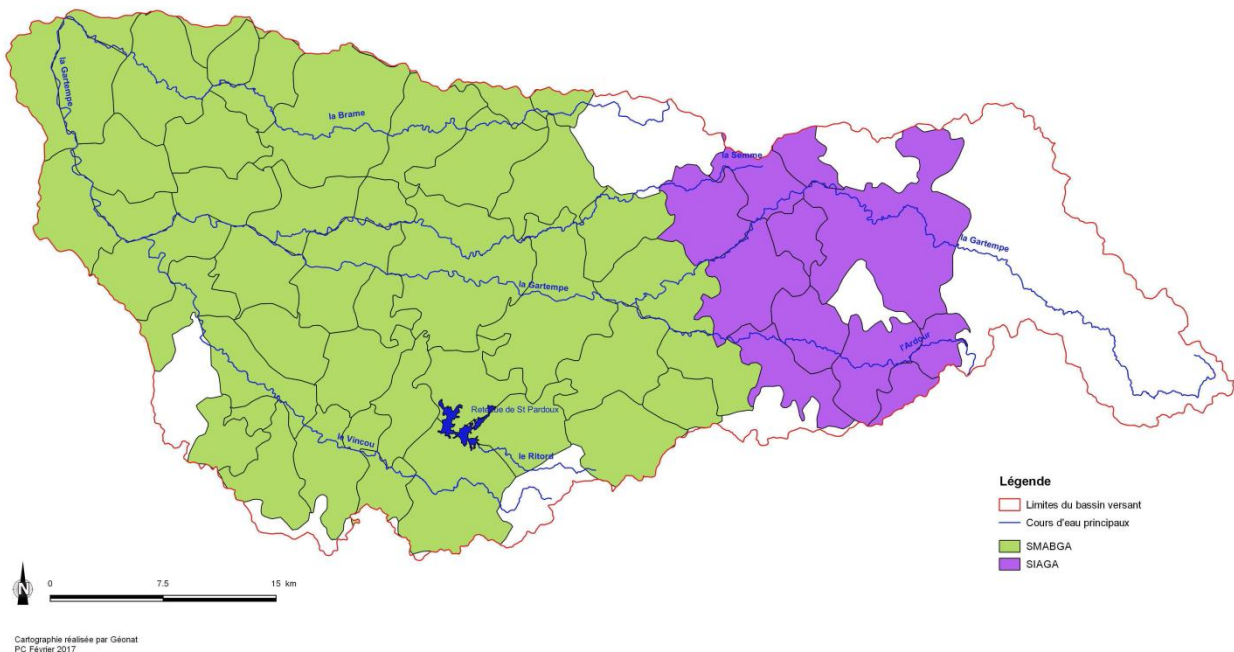
La mise en œuvre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale pour la République) a engendré une recomposition des territoires intercommunaux passant de 14 à 7 EPCI à fiscalité propre depuis la signature du Contrat de rivière.

Aucun changement d'organisation de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement durant le Contrat de rivière. Il est à noter que dans le cadre de la loi NOTRe, ces deux compétences seront transférées automatiquement aux EPCI à fiscalité propre à compter du 01 janvier 2020.

La réforme territoriale de 2012 (loi NOTRe) a entraîné la fusion de 2 syndicats exerçant la compétence « entretien et gestion des rivières » en Haute-Vienne, générant la création du SMABGA.

En Creuse, le SIAGA était appelé à disparaître, son périmètre d'intervention étant inclus entièrement dans celui d'un EPCI à fiscalité propre. Un amendement au SDCI a été adopté afin de permettre au syndicat de préparer le transfert de compétences vers le Syndicat Mixte Fermé Contrat de rivière Gartempe.

Les démarches sont en cours.



Répartition géographique des deux syndicats exerçant la compétence  
« entretien et gestion des rivières »

### 3. Outils de gestion du territoire

#### Préfiguration d'un ou plusieurs SAGE sur le bassin de la Creuse

Le territoire du contrat territorial « contrat de rivière Gartempe » couvre la partie limousine du bassin de la Gartempe et est donc compris intégralement dans le bassin de la Creuse. Ce dernier fait l'objet, dans le cadre de la démarche conduite par l'EPTB de la Vienne, d'une réflexion pour la mise en place d'un ou plusieurs SAGE. Un SAGE est un outil de mise en œuvre et de planification du SDAGE par sous bassin hydrographique. Cet outil est piloté par une Commission Locale de l'Eau (CLE), composée de représentants de l'État, des Collectivités, et des usagers et s'organise au travers d'un Plan d'Aménagement et Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et d'un Règlement.

La mise en œuvre opérationnelle de l'outil SAGE est réalisée grâce à différents outils et notamment grâce aux Contrats Territoriaux tels que le programme CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 ». Les contrats territoriaux permettent ainsi d'apporter une réponse concrète aux objectifs du SAGE.

Un SAGE est aussi un outil permettant d'aborder des thématiques particulièrement complexes, qui sont peu voire pas abordées dans les contrats territoriaux et qui dépassent souvent le périmètre de ces outils. Ainsi, le diagnostic partagé du bassin versant de la Creuse réalisé en 2016 par l'EPTB Vienne, qui sert de base à la réflexion sur la mise en place d'un outil SAGE, a mis en évidence plusieurs thématiques complexes peu traitées à ce jour.

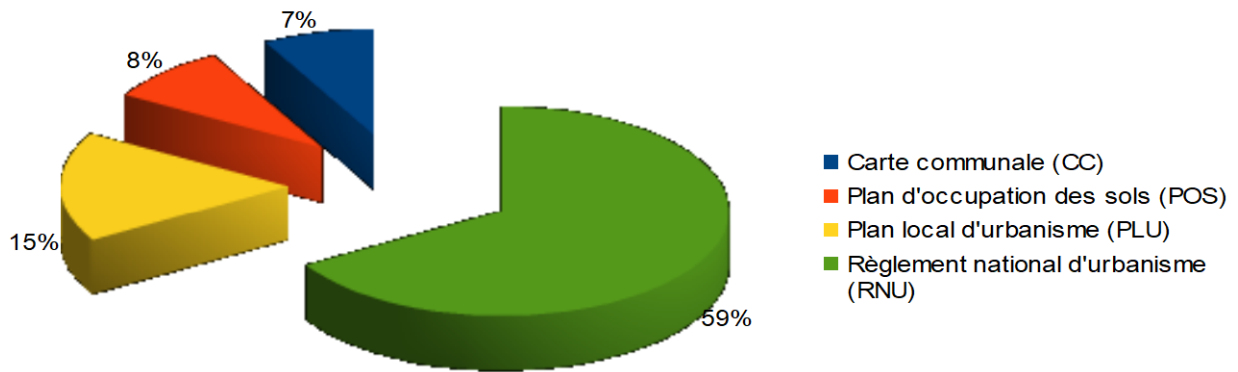
Un des exemples concernant particulièrement le bassin de la Gartempe est la gestion quantitative de l'eau. Le territoire fait notamment l'objet de transferts d'eau vers d'autres bassins pour l'alimentation en eau potable et les impacts sont à ce jour méconnus et ne font pas l'objet de mesures de gestions spécifiques. Plus généralement, les autres sujets liés à la quantité d'eau (prélèvements pour l'abreuvement, pour l'irrigation, compréhension du fonctionnement piézométrique et hydrologique...) sont peu abordés et le SAGE permettrait de les traiter de manière concertée.

D'autres thématiques sensibles et complexes comme le rétablissement de la continuité écologique, la gestion des zones humides, la gestion des étangs ou encore des pratiques sylvicoles peuvent aussi bénéficier de l'apport du SAGE.

L'élaboration du dossier préliminaire à la constitution d'un ou plusieurs SAGE est, en conséquence, engagée et sera finalisée en 2018.



Par ailleurs, plusieurs autres outils de gestion, dont il faut tenir compte, existent sur le territoire avec des échelles d'application différentes, voici leur répartition.



Répartition, en %, des communes dotées d'un document d'urbanisme

Le Contrat de rivière s'est déroulé sur deux SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion de l'Eau) : 2010-2015 et 2016-2021 et pendant la période d'application des deux PDPG (Plan Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles). La phase opérationnelle du Contrat de rivière couvre deux Schémas départementaux de Gestion des Milieux aquatiques (2010-2014 et 2017-2021).

Il est à noter que près d'un tiers des communes du territoire sont doté de documents d'urbanisme.

Deux Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ont été approuvés durant la phase opérationnelle du Contrat de rivière :

- SCOT de l'Agglomération de Limoges,
- SCOT de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) du Limousin a été adopté par arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2015.

Pour finir, 4 Atlas de Zones Inondables (AZI) sont présents sur le territoire pour 165 km de linéaire de cours d'eau ainsi qu'un PPRi (Plan de Prévention des Risques inondations). Nous pouvons remarquer qu'aucun nouvel AZI, ni PPRi n'a été élaboré durant le Contrat de rivière.



## 4. Population, eau potable et assainissement

### a. Population

Une diminution faible de la population d'environ 0,22 % entre les recensements de 2008 et 2013 s'est produite (densité moyenne d'environ 36 hab/km<sup>2</sup>).

1/3 des communes a connu une augmentation de la population de plus de 2 % et 6 communes ont connu une diminution de leur population de 2 %.

Remarquons que 5 communes regroupent plus de 2 000 habitants (Bellac, Bessines sur Gartempe, Châteauponsac, Guéret et la Souterraine) et que ces dernières doivent être considérées d'une manière particulière dans le contexte.

### b. Eau potable

Environ 80 % (8 millions de m<sup>3</sup>) des prélèvements à usage AEP servent à alimenter des agglomérations situées à l'extérieur du territoire du Contrat de rivière (Limoges, St Junien, La Souterraine et Guéret) sur les Bassins de la Vienne et de la Creuse.

### c. Assainissement

Un plan de gestion des assainissements fut établi pour le dépôt du dossier du Contrat de Rivière Gartempe. Il est à noter que les préconisations même si elles n'ont pas fait l'objet de financement dans le cadre du contrat ont tout de même permis de voir la constructions de 47 nouvelles stations d'épuration sur le bassin versant de la Gartempe limousine entre 2012 et 2016 soit 48% du parc total existant.

L'accent sur l'assainissement non collectif fut aussi mis par les collectivités et a permis de constater que sur les 3 600 installations d'assainissement non collectif contrôlées entre 2011 et 2016, 71 % sont non conformes et que la proportion des installations présentant un risque sanitaire est de 1/3 des installations contrôlées.

## 5. Activités, usages et impacts sur les milieux

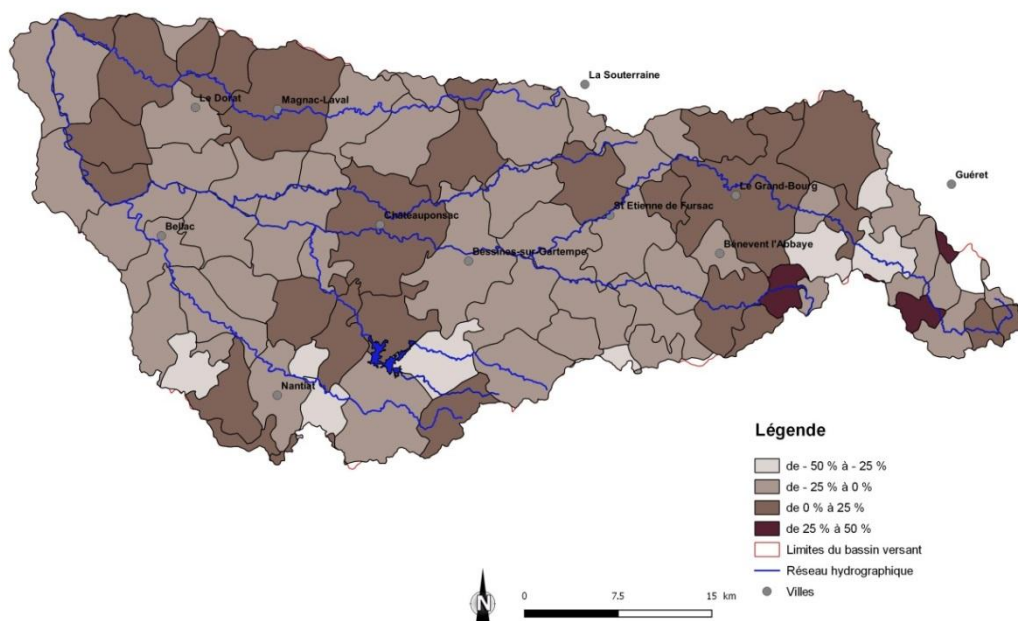
### a. L'agriculture

Sur le bassin de la Gartempe Limousine, l'élevage se décompose en deux types d'élevages, bovin et ovin. L'élevage bovin est présent sur l'ensemble du territoire. La production dominante agricole des ¾ des communes correspond à l'élevage de bovins mixtes et/ou viande. On remarque cependant depuis plusieurs années une diminution du cheptel entre 2000 et 2010 de 5,4 %. Le cheptel recensé en 2010 fait tout de même état de 160 000 Unité Gros Bétail.

L'élevage ovins est quant à lui pratiqué sur l'aval du bassin versant.

L'agriculture influencée par des modifications notables de la Politique Régionale et de la Politique Agricole Commune Européenne, a connu une diminution de 23%, en 10 ans, du nombre d'exploitations agricole et de 2.2% la Surface Agricole Utile (RGA 2000/2010).

Cependant, 31 communes, soit le tiers du bassin versant, ont connu une augmentation de la SAU. LA carte suivante nous présente ces variations de SAU.



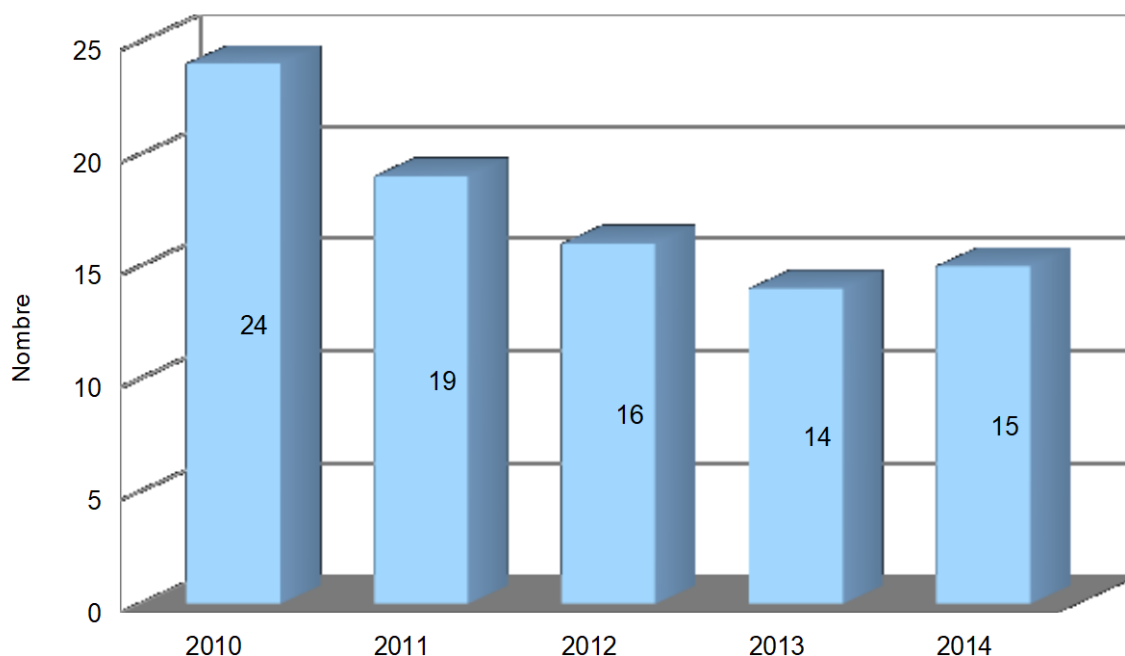
Carte de l'évolution de la SAU, en %, par commune entre les GRA 2000 et 2010

Autres fait remarquables, la surface des terres labourables à augmenter de 16%, plutôt à l'aval du bassin versant, pendant que les Surfaces Toujours en Herbe ont diminuées elles de 20% principalement sur les parties amont et aval du territoire avec cependant quelques disparités. Ces données ont toujours issues du comparatif RGA 2000/2010.

Rappelons que c'est l'activité principale du territoire.

### b. Activités et rejets industriels

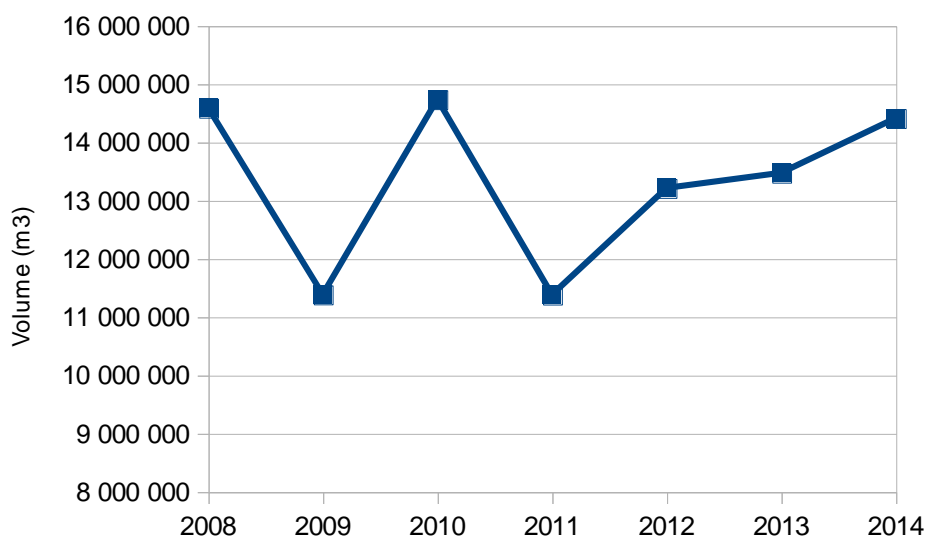
Les activités industrielles, notamment les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ont augmenté de 33% entre l'étude préalable et le bilan du Contrat de Rivière. A contrario, une baisse significative du nombre de rejet à été relevé entre 2010 et 2014 (voir graphique ci-après).



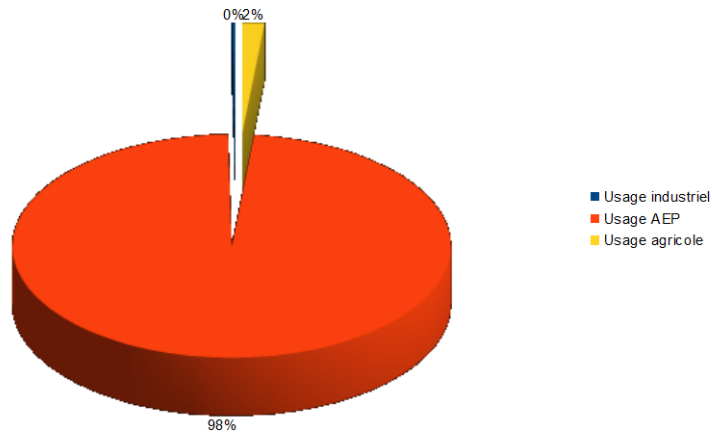
Évolution du nombre de rejets industriels entre 2010 et 2014

### c. Prélèvements d'eau

Les prélèvements d'eau sur le bassin versant sont principalement liés à l'Alimentation en Eau Potable. Pour rappel, 98 % des prélèvements connus concernent l'alimentation en eau potable. De plus les prélèvements semblent fluctuants, car deux baisses significatives des volumes totaux prélevés en 2009 et en 2011. Les volumes maximaux prélevés sont de 14,7 millions de m<sup>3</sup> (2008 et 2014).



Evolution des volumes prélevés, tous usages confondus

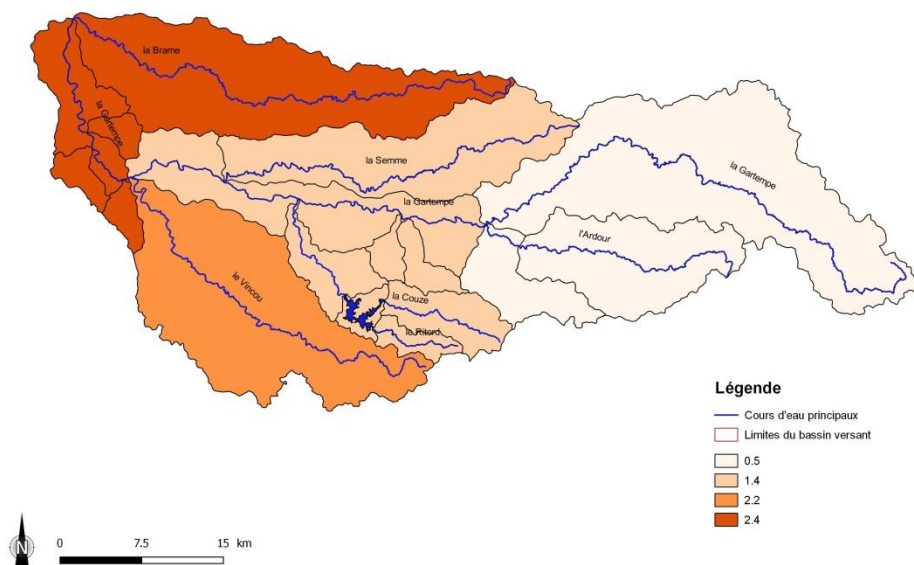


Évolution des volumes prélevés, tous usages confondus

94 % des prélèvements pour l'AEP sont effectués dans des eaux de nappe. Ramenés aux volumes, les prélèvements sont réalisés pour **80 % dans les eaux de surface, et plus particulièrement les retenues.**

#### d. Les étangs

Les étangs sont relativement présents sur ce territoire. Plus de 2 500 étangs ont été recensés et enregistrés par les Directions Départementales 23 et 87. Remarquons qu'aucune création de plans d'eau n'a été réalisée durant la phase opérationnelle du Contrat de rivière, une trentaine d'étangs a même été effacée.



Carte de la densité d'étangs par masse d'eau

#### e. La production d'énergie hydraulique

Les seuils sont présents depuis plusieurs siècles sur la Gartempe. L'utilisation de la force motrice date du moyen âge. Actuellement elle sert surtout à produire de la micro hydroélectricité.

Les installations utilisant la force motrice de l'eau à des fins de production électrique recensées lors de l'étude préalable sont au nombre de 32. 3 microcentrales ont cessé leur activité depuis 2011, 2 ont été créées et 1 a fait l'objet d'une remise en service. Actuellement 26 sont toujours en service.

## IV. Enjeux, objectifs et stratégie

### 1. Stratégie générale

La stratégie générale du programme vise différents objectifs transversaux :

- **Favoriser la mise en œuvre des orientations fondamentales et dispositions du SDAGE Loire Bretagne :**
  - 1C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau et des annexes hydrauliques.
  - 1D Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau.
  - 3B Prévenir les apports de phosphore diffus.
  - 4A Réduire l'utilisation de pesticides.
  - 4F Améliorer la connaissance (pesticides).
  - 6C Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides.
  - 6F Maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade.
  - 6G Mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants.
  - 7A Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau.
  - 7B Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage.
  - 8A Préserver les ZH pour pérenniser leurs fonctionnalités.
  - 8E Améliorer la connaissance (zones humides).
  - 9A Restaurer le fonctionnement des circuits de migration.
  - 9B Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux MA et de leurs habitats.
  - 9C Mettre en valeur le patrimoine halieutique.
  - 9D contrôler les espèces envahissantes.
  - 14A Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées.
  - 14B Favoriser la prise de conscience.
  - 14C Améliorer l'accès à l'information sur l'eau.
- **Mettre en œuvre des réponses visant les pressions identifiées** sur chacune des masses d'eau et expliquant l'état dégradé ou le risque de non atteinte du bon état. Les pressions identifiées sur ce territoire pour les 16 masses d'eau cours d'eau sont :
  - l'hydrologie (7 ME).
  - les obstacles à l'écoulement (8 ME).
  - La morphologie (4 ME).
  - les macro-polluants (2 ME).
  - Les pesticides (1 ME).
- **Prioriser les actions sur les masses d'eau** à l'état écologique dégradé et/ou en risque de ne pas atteindre le bon état à l'échéance fixée dans le SDAGE et les masses d'eau avec cours d'eau classés en Liste 2 selon le 214-17 du code de l'environnement. Les 16 MECE sont à objectif de BE <2021 :
  - 5 ME sont dégradées (E2013) et en risque.
  - 10 ME sont dégradées ou en risque.
  - 1 ME est en BE, sans risque identifié.

- **Prioriser la mise en place d'actions à priori de faible ampleur sur les ME proches du bon état** pour un résultat rapide sur le bon état (près de la moitié des masses d'eau)

Le tableau ci-après présente la priorisation des masses d'eau validé par le comité de pilotage mis en place pour élaborer le CTMA « Contrat de Rivière Gartempe » sur la base des enjeux et objectifs définis et reconnus par le comité de pilotage.

Masse d'eau	Code	Priorité	Enjeux - Objectifs	Etat écologique (2013) Source AELB	Objectif bon état Source AELB
<b>Masses d'eau proches du bon état</b>					
Gartempe médiane et affluents	FRGR0410a	1	Usage AEP, hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité et migration. Connaissance.	Moyen	2015
Gartempe amont et affluents	FRGR0409	1	Usage AEP, hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité et migration. Connaissance.	Moyen	2021
Semme et affluents	FRGR0417	1	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité et migration. Connaissance.	Bon	2021
Borderie et affluents	FRGR1721	1	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Mauvais	2015
Sagnat et affluents	FRGR1704	1	Hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Connaissance.	Bon	2021
<b>Masses d'eau où la dynamique initiée doit être poursuivie, et les thématiques à enjeux amplifiées</b>					
Planche Saint Bonnet et affluents	FRGR1737	1	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Moyen	2021
Gartempe aval et affluents	FRGR0410b	1	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité et migration. Connaissance.	Moyen	2021
Planteloup et affluents	FRGR1730	1	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Mauvais	2021
Lavillemichel et affluents	FRGR1710	1	Hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Bon	2021
Brame et affluents	FRGR0419	1	Hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Moyen	2021
Vincou et affluents	FRGR0418	1	Hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Médiocre	2021
Couze amont et affluents	FRGR0416a	2	Usage AEP, hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Moyen	2021
Couze aval et affluents	FRGR0416c	2	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité et migration. Connaissance.	Bon	2015
Ritord et affluents	FRGR1690	2	Hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Bon	2021
Ardour amont et affluents	FRGR0415a	2	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Moyen	2021
Ardour aval et affluents	FRGR0415c	2	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Moyen	2021

Sources AELB : [http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations\\_et\\_donnees/Etat\\_masses\\_d\\_eau](http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/Etat_masses_d_eau)

- **Poursuivre la dynamique initiée dans le 1<sup>er</sup> contrat et amplifier les thématiques à enjeux** telles que la restauration de la continuité écologique, la gestion des étangs, le développement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques, l'amélioration des pratiques sylvicoles.
- **Assurer la cohérence et l'efficacité des actions, la valorisation des savoir-faire, le partage des retours d'expérience et la mutualisation des compétences.**
- **Informé, sensibiliser et communiquer** auprès des usagers, du public et des scolaires.

## 2. Enjeux et Objectifs

Les enjeux et objectifs ressortant de ces objectifs transversaux se déclinent sous les items suivants :

### *a. Usage AEP et hydrologie.*

- Augmenter la capacité auto-épuratoire des cours d'eau.
- Réduire et traiter les pollutions.
- Mieux connaître les pressions exercées.
- Encourager les économies d'eau.

### *b. Fonctionnement et fonctionnalité des cours d'eau.*

- Retrouver des cours d'eau :
  - en bon état pour une biodiversité aquatique optimum,
  - avec un fonctionnement permettant une auto-épuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysage.
- Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques :
  - Lutte contre l'érosion des berges et le colmatage du lit mineur.
  - Aménagements agricoles (abreuvoirs, mise en défens).
  - Animation technique et réglementaire auprès des propriétaires de plans d'eau.
  - Accompagnement des agriculteurs pour la restauration et l'entretien des zones humides.
  - Travaux d'aménagement des ouvrages transversaux (continuité).
  - Gestion des embâcles.

### *c. Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon.*

- Préserver la biodiversité par la mise en place d'actions adaptées :
  - Recensement et cartographie :
    - des foyers d'espèces végétales envahissantes et les espèces exotiques émergentes peu présentes et à fort potentiel envahissant ;
    - des éléments patrimoniaux de flore ou de faune qui portent de forts enjeux à l'échelle du bassin ;
    - des végétations aquatiques, amphibies ou riveraines qui nécessitent des actions de conservations.
  - Animation du comité « migrants Gartempe ».
  - Utilisation et développement d'un tableau de bord de la continuité écologique.

### *d. Connaissance*

- Améliorer la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques :
  - Fonctionnalité des zones à dominante humide.
  - Définition des enjeux de conservation en matière de biodiversité.
  - Amélioration de la connaissance de l'état quantitatif des ressources.
  - Origines de l'ensablement des cours d'eau.
  - Gestion des champs d'expansion de crues.
  - Impacts des radioéléments sur les milieux aquatiques.

#### *e. Coordination, communication et sensibilisation*

- Mettre en place un dialogue territorial :
  - Faire partager la stratégie, le choix des enjeux prioritaires par les acteurs du territoire.
  - Organiser la gouvernance pour que chacun des acteurs du territoire qui s'engage dans le Contrat y trouve sa place.
  - Permettre d'adapter la mise en œuvre du Contrat à la possible évolution des compétences de certaines structures (GEMA(PI), loi NOTRe).
  - Renforcer les liens déjà existants avec les acteurs de l'aval.
  - Accompagner la mise en place d'un SAGE.
- Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués :
  - Elaboration et suivi d'un plan de communication dans le cadre de la commission thématique ou groupe de travail « communication ».
  - Poursuite de l'utilisation des supports réalisés pendant le Contrat de rivière (site internet, bulletin d'information, expositions, ...).

#### *f. Mettre en place des outils de suivis*

- Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et les fonctionnalités des têtes de bassin.
- Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés.
- Adapter les enseignements aux modalités et priorités de gestion des milieux.

### **3. Thématiques d'actions**

Les thèmes d'actions sont les suivants :

- 1. Restauration de la qualité physico-chimique des eaux superficielles du point de vue de l'AEP.**
  - a. Restauration du fonctionnement des cours d'eau.**
  - b. Restauration de l'hydrologie.**
- 2. Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.**
- 3. Gestion et préservation des zones humides.**
- 4. Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.**
- 5. Acquisitions de connaissances.**
- 6. Suivis scientifiques.**
- 7. Animation et coordination du programme.**
- 8. Information, sensibilisation et communication.**



## 4. Définition des thématiques d'action

### « 1 - Restauration de la qualité physico-chimique des eaux superficielles du point de vue de l'AEP »

#### a. Restauration du fonctionnement des cours d'eau.

La problématique de qualité est relevée comme principale sur l'ensemble du bassin versant avec des niveaux de carbone organique élevés. Si des efforts peuvent être faits en termes d'assainissement, le cadre du CTMA ne représente pas un levier adapté. Les efforts devront donc se concentrer sur l'amélioration des capacités auto-épuration des cours d'eau. Les actions à mettre en œuvre concernent la restauration morphologique globale, le maintien de la ripisylve abondante et en bon état et la replantation si nécessaire, la protection des berges et du lit, les actions de renaturation visant à redonner de la diversité, etc...

Les secteurs avec une problématique d'Alimentation en Eaux Potables (AEP) sont à considérer comme prioritaires (secteurs amont de prélèvements des eaux de surface).

Les actions viseront à réduire l'érosion des berges, avec en premier lieu la poursuite du travail en lien avec le monde agricole : réalisation de points d'abreuvement, éviter autant que possible le contact des animaux avec les cours d'eau, mise en défens systématique, valorisation des zones humides par leur maintien et leur utilisation comme source d'approvisionnement aux fins d'abreuvement. Les actions pourront être entreprises soit par les structures à compétence rivière au travers de leurs programmes de travaux, soit en ayant recours à des financements extérieurs grâce à l'animation agricole forte sur le territoire (soutien et aide à la contractualisation des MAEc, aux dossiers de modernisation des exploitations, etc...).

Les propriétaires de seuils et d'ouvrages seront également sollicités afin de mettre en place des solutions simples, mais coordonnées, visant à favoriser la remobilisation des sédiments, dans le respect des règlements d'eau.

Un volet "connaissance" doit également être développé avec la poursuite de l'étude visant à l'inventaire et à la caractérisation des zones humides prioritaires au sein du périmètre du Contrat de Rivière Gartempe, et portant notamment sur leurs fonctionnalités.

Une véritable étude des causes de l'ensablement des cours d'eau, principale cause de dégradation de la qualité, doit également être envisagée. La mise en œuvre de méthodes efficaces de mesure des transports solides, ainsi qu'une meilleure compréhension de cette dynamique (différenciation apports/remobilisation) sont à prévoir.

Par ailleurs, la première phase du Contrat a fait émerger des projets d'études en lien avec la qualité qu'il faudra soutenir lors du prochain contrat : étude sur l'origine du COD, pesticides, radionucléides, etc...

*Nécessité de l'émergence d'un SAGE pour aller plus loin et apporter un volet réglementaire aux actions engagées.*

## **b. Restauration de l'hydrologie.**

Il est nécessaire de s'interroger sur l'impact des interceptions de flux liées aux étangs, notamment en amont des prises d'eau pour l'AEP.

Compte tenu du délai qui s'écoulerait entre les conclusions d'une étude et la réalisation des actions, il semble utile d'étudier la possibilité d'une gestion des étangs et donc des réserves stockées permettant d'assurer un débit suffisant des cours d'eau aval, nécessaire à l'AEP ainsi qu'aux écosystèmes aquatiques.

Poursuite des opérations de communication auprès des éleveurs pour leur présenter des solutions alternatives aux prélèvements en cours d'eau et aux alimentations à partir du réseau AEP afin de limiter et/ou anticiper les conflits d'usages.

Une aide technique et financière sera à apporter pour leur mise en œuvre.

Un volet « connaissance » sera également développé. Les études porteront sur :

- L'historique de l'évolution des régimes hydrologiques des masses d'eau.
- La mise en place d'une gestion des réserves stockées dans les étangs pour limiter l'impact sur la ressource en eau.
- La réduction des interceptions de flux liées aux étangs.

## **« 2 - Restauration de la continuité écologique »**

Sur plusieurs affluents de La Gartempe, les petits obstacles sur cours d'eau sont nombreux. Il s'agit essentiellement de radiers de ponts, de passages de route et de buses. Ces obstacles bloquent l'accès à des secteurs à enjeux tels que des zones de pépinières pour la reproduction de la Truite Fario. Les différents maîtres d'ouvrage mettront en œuvre une stratégie visant à aménager ou supprimer ces petits obstacles.

Conformément à la disposition 1D-3 du SDAGE Loire Bretagne, les actions seront définies selon l'ordre de priorité suivant :

- Effacement (en particulier pour les ouvrages abandonnés ou sans usage).
- Arasement partiel, aménagement d'échancrures ou petits seuils de substitution.
- Ouverture des ouvrages mobiles et gestion de vannes.
- Aménagement de dispositifs de franchissement (rivières de contournement, passes à poissons...).

Concernant les grands ouvrages, les études menées par le SMABGA sur 16 ouvrages de l'axe principal Gartempe et sur plusieurs ouvrages de La Couze, lors du 1er contrat, doivent permettre d'initier des travaux d'aménagements ou de suppressions des obstacles.

La logique d'axe principal prioritaire (La Gartempe), qui est privilégiée, s'accompagnera d'une animation sur les autres cours d'eau permettant de saisir les opportunités qui se présenteraient hors cet axe prioritaire.

Les maîtres d'ouvrage qui ne s'engagent pas financièrement au-delà des études, mettront en place une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin d'accompagner les propriétaires d'ouvrages (étangs et seuils) vers des travaux d'aménagements ou de suppression. Les propriétaires resteront maîtres d'ouvrage des travaux et déposeront eux-mêmes leurs demandes de subvention.

Le programme en faveur d'une meilleure gestion des étangs s'appuiera sur l'animation et les études préalables et d'aides à la décision. Les actions en faveur d'une meilleure gestion des étangs ou la mise en place de travaux d'effacement ou de mise en dérivation permettront d'agir indirectement sur les problèmes d'hydrologie des cours d'eau et d'améliorer la qualité de l'eau (problème de réchauffement, de pollutions lors des vidanges, etc.). Ces actions auront aussi pour objectif de sensibiliser les propriétaires à une meilleure gestion de leurs ouvrages et d'apporter des solutions techniques pour la mise en place d'aménagements diminuant les impacts sur l'hydrologie et la qualité des cours d'eau et pour la restauration de la continuité écologique (mise en dérivation, effacement).

Les services de l'Etat sont associés aux démarches et aux phases d'animation menées.

### **« 3 - Gestion et préservation des zones humides »**

Le CEN Limousin, qui a intégré tardivement la première phase du Contrat de Rivière, a réalisé un important travail en faveur des zones humides du bassin versant durant la période 2014 -2017. Il est devenu un acteur incontournable pour répondre aux enjeux de conservation des milieux humides et d'amélioration de leurs fonctionnalités écologiques et hydrologiques.

Les actions spécifiquement dédiées à la préservation et la restauration des zones humides seront maintenues sur la prochaine période :

- soit par la prise en charge directe de la restauration et/ou de l'entretien grâce aux moyens techniques du CEN,
- soit par des actions visant à la maîtrise foncière des zones humides (acquisitions, locations/baux, conventions, etc.),
- soit par l'établissement de documents de gestion, notices ou plans.

Ces actions devront être soutenues par une animation importante dans le travail de maîtrise du foncier, les programmations et suivis de travaux, la cartographie, etc... ainsi que toutes les actions transversales de sensibilisation, ou d'édition de documents spécifiques.

L'association permanente du monde agricole devrait également aboutir à un changement de considération envers les zones humides et leurs rôles à la fois écologique et hydrologique, mais également économique compte tenu des réserves naturelles en eau de bonne qualité qu'elles constituent pour l'abreuvement des animaux, ce qui doit être pris en compte pour soulager la pression liée aux prélèvements AEP.

L'acquisition de connaissances spécifiques des zones humides du territoire engagée lors de la première phase du Contrat doit se poursuivre afin d'adapter les mesures de gestion et de préservation à venir.

## « 4 - Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques »

La stratégie proposée et élaborée de la Commission Mixte Agriculture et Développement durable - Espèces Emblématiques et Milieux Naturels, consiste en la mise en place de diagnostics et d'actions à l'échelle de l'exploitation afin de développer les pratiques agricoles respectueuses des zones humides et milieux aquatiques en ciblant les parcelles en bordure de cours d'eau ou les zones humides. Les connaissances des opérateurs agricoles, en termes de gestion d'une exploitation agricole, permettront de mieux appréhender l'état des lieux de l'exploitation et de proposer les outils adaptés. La finalité est de conduire les exploitants à progresser dans la prise en compte dans leur système d'exploitation des enjeux de préservation de la qualité des zones humides et des milieux aquatiques. En outre, le contrat territorial contribue à maintenir les pratiques d'élevage extensif et ainsi une bonne conciliation avec les objectifs de préservation des zones humides.

Aussi, au-delà de l'animation agricole préliminaire, la démarche consiste à mettre en place 3 types d'interventions :

- **Réalisation de Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE)** : réalisés par la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne (convention avec la chambre d'agriculture de la Creuse pour la partie creusoise), les diagnostics seront conduits à l'échelle de l'exploitation, en priorisant les parcelles à enjeux « zones humides » et « bordure de cours d'eau » et permettront de mettre en évidence les points d'amélioration en lien avec un projet d'exploitation. Ce dernier proposera différentes types d'actions que l'exploitant agricole choisira de mettre en œuvre, en fonction des besoins et des possibilités : accompagnement individuel, accompagnement collectif, conseils de gestion de zones humides, mise en place de MAEc, actions ponctuelles de restauration de cours d'eau par le syndicat de rivière dans le cadre de sa DIG ou par les chambres d'agriculture dans le cadre du dispositif IAE du PCAE, etc. Aussi, il est prévu la réalisation de 150 DIE sur les 5 années, ciblés sur les masses d'eau prioritaires du contrat (ME dégradées, bassins à enjeux ciblés par le PAEC).
- **Mise en place d'un accompagnement individuel (AI)** : il s'agit de proposer des conseils et un accompagnement personnalisés (3 jours maximum par an et par agri) sur des thématiques mises en évidence dans le projet d'exploitation issu du DIE en faveur de la gestion des zones humides et des cours d'eau. Des analyses d'eau, de sol et d'effluents permettront d'orienter les exploitants vers des changements de pratiques : aménager des points d'abreuvement assurant une eau de qualité et en quantité suffisante, raisonner la fertilisation, optimiser l'utilisation des effluents (éviter le lessivage de l'azote) et améliorer l'efficacité d'une agriculture agro-écologique (stockage du carbone, vie dans les sols).
- **Mise en place d'un accompagnement collectif (AC)** : issu du DIE ou non, ces journées de démonstrations et de formations via l'animation auprès de groupes d'agriculteurs permettront de partager les retours d'expériences sur les pratiques respectueuses de l'environnement et de permettre un accompagnement vers des changements de systèmes. Ces actions concerneront en priorité les thèmes de la gestion et l'intégration agricole des zones humides au sein d'un système d'exploitation afin d'en assurer un entretien pérenne et respectueux des ressources aquatiques et l'élaboration de systèmes de cultures et de pâturage cohérents au sein des systèmes d'exploitation agricole afin d'assurer une durabilité des pratiques respectueuses des sols et de la ressource en eau.

L'ensemble de ces actions seront conduites en partenariat avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage du programme "Contrat de Rivière Gartempe" dans le cadre de la commission Agriculture et Développement Durable. Celle-ci sera notamment associée à la validation des projets d'exploitations et des accompagnements proposés.

#### **4.1 - Concilier les activités sylvicoles et la préservation des milieux aquatiques.**

La forêt est l'une des composantes importantes du paysage remarquable de la campagne limousine. Elle constitue aujourd'hui un véritable atout économique et de développement durable.

Elle a fait l'objet d'orientations régionales qui ont été l'occasion pour les différents partenaires d'affirmer leur souci de prendre en compte l'environnement, et particulièrement le paysage, dans la gestion forestière.

C'est ainsi que le groupe de travail sylviculture et milieux aquatiques a rédigé le guide des bonnes pratiques "Sylviculture et cours d'eau", qui vise à concilier le développement des activités sylvicoles et la préservation des milieux aquatiques dans cette région limousine.

La forêt est très présente sur l'amont du bassin versant de La Gartempe.

Bien gérée, la forêt a de nombreux effets positifs sur la ressource en eau, les milieux naturels et l'homme. Mais, les pratiques sylvicoles de certains propriétaires ou exploitants forestiers ont un impact sur les milieux aquatiques, avec pour conséquences la diminution des capacités auto-épuratrices des cours d'eau et la dégradation de la qualité de l'eau.

L'objectif est donc de réaliser, sur des secteurs à déterminer, des opérations de communication et de sensibilisation auprès des propriétaires et/ou exploitants pour qu'ils prennent effectivement en compte l'enjeu "environnement aquatique" lors de chantiers forestiers.

### **« 5 - Acquisitions de connaissances »**

La stratégie proposée est proche de celle menée lors du programme 2011-2017 avec la mise en place de diagnostics et d'études d'aides à la décision en amont des projets qui ne bénéficient pas de la couverture d'une déclaration d'intérêt général.

Sur le territoire du Contrat de Rivière Gartempe, les études ont surtout concerné la continuité écologique et la continuité sédimentaire. Mais elles ont été soldées sans atteindre le niveau exigé par les Cahiers des charges, et sans qu'il soit possible d'envisager de réaliser des travaux sur les ouvrages.

L'animation poursuivie sur l'axe majeur sera étendue aux autres masses d'eau, afin de pouvoir profiter des opportunités qui se présenteraient. Des études seront alors réalisées sur les ouvrages concernés.

**L'état quantitatif des ressources en eau toujours défavorable, avec pour conséquence des débits toujours faibles en cette saison, et la perspective du changement climatique, imposent de considérer l'hydrologie comme un enjeu prioritaire.**

**Une première étude analysera l'évolution des régimes hydrologiques des masses d'eau de ce bassin versant.**

Une autre étude portera sur la mise en place d'une gestion des réserves stockées dans les étangs pour limiter l'impact sur la ressource en eau, et sur la réduction des interceptions de flux liées aux étangs.

Elle permettra aussi d'apporter des réponses aux problèmes mis en évidence de rupture de la continuité écologique et de dégradation de l'hydrologie des cours d'eau.

Initiée lors du premier Contrat de rivière Gartempe, une animation spécifique sera dédiée à l'accompagnement des propriétaires d'étangs pour la mise en place de travaux d'effacement ou de mises aux normes.

Dans la suite de celles menées lors du premier contrat de rivière Gartempe et qui sera finançables, une étude portera sur les causes de l'ensablement des cours d'eau, principale cause de dégradation de la qualité.

Sera poursuivie l'étude visant à l'inventaire et à la caractérisation des zones humides prioritaires au sein du périmètre du Contrat de Rivière Gartempe, et elle portera notamment sur leurs fonctionnalités.

Il est nécessaire de définir les enjeux de conservation en matière de biodiversité à l'échelle du bassin versant.

Une étude portera sur le recensement et cartographie des éléments patrimoniaux de flore ou de faune qui portent de forts enjeux, permettant de définir :

- les espèces sur lesquelles des actions sont à mettre en place, notamment celles menacées et inscrites en liste rouge qui sont au bord de l'extinction régionale ;
- les végétations aquatiques, amphibies ou riveraines qui nécessitent des actions prioritaires de conservations.

Ces études feront le cas échéant l'objet d'un avenant selon les possibilités de financements.

## « 6 - Suivis scientifiques »

La totalité des masses d'eau du bassin versant de la Gartempe Limousine font l'objet de suivis réguliers depuis plusieurs années. Or, certains indices utilisés (COD, MOOX, IPR) ne sont pas nécessairement les plus représentatifs. L'objectif de ce volet est de mettre en place des suivis scientifiques adaptés aux milieux aquatiques des masses d'eau de ce bassin versant, en fonction de leurs spécificités, permettant d'évaluer au plus juste les effets des actions réalisées sur le terrain et d'évaluer l'efficacité et la pertinence du programme d'actions mis en place.

Les maîtres d'ouvrage et le comité de pilotage ont décidé de renforcer le volet scientifique développé dans le programme 2011-2017.

Ainsi, les actions proposées initialement concernent différents compartiments : les zones humides, l'hydro morphologie des cours d'eau, les moules perlières et pieds blancs, les radionucléides, la qualité biologique, la qualité physico-chimique de l'eau.

Par ailleurs, des suivis spécifiques à certains travaux seront mis en place et concerneront différents compartiments.

Le suivi mis en place lors du précédent programme 2011-2017 n'a pas permis de statuer de façon claire sur l'évolution de la qualité des masses d'eau suite aux actions menées. Aussi, au-delà des suivis mis en place par la structure coordinatrice, il est proposé de développer des indicateurs de suivi afin de répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage et de pouvoir faire évoluer les opérations si nécessaire. L'objectif est de permettre d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre.

En outre, l'hydromorphologie étant le paramètre déclassant sur les masses d'eau du territoire, il a été décidé de relancer la démarche initiée en 2011, de mise en place d'un suivi dédié à l'hydromorphologie des têtes de bassin via un protocole dédié et reproductible.

Les suivis proposés, plus proches des spécificités locales de têtes de bassin, sont complémentaires de l'analyse des paramètres DCE utilisés pour définir l'état écologique des masses d'eau.

Ces projets seront conduits en lien étroit avec les maîtres d'ouvrage du programme et feront l'objet de points réguliers lors des comités de pilotage et lors de la tenue des différentes commissions mises en place dans le cadre du premier contrat.

## « 7 - Animation et coordination du programme »

Définition et mise en place d'un mode de fonctionnement qui permette un vrai dialogue territorial.

L'animation est l'élément-clé de la mise en œuvre des actions sur le terrain. Chaque action du Contrat exige un temps de portage dédié, sur un territoire de dimension importante sur le bassin Loire Bretagne (surface de 1 700 km<sup>2</sup>, 16 masses d'eau, 1 700 km de cours d'eau). Les différents maîtres d'ouvrage, notamment les collectivités de ce territoire rural, ont décidé de maintenir un effort d'animation conséquent, dans l'objectif de pouvoir répondre aux besoins du territoire et à la bonne mise en œuvre de la future compétence GEMAPI. La compétence de chaque maître d'ouvrage est explicité chapitre V. Aussi, l'animation se décline en différentes fonctions complémentaires du point de vue des thèmes abordés et du point de vue des territoires.

L'animation sur l'ensemble du contrat représentera 5,4 ETP (pour rappel : 4 ETP en 2011 et 6.5 ETP en 2015 dans le cadre du premier Contrat de Rivière Gartempe en lien avec l'augmentation du nombre de porteurs de projets).

La répartition est la suivante :

- Travaux cours d'eau : 2.25 ETP (SMABGA : 1,25 ETP, SMCRG : 0.5 ETP, CAGG : 0,5 ETP).
- Zones humides : 0,8 ETP (CEN).
- Animation agricole : 0.8 ETP (CA 23 et 87).
- Coordination générale : 1.5 ETP (SMCRG).
- Autre : 0.05 ETP (Fédération de pêche 87).

### TOTAL 5,4 ETP

Les ETP principaux sont des postes techniques dédiés à l'animation territoriale en lien avec les travaux sur cours d'eau et zones humides (3,3 ETP). A noter la continuité du programme déjà engagé et en renfort et complémentarité des postes techniques, d'une animation agricole (0.8 ETP) (cf. volet "Gestion et préservation des zones humides").

La coordination du contrat représente 1.5 ETP et demeure stable par rapport au 1er contrat malgré le maintien voir l'augmentation du nombre de porteurs de projets.

L'animation agricole permet de :

- mettre à disposition un référent spécialisé en agronomie et eau sur le territoire pour accompagner les agriculteurs dans leurs projets et répondre aux attentes des partenaires techniques locaux ;
- mobiliser des fonds grâce à des outils complémentaires au CTMA :
  - PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) : dispositif IAE (Infrastructures Agro-Ecologiques) → financement à 80 % de la mise en défens des cours d'eau et donc des points d'abreuvement créés. Objectif : ~1 point d'abreuvement par exploitation diagnostiquée → **installation de 125 points d'abreuvement sur 5 ans → ~250 000 € mobilisés sur le PCAE**
  - PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) : les MAEC eau sont une porte d'entrée sur les exploitations pour aborder d'autres thématiques (agronomie, eau, pâturage, économie...) au travers des DIE par exemple. Objectif : **engager 3 600 ha en MAEC eau → 2,7 Millions €.**



## « 8 - Information, sensibilisation et communication »

Dans un objectif de poursuite de la dynamique initiée, la communication et la sensibilisation menées dans le cadre du programme du CTMA "Contrat de Rivière Gartempe" visera en priorité le public, les riverains et usagers. Au travers d'animations sur le terrain, de réunions publiques, de journées d'échanges, de manifestations et d'animations dans les écoles, les différents enjeux de la protection des cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides du bassin versant de La Gartempe seront entre autres abordés. En outre, un plan de communication élaboré et mis en œuvre dans le précédent programme (2011-2017), est mis en œuvre par le SMCRG, structure coordinatrice, qui proposera des supports de communication (lettres d'information, site internet, plaquettes, etc.) et accompagnera les différents maîtres d'ouvrages dans la construction d'actions de communication dans un souci de mutualisation. La « commission communication » se réunira annuellement afin d'élaborer et de faire le point sur les actions menées et prévues et de réajuster le mode opératoire si nécessaire.

Aussi, la stratégie de communication est semblable à celle mise en œuvre lors du contrat 2011-2017 et qui a porté ses fruits avec une reconnaissance accrue du programme du Contrat de Rivière Gartempe au niveau local mais également à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Aussi, le SMCRG, structure coordinatrice, assurera la communication institutionnelle et transversale, et les maîtres d'ouvrage porteront leurs propres actions via les outils habituels (bulletins papier, sites internet, etc.) tout en tenant compte de l'identité graphique du contrat.

Cependant, suite aux résultats de l'étude "Bilan et perspectives" concernant le programme 2011-2017 et le défaut de perception du programme et de ses actions par les habitants du territoire, il est proposé de continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau en poursuivant, en développant et en renforçant les actions d'animation et de communication. Un plan de communication sera élaboré et suivi dans le cadre de la commission thématique "communication". L'objectif sera de poursuivre l'utilisation des supports déjà réalisés (site internet, bulletin d'information, expositions, ...), informer les scolaires, organiser des évènements, réaliser un film promotionnel...

Concernant les interventions auprès du public scolaire, les supports déjà réalisés et ceux spécifiquement dédiés seront diffusés à l'ensemble des écoles du périmètre du contrat.

Enfin, en termes de communication "professionnelle", le coordonnateur favorisera la mise en place d'outils de communication destinés aux bénéficiaires potentiels du contrat et qui permettront de visualiser les différents maîtres d'ouvrage proposant un accompagnement ou une assistance à maîtrise d'ouvrage (par exemple : faire le lien entre les exploitants agricoles et les collectivités, les Chambre Départementale d'Agriculture de la Creuse et de la Haute-Vienne, le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin (aussi animateur Natura 2000), les propriétaires d'étangs ou d'ouvrages et les maîtres d'ouvrage intervenant sur ces thématiques, les collectivités et fédérations de pêche, etc.).

Dans le cadre du premier Contrat, de nombreuses actions ont été proposées aux agriculteurs du territoire. Afin de valoriser des expériences réussies et d'accélérer la diffusion des bonnes pratiques, une communication sera ciblée sur ces acteurs du territoire. Plusieurs supports seront : posters, fiches techniques, recueils d'expérience, lettre d'information aux agriculteurs engagés en MAEC.



## 5. Résumé de la stratégie du programme "Contrat de rivière Gartempe"

THEMES	STRATEGIES
<b>Restauration de la qualité physico-chimique des eaux superficielles du point de vue de l'AEP.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux ciblés sur les ME prioritaires.</li> <li>• Usage AEP :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la capacité auto-épuratrice des cours d'eau.</li> <li>- Réduire et traiter les pollutions.</li> <li>- Mieux connaître les pressions exercées.</li> <li>- Encourager les économies d'eau.</li> </ul> </li> <li>• Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre l'érosion des berges et le colmatage du lit mineur.</li> <li>- Réalisation de points d'abreuvements, en évitant autant que possible le contact des animaux avec les cours d'eau.</li> <li>- Mise en défens systématique.</li> <li>- Valorisation des zones humides par leur maintien et leur utilisation comme source d'approvisionnement aux fins d'abreuvement en respectant leur fonctionnalité.</li> </ul> </li> <li>• Opérations de communication, proposition d'aide technique, auprès des éleveurs.</li> </ul>
<b>Restauration de la continuité écologique.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux ciblés sur les ME prioritaires incluant les cours d'eau classés en Liste 2 au L214-17 du code de l'environnement.</li> <li>• Respect des dispositions du SDAGE Loire Bretagne.</li> <li>• Intervention sur les nombreux petits obstacles (radiers de ponts, buses, etc.) pour restaurer l'accès aux zones de frayères, sur les affluents.</li> <li>• Initier des travaux d'aménagements ou de suppressions des obstacles sur l'axe majeur et en fonction des opportunités sur les autres ME.</li> <li>• Renforcer la thématique de la gestion des étangs.</li> <li>• Développer une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.</li> <li>• Poursuivre et renforcer le partenariat avec les services de Police de l'eau.</li> </ul>
<b>Gestion et préservation des zones humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer, de façon complémentaire, les actions d'animations foncières et de prospections naturalistes, dans des objectifs de restauration et de préservation des zones humides par de la maîtrise foncière ou de l'accompagnement de gestionnaires et/ou propriétaires.</li> <li>• Restaurer les habitats humides dégradés et assurer leur entretien par des pratiques de gestion adaptées.</li> <li>• Informer et sensibiliser les acteurs du territoire sur la préservation et la gestion des zones humides.</li> </ul>
<b>Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les bonnes pratiques agricoles sur les bassins prioritaires en favorisant l'élevage extensif, notamment de pâturage des zones humides.</li> <li>• Développer les interventions à l'échelle de l'exploitation sur le principe des DIE permettant la définition d'un projet d'exploitation sur les thématiques liées à l'eau (cours d'eau, zones humides).</li> <li>• Mettre en place des accompagnements individuels ou collectifs des exploitants agricoles afin de faire évoluer les pratiques vers des systèmes d'exploitations respectueux des cours d'eau et zones humides.</li> <li>• Suivre et évaluer les actions via la Commission Agriculture et Développement Durable, en s'assurant de la cohérence des interventions.</li> <li>• Développer les partenariats inter-structures.</li> <li>• Sensibiliser les propriétaires et/ou exploitants pour la prise en compte de l'enjeu "environnement aquatique" lors de chantiers forestiers.</li> </ul>

THEMES	• STRATEGIES
<b>Acquisitions de connaissances.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en places des diagnostics, plans de gestion et outils d'aides à la décision pertinents, permettant de définir les actions.</li> <li>• Analyse de l'évolution des régimes hydrologiques des masses d'eau du bassin versant.</li> <li>• Etude sur la gestion des réserves stockées dans les étangs pour limiter l'impact sur la ressource en eau, et sur la réduction des interceptions de flux liées aux étangs.</li> <li>• Etude sur les causes de l'ensablement des cours d'eau, principale cause de dégradation de la qualité.</li> <li>• Poursuite de l'étude visant à l'inventaire et à la caractérisation des zones humides prioritaires et portant sur leur fonctionnalité.</li> <li>• Recensement et cartographie des éléments patrimoniaux de flore ou de faune qui portent de forts enjeux.</li> <li>• Développer une animation spécifique dédiée à l'accompagnement des propriétaires d'étangs sur des bassins prioritaires.</li> </ul>
<b>Suivis scientifiques.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des outils de suivis pertinents sur l'évolution de la qualité des masses d'eau, et permettant d'évaluer au plus juste les effets des actions réalisées et d'évaluer leur efficacité et leur pertinence.</li> <li>• Le volet scientifique développé dans le précédent contrat concernera : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les zones humides.</li> <li>- L'hydro morphologie des cours d'eau.</li> <li>- Les moules perlières et pieds blancs.</li> <li>- Les radionucléides.</li> <li>- La qualité biologique.</li> <li>- La qualité physico-chimique de l'eau.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Animation et coordination du programme.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir et mettre en place un mode de fonctionnement qui permette un vrai dialogue territorial.</li> <li>• Mettre en place une animation cohérente sur le territoire.</li> <li>• Améliorer le suivi du programme via des outils adaptés.</li> <li>• Partager les retours d'expériences, mutualiser les compétences et valoriser les savoirs faire.</li> <li>• Développer l'animation agricole en complémentarité des postes techniques.</li> </ul>
<b>Information, sensibilisation et communication.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan de communication sera élaboré et suivi dans le cadre de la Commission Communication.</li> <li>• Valoriser les actions sur le terrain et via les outils multimédia et la presse.</li> <li>• Faire connaître le programme sur le territoire et au-delà du périmètre du contrat (organisation, maîtres d'ouvrage impliqués, actions menées).</li> <li>• Sensibiliser le public et les enfants.</li> <li>• S'assurer de la cohérence des actions de communication via la Commission Communication.</li> </ul>

## V. Organisation du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 »

### 1. Conclusions de l'étude bilan

#### « 4.4 La gouvernance »

L'étude bilan a permis de mettre en évidence les points suivants :

- *une lourdeur du fonctionnement administratif et de la gouvernance*
- *une faible participation des acteurs non spécifiquement liés aux milieux aquatiques dans les instances de concertation et décisionnelles du Contrat de rivière (comités de rivière et de pilotage)*
- *une mobilisation et une implication régulière des acteurs concernés par les instances opérationnelles du Contrat de rivière (comités de pilotage et commissions thématiques)*
- *deux commissions thématiques sur les cinq existantes ont fonctionné régulièrement lors de la phase mise en œuvre du Contrat de rivière (« Espèces emblématiques et milieux naturels » et « Agriculture et développement durable ». Les trois autres commissions (« Tourisme et patrimoine », « Eau potable et assainissement » et « Animation et communication ») ne se sont pas réunies, à quelques exceptions faites.  
Il a été mis en exergue le rôle important que tiennent ces commissions (lieux d'échanges, d'informations et de partage d'expérience) dans lesquelles les différents acteurs, dont les besoins et usages de la ressource sont différents, ont appris à se connaître et à se parler.*
- *les structures participant aux commissions thématiques correspondent essentiellement à celles participant aux comités de pilotage*
- *le SMCRG est bien identifié comme structure animatrice et coordinatrice par les partenaires du Contrat de rivière. Les partenaires du Contrat de rivière ont exprimé leur volonté que le SMCRG soit la structure coordinatrice du prochain dispositif en précisant néanmoins la nécessité de clarifier et de formaliser les rôles et des missions impartis à chacun.*

## 2. Gouvernance du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe »

### a. Comité de pilotage : l'instance décisionnelle.

Il semble intéressant de considérer le maintien de la composition du Comité de rivière en place :

- pour démontrer que, contrairement aux apparences, il y a bien une continuité dans la volonté d'engagement des structures, avec un objectif partagé de gestion durable et concertée des cours d'eau de ce bassin versant de La Gartempe ;
- pour conserver ce qui constitue une sorte de Commission Locale de l'Eau (CLE) locale à l'échelle de ce périmètre, qui peut jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre d'un SAGE Creuse-Gartempe ou Creuse et Gartempe, puisque ce Comité de rivière s'est engagé, dès 2014, pour un SAGE Gartempe, et parce que sa composition préfigure, pour la représentation de ce territoire, la CLE du SAGE à définir.

Afin de capitaliser sur l'expérience acquise dans le cadre du Contrat de rivière, deux commissions thématiques seraient conservées :

- *la commission « Animation et Communication » ;*
- *la commission Mixte « Espèces Emblématiques et Milieux naturels » « Agriculture et Développement Durable » deviendrait Commission "Milieux et suivis".*

Les structures maîtres d'ouvrage seront représentées dans chacune des deux commissions.

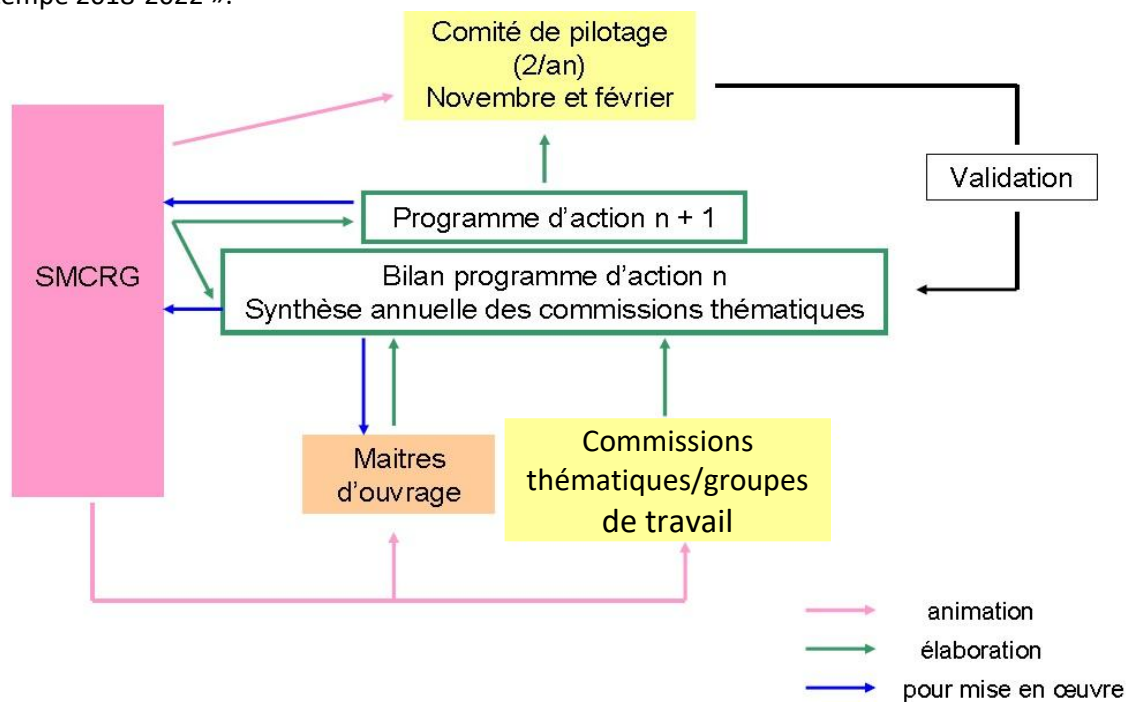
Le Comité de pilotage reste l'instance décisionnelle, il se réunirait deux fois par an, en novembre et février comme le propose le bureau d'études :

- en novembre, pour la présentation et la validation de la programmation N+1 ;
- en février, pour le bilan du programme des actions N, pour la synthèse annuelle des travaux des commissions, et pour la production d'un tableau de bord pour l'année N+1 (actuel planning organisationnel).

### b. SMCRG : la structure coordonnatrice.

Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe assure le suivi de l'activité du CTMA "Contrat de rivière Gartempe" pour établir le bilan du programme des actions. Il prépare, avec les structures maîtres d'ouvrages et les commissions, la synthèse annuelle et le tableau de bord qui seront présentés devant le Comité de pilotage.

Le schéma suivant présente la gouvernance qui sera mise en œuvre dans le CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 ».



### c. Les maîtres d'ouvrages

Les maîtres d'ouvrages partenaires du projet selon leur champ et domaine de compétences ont élaboré avec la structure coordinatrice une gestion et une organisation coordonnée afin de mener au mieux et de la meilleure manière l'ensemble de leur missions sur les masses d'eau intéressées par leur champ de compétences.

Les maîtres d'ouvrages sont au nombre de 11, la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, le Syndicat d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, le Conservatoire Botanique National du Massif Central, le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin, le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de la Creuse, l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Haute-Vienne, Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement "La Gartempe" et le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe structure coordinatrice.

#### *d. Rôles et mission ; définition*

##### La structure coordinatrice, le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe :

- Assure la coordination de la mise en œuvre des actions définies dans le cadre de la démarche du Contrat Territorial "Contrat de rivière Gartempe 2018 - 2022", et le suivi de l'activité du Contrat Territorial "Contrat de rivière Gartempe 2018 - 2022", en terme d'actions réalisées ou en cours sur l'ensemble du territoire.
- Assure la mise en œuvre des actions :
  - o de communication, d'animation, de sensibilisation, selon les modalités définies par la commission "Animation et Communication" et validées par le Comité de pilotage.
  - o de recherches et de suivi de l'environnement sur le territoire, selon les modalités définies par la commission "Milieux et suivis" et validées par le Comité de pilotage.
- Assure le secrétariat du Comité de rivière, éventuellement assisté de tout autre organisme de son choix.
- Présente chaque année au Comité de Pilotage, un compte rendu des opérations effectuées et un état prévisionnel des opérations à réaliser dans un tableau récapitulatif des investissements et des financements par volet.
- Met en place les outils adaptés permettant de faciliter les échanges avec les techniciens rivière des maîtres d'ouvrages engagés.

##### Les maîtres d'ouvrages engagés :

- assurent, sur leurs territoires, le pilotage du programme d'actions, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- suivent et évaluent l'avancement du programme d'action sur leur territoire ;
- communiquent à la structure coordonnatrice toutes les informations utiles au suivi des actions.

##### Les techniciens rivières ont pour mission, en concertation avec l'animateur du contrat :

- d'assurer la mise en œuvre des actions prévues au contrat ;
- d'assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires ;
- de réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs d'impacts et de réalisation harmonisés ;
- de participer à la réalisation de l'évaluation finale ;
- d'entretenir des relations privilégiées avec les services de l'Etat, les services en charge de la police, les divers acteurs concernés, les riverains ;
- de communiquer régulièrement à la structure coordonnatrice les informations sur le déroulement des actions mises en œuvre, pour permettre le partage des retours d'expériences, la mutualisation des compétences et la valorisation des savoirs faire, ainsi que le suivi de l'activité du Contrat Territorial "Contrat de rivière Gartempe 2018 - 2022", en utilisant les outils adaptés mis en place par la structure coordonnatrice pour faciliter les échanges.

## e. Compétences

Il existe sur le territoire différents niveaux de compétences.

Les EPCI à fiscalité propre tels que :

- Creuse Sud Ouest (23), (CSO)
- L'Agglomération du Grand Guéret (23), (CAGG)
- La Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse (23), (MVOC)
- La Communauté de Communes Gartempe Saint Pardoux (87),
- La Communauté de Communes Haut Limousin en Marche (87),
- La Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature (87),

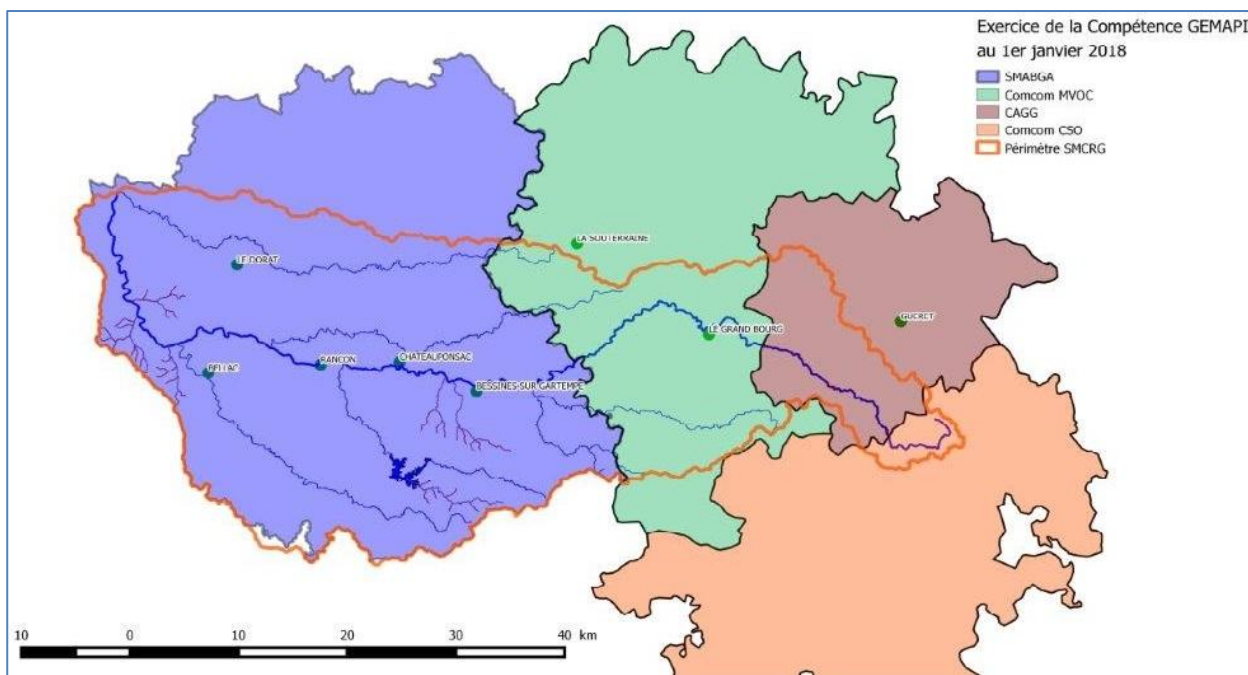
et dans le cadre desquelles la Compétence GEMAPI fut intégrée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Sur ces dernières, restent compétentes Creuse Sud Ouest, l'Agglomération du Grand Guéret.

La Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse a d'ores et déjà engagée des transferts de compétence GEMAPI auprès du SIARCA et du SIASEBRE partie Nord de l'EPCI et auprès du **Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe** pour la partie sud, se dégageant complètement de la gestion de la GEMAPI. Les nouveaux statuts seront du SMCRG validés d'ici la fin du mois de juin.

Le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Gartempe et Affluents (SMABGA)** a récupéré par transfert la compétence GEMAPI sur l'intégralité du Bassin versant intéressé par le CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 ».

La carte suivante présente les structures possédant à l'heure actuelle la GEMAPI.





Les compétences propres aux autres maîtres d'ouvrages :

L'**Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne** a été créé le 10 septembre 2007. Il a pour objectif de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km<sup>2</sup>), l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau, dans la gestion de l'eau. A ce titre il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence. Il est également chargé de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne approuvé en juin 2006.

La **Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Vienne** fait partie du réseau national des Chambres d'Agriculture. Établissement public à caractère administratif, au plus près des agriculteurs, des collectivités et des groupes locaux, elle est investie de trois missions, définies dans le Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 : Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ; Accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi, et enfin, Assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Avec un partenariat conventionné avec la **Chambre Départementale d'Agriculture de la Creuse**, son domaine de compétences est élargi à l'échelle du bassin versant de la Gartempe dans son ensemble, au-delà du Département de la Haute-Vienne, y compris la surface située en Creuse. Ses compétences, son expérience et son réseau national donnent à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne toute pertinence et légitimité pour porter ses actions dans le cadre du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 ».

Le **Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin** est une association loi 1901. Depuis plus de 20 ans, elle développe ses actions autour de l'étude, la préservation et la diffusion des connaissances sur les mammifères, reptiles et amphibiens du territoire. Le GMHL s'appuie sur un réseau de bénévoles actifs et de partenaires pour déployer des actions répondant à ses trois missions principales : étudier, protéger, partager. Son domaine de compétences à l'échelle du Limousin est tout à fait pertinent pour le CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 ».

L'Escurio – **CPIE des Pays Creusois** est un organisme déclaré d'intérêt général, est labellisée Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement (CPIE). Il a pour missions de contribuer au développement durable de la Creuse, de former et d'éduquer les citoyens à l'environnement et de les sensibiliser à la préservation et à la valorisation des patrimoines. Son domaine de compétences à l'échelle du Limousin est tout à fait pertinent pour le CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 ».

Le **Conservatoire Botanique National du Massif Central** est un établissement à caractère scientifique agréé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, qui bénéficie notamment de financement de celui-ci et des collectivités territoriales. Il a pour missions principales : la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage, la conservation des éléments rares et menacés de la flore et de ses habitats naturels, la sensibilisation du public. Son territoire d'agrément est constitué par les régions Auvergne et Limousin, ainsi que les départements du Rhône, de la Loire et de l'Ardèche. Son domaine de compétences est tout à fait pertinent pour l'action portée dans le cadre du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 ».

La **Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Haute-Vienne** établissement à caractère d'utilité publique et association agréée au titre de la protection de l'environnement, elle est désormais reconnue comme un gestionnaire privilégié des milieux aquatiques. En effet, la faune piscicole est l'indicateur reconnu de la qualité des milieux et de la biodiversité. Dotée d'une compétence technique, elle mène des actions en faveur des écosystèmes aquatiques au niveau local avec ses A.A.P.M.A, ou de manière plus globale en collaboration avec des partenaires institutionnels ou associatifs. Son domaine de compétences (Département de la Haute-Vienne) est tout à fait pertinent pour les actions portées dans le cadre du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 ».

Le **Conservatoire d'espaces naturels du Limousin** est une association loi 1901 , reconnue d'intérêt général. Créé en 1992, ses objectifs sont la protection et la valorisation du patrimoine naturel du Limousin. Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin adhère à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et comme pour les 30 Conservatoires en France, ses quatre missions fondamentales sont : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels. Son domaine de compétences est tout à fait pertinent pour les actions portées dans le cadre du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 » sans chevauchement avec d'autres structures.

Le **Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement "La Gartempe"** est établissement public syndical à vocation multiple en activité depuis 51 ans. Localisée à BELLAC (87300), il est notamment spécialisé dans le secteur d'activité du captage, traitement et distribution d'eau. Il a sollicité l'intégration au CTMA afin de soutenir la mise en œuvre d'un périmètre de protection de pompage touchant spécifiquement le monde Agricole. C'est pourquoi son domaine de compétences est tout à fait pertinent pour les actions portées dans le cadre du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 » sans chevauchement avec d'autres structures et surtout avec l'accompagnement de ces dernières.

## VI. Programme d'actions et fiches actions

### 1. Programme d'action

Les maîtres d'ouvrages partenaires du projet selon leur champ et domaine de compétences ont élaboré avec la structure coordinatrice un programme d'action en lien direct avec la stratégie élaborée, modérée de restriction quant à la réalisation de la totalité des actions envisagées.

Le tableau suivant présente de manière synthétique le programme d'action ainsi que les grandes orientations d'actions dans le cadre du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 ».

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	1 792 541
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	456 000
Gestion et préservation des zones humides	1 061 125
Information, sensibilisation et communication	28 247
Restauration de la continuité écologique	353 000
Restauration et entretien des cours d'eau	956 150
Suivis scientifiques	287 370
<b>TOTAL</b>	<b>4 934 433</b>

Les maîtres d'ouvrages sont au nombre de 11, la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, le Syndicat d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, le Conservatoire Botanique National du Massif Central, le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin, le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de la Creuse, l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Haute-Vienne, Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement "La Gartempe" et le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe structure coordinatrice.

#### Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	109 000
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	31 000
Gestion et préservation des zones humides	
Information, sensibilisation et communication	
Restauration de la continuité écologique	10 000
Restauration et entretien des cours d'eau	201 100
Suivis scientifiques	
<b>TOTAL</b>	<b>351 100</b>

**Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe**

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	603 500
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	275 000
Gestion et préservation des zones humides	
Information, sensibilisation et communication	
Restauration de la continuité écologique	175 000
Restauration et entretien des cours d'eau	144 000
Suivis scientifiques	120 000
<b>TOTAL</b>	1 042 500

**Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents**

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	350 000
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	275 000
Gestion et préservation des zones humides	
Information, sensibilisation et communication	
Restauration de la continuité écologique	120 000
Restauration et entretien des cours d'eau	293 000
Suivis scientifiques	110 000
<b>TOTAL</b>	1 148 000

**Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la  
Protection des Milieux Aquatiques de la Haute-Vienne**

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	15 000
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	
Gestion et préservation des zones humides	42 000
Information, sensibilisation et communication	
Restauration de la continuité écologique	48 000
Restauration et entretien des cours d'eau	63 050
Suivis scientifiques	
<b>TOTAL</b>	168 050

**Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne**

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	150 000
Gestion et préservation des zones humides	
Information, sensibilisation et communication	
Restauration de la continuité écologique	
Restauration et entretien des cours d'eau	
Suivis scientifiques	
<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>

**Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin**

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	309 681
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	
Gestion et préservation des zones humides	644 833
Information, sensibilisation et communication	
Restauration de la continuité écologique	
Restauration et entretien des cours d'eau	15 000
Suivis scientifiques	
<b>TOTAL</b>	<b>969 514</b>

**Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Vienne**

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	405 360
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	
Gestion et préservation des zones humides	374 292
Information, sensibilisation et communication	17 520
Restauration de la continuité écologique	
Restauration et entretien des cours d'eau	
Suivis scientifiques	
<b>TOTAL</b>	<b>797 172</b>

**Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin**

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	
Gestion et préservation des zones humides	
Information, sensibilisation et communication	10 727
Restauration de la continuité écologique	
Restauration et entretien des cours d'eau	
Suivis scientifiques	
<b>TOTAL</b>	10 727

**Conservatoire Botanique National du Massif Central**

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	
Gestion et préservation des zones humides	
Information, sensibilisation et communication	
Restauration de la continuité écologique	
Restauration et entretien des cours d'eau	
Suivis scientifiques	57 370
<b>TOTAL</b>	57 370

**Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement  
"La Gartempe"**

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	
Gestion et préservation des zones humides	
Information, sensibilisation et communication	
Restauration de la continuité écologique	
Restauration et entretien des cours d'eau	240 000
Suivis scientifiques	
<b>TOTAL</b>	240 000

<b>CPIE</b>
-------------

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
Animation et coordination du programme	
Etudes complémentaires ou préalables à des actions	
Gestion et préservation des zones humides	
Information, sensibilisation et communication	
Restauration de la continuité écologique	
Restauration et entretien des cours d'eau	
Suivis scientifiques	
<b>TOTAL</b>	

**Dans le cadre de l'élaboration du dossier CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 » plusieurs actions ont fait l'objet de sélection (suppression) notamment en fonction des enjeux et des capacités financières de l'ensemble des partenaires maîtres d'ouvrage et financeurs. Selon l'évolution des politiques territoriales à venir, certaines de ces actions pourront être proposées dans le cadre d'un avenant**

**Les actions suivantes ont été supprimées mais sont présentes dans le fichier « Excel » annexe 2 :**

- Travaux continuité écologique (SMABGA),
- Etude radionucléides (Association pour la sauvegarde de la Gartempe, SMCRG),
- Bulletin Gartempe Inf'Eau papier (SMCRG),
- Suivi de 6 masses d'eau (SMCRG),
- Etude complémentaire zones humides (SMCRG),
- et Suivi Castor (GMHL).

## 2. Fiches actions

Les thématiques d'actions suivantes sont traitées dans le cadre du programme d'actions et les fiches actions en liens avec ces dernières sont regroupées.



a. Thématique : Animation et coordination du programme

<b>Fiche Action</b>		<b>Animer, coordonner et mettre en œuvre le CTMA "Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022" (suivi du tableau de bord)</b>		
<b>E1F12</b>				
<b>Enjeu</b>	<b>E</b>	Mettre en place des outils de suivi	<b>Masses d'eau concernées</b>  <b>(priorité)</b>	toutes masses d'eau (1 et 2)
	<b>F</b>	Coordination, communication et sensibilisation		
<b>Objectif</b>	<b>E1</b>	Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et les fonctionnalités des têtes de bassin versants		
		Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés		
		Adapter les enseignements aux modalités et priorité de gestion des milieux		
	<b>F1</b>	Mettre en place un dialogue territorial		
	<b>F2</b>	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués		
<b>Constat / Problématique</b>		La procédure Contrat de Rivière Gartempe doit mettre en place une animation et un suivi des actions afin de vérifier la mise en œuvre des actions et les résultats sur le territoire.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>L'animation est l'élément-clé de la mise en œuvre des actions sur le terrain. Chaque action du Contrat exige un temps de portage dédié, sur un territoire de dimension importante sur le bassin Loire Bretagne (surface de 1 700 km<sup>2</sup>, 16 masses d'eau, 1 700 km de cours d'eau). Les différents maîtres d'ouvrage, notamment les collectivités de ce territoire rural, ont décidé de maintenir un effort d'animation conséquent, dans l'objectif de pouvoir répondre aux besoins du territoire et à la bonne mise en œuvre de la future compétence GEMAPI.</p> <p>L'animation sur l'ensemble du contrat représentera 5,4 ETP (pour rappel : 4 ETP en 2011 et 6.5 ETP en 2015 dans le cadre du premier Contrat de Rivière Gartempe en lien avec l'augmentation du nombre de porteurs de projets)</p> <p>La répartition est la suivante :</p> <p>Travaux cours d'eau : 2.25 ETP (SMABGA : 1,25 ETP, SMCRG : 0.5 ETP, CAGG : 0,5 ETP) Zones humides : 0,8 ETP (CEN) Animation agricole : 0.8 ETP (CA 23 et 87) Coordination générale : 1.5 ETP (SMCRG) Autre : 0.05 ETP (Fédération de pêche 87) Soit 5,4 ETP au total.</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>5,4 ETP</b>

**Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels**

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	bilans annuels
<b>Appuis techniques possibles</b>	SMCRG
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, FEDER
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	CAGG, SMCRG, SMABGA, CEN, CDA87, FDAAPPMA87
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>1 387 181 €</b>

<b>Fiche Action B12C3 (3)</b>		<b>Mise en place d'une "stratégie étangs et retenues"</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>B</b>	<b>Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau</b>	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	<b>Toutes les masses d'eau (1 et 2)</b>
	<b>C</b>	<b>Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon</b>		
<b>objectif</b>	<b>B1</b>	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur		
	<b>B2</b>	Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages		
	<b>C3</b>	Préserver la biodiversité par le recensement et la cartographie des foyers d'espèces végétales envahissants et les espèces exotiques émergentes peu présentes et à fort potentiel envahissant, des éléments patrimoniaux de faune ou de flore qui portent de forts enjeux à l'échelle du bassin et des végétations aquatiques, amphibies ou riveraines qui nécessitent des actions de conservations.		
<b>Constat / Problématique</b>		La Gartempe possède une forte densité d'étangs et autres retenues d'eau qui localement, entraînent des modifications de la qualité de l'eau. Par ailleurs, de nombreux étangs font l'objet d'une mauvaise gestion.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
Une campagne d'animation/sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion des étangs (vidanges maîtrisées, etc...) sera réalisée.	Année 1 à 5
Dans un premier temps, une sectorisation sera réalisée avec les structures à compétence GEMAPI (analyse des pressions identifiées - cf. fiches masses d'eau). Des réunions seront organisées par secteurs. Elles ont pour but de sensibiliser les usagers à de nouvelles pratiques de gestion. Ces réunions seront accompagnées par la distribution de documents informatifs. Pour les usagers qui le souhaitent, une assistance technique pour la réalisation d'aménagements améliorant les conditions écologiques du cours d'eau sera réalisée.	
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>20 j/ an et/ ou 1 projet /an</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Suivi de l'ensablement en aval des seuils sur les opérations de bassins versant et suivi de M.E.S., photos des actions, constat visuel de l'amélioration de la qualité du cours d'eau sur site et en amont/aval des actions.
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T., AFB, ASTER 23, Structures GEMAPI
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	néant
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMABGA, CAGG, SMCRG, FDAAPPM87
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>autofinancement</b>

<b>Fiche Action A4B12D1E1F12</b>		<b>ANIMATION AGRICOLE</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>A</b>	Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie	<b>Masses d'eau concernées  (priorité)</b>	FRGR0409 (1) FRGR0410a (1) FRGR0415a (2) FRGR0416a (2) FRGR0417 (1) FRGR0418 (1) FRGR0419 (1)
	<b>B</b>	Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau		
	<b>D</b>	Connaissance		
	<b>E</b>	Mettre en place des outils de suivi		
	<b>F</b>	Coordination, communication et sensibilisation		
<b>Objectif</b>	<b>A4</b>	Réduire et traiter les pollutions		
	<b>B1</b>	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur		
	<b>B2</b>	Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages		
	<b>D1</b>	Améliorer la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques		
	<b>E1</b>	Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et les fonctionnalités des têtes de bassin versants Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés Adapter les enseignements aux modalités et priorité de gestion des milieux		
	<b>F1</b>	Mettre en place un dialogue territorial		
	<b>F2</b>	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués		
	<b>Constat / Problématique</b>		Bilan positif du 1er programme avec des expériences réussies mais no valorisées.	

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>La réalisation de diagnostics individuels d'exploitation mènera vers la réalisation de Mesures Agro Environnementales, et d'accompagnements collectifs et individuels permettant la protection des milieux naturels sur les secteurs sélectionnés. Un poste d'animateur est indispensable pour mettre en place des Mesures Agro Environnementales. Les MAE éligibles à cette action sont revues chaque année suivant un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine. Les mesures proposées seront élaborées de manière définitive puis présentées et validées afin de sectoriser les mesures à mettre en place. Les zones cibles pour la mise en place des MAE sont potentiellement les périmètres de protection de pompage situés sur le territoire du Contrat de Rivière Gartempe ainsi que des zones à enjeux spécifique comme la Brame, l'Ardour amont, etc...</p> <p>Une communication ciblée, et destinée spécifiquement aux agriculteurs sera réalisée pour accélérer la diffusion des bonnes pratiques (posters et fiches techniques). Un recueil d'expériences sera mis en place afin de valoriser les retours d'expériences. L'objectif est de former les acteurs du domaine de l'eau et de l'environnement sur les enjeux agricoles et la préservation de la ressource en eau (séminaires eau, et journées techniques).</p> <p>Enfin, la communication permettra de "capter" les agriculteurs déjà volontairement engagés dans la préservation de leur environnement afin de la tenir informés des évolutions réglementaires et techniques et de les inviter aux journées techniques (lettre info pour exploitations en MAEC-Eau).</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>communication</b>

**Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels**

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Nb de jours d'animation Nombre d'actions de com effectuées
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T., Région Nouvelle Aquitaine, Agence de l'Eau Loire Bretagne
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine
<b>Maître d'ouvrage Potentiels</b>	Chambre d'Agriculture 87
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>422 880,00 €</b>

<b>Fiche Action F2 (1)</b>		<b>Réalisation publication des bulletins « Gartempe INF'eau »</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>F</b>	Coordination, communication et sensibilisation	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	
<b>objectif</b>	<b>F2</b>	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués		
<b>Constat / Problématique</b>		Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe dans la phase d'élaboration du Dossier Définitif Contrat de Rivière Gartempe a mis en place un bulletin d'information « Gartempe INF'eau ». Réalisé avec la participation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Régional du Limousin, ce bulletin est distribué dans chaque boîte postale du bassin versant. Ce lien direct avec chacun des habitants du bassin versant leur permet de suivre les avancées dans la démarche et de découvrir les aléas auxquels est confronté notre territoire.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
Cette action se traduit par la pérennisation, durant les 5 années du Contrat de Rivière Gartempe, du bulletin Gartempe INF'eau à raison de un numéro par an soit 5 numéros au total. C'est à dire, en régie, la réalisation, l'impression et la distribution pour chaque numéro d'environ 40 000 exemplaires de chaque numéro. Ce document présente aussi une partie éducative visant la sensibilisation des lecteurs aux enjeux de la préservation des milieux aquatiques.	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>Réalisation de 1 exemplaire par an soit 5 exemplaires pour l'ensemble du projet</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Suivi du tableau de bord et compte rendu du fonctionnement du Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe
<b>Appuis techniques possibles</b>	Régie
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMCRG
<b>Coût prévisionnel</b>	reporté

b. Thématique : Etudes complémentaires ou préalables à des actions

Fiche Action B2C3		Etudes relatives à l'aménagement de seuils, étangs et petite continuité		
Enjeu	B	Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau	Masses d'eau concernées (priorité)	FRGR0409 (1) FRGR0410b (1) FRGR0416a (2) FRGR0416c (2)) FRGR0417 (1) FRGR0418 (1) FRGR0419 (1) FRGR1730 (1) FRGR1737 (1)
	C	Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon		
Objectif	B2	Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages		
	C3	Préserver la biodiversité par le recensement et la cartographie des foyers d'espèces végétales envahissantes et les espèces exotiques émergentes peu présentes et à fort potentiel envahissant, des éléments patrimoniaux de faune ou de flore qui portent de forts enjeux à l'échelle du bassin et des végétations aquatiques, amphibies ou riveraines qui nécessitent des actions de conservations.		
Constat / Problématique		La Gartempe présente de nombreux seuils sur son cours principal et ses affluents. Afin d'accompagner l'effort de repeuplement du Saumon Atlantique et de continuité écologique mais aussi de limiter le stockage des sédiments dans ces retenues, des études ont été élaborées sur certains territoires. C'est pourquoi il est nécessaire de passer par la réalisation d'études complémentaires. Ces études pourront être suivies de travaux, le cas échéant.		

Description de l'action (objectifs, coûts)	Calendrier
<p>Les études « avant projet » tiendront compte de la mise en transparence écologique des masses d'eau en aval des réservoirs biologiques situés sur l'amont du bassin versant de la rivière Gartempe. Un référencement sous SIG sera réalisé sur les tributaires afin de lister et cartographier les ouvrages impactant sur la transparence écologique.</p> <p>L'étude diagnostic sera spécifique à chaque ouvrage et reprendra les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse des caractéristiques de l'ouvrage (usage, statut, propriétaire, état, ...),</li> <li>- diagnostic des conditions de perturbations (mesures des lames d'eau, vitesses, données topographiques...),</li> <li>- scénarios d'aménagements (effacement, aménagements...) chiffrés et concertés avec usagers et propriétaires afin de restaurer la continuité écologique (transparences piscicole et sédimentaire),</li> <li>- définition des aménagements au stade Avant-Projet.</li> </ul> <p>Ces études seront suivies de phases travaux.</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>88 études</b>

**Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels**

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	nombre d'études réalisées
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T., AFB, ASTER 23, Syndicats de rivières
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	FEADER (mesure 441), Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux, Fédérations de pêche
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMABGA, C.A.G.G., SMCRG,
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>306 000 €</b>

c. Thématique : Gestion et préservation des zones humides

<b>Fiche Action A34B2C3</b>		<b>Maîtrise foncière de zones humides</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>A</b>	Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	FRGR0409 (1) FRGR0410a (1) FRGR0410b (1) FRGR0415a (2) FRGR0415c (2) FRGR0416a (2) FRGR0416c (2) FRGR0417 (1) FRGR0418 (1) FRGR0419 (1) FRGR1690 (2) FRGR1704 (1) FRGR1721 (1)
	<b>B</b>	Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau		
	<b>C</b>	Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon		
<b>Objectif</b>	<b>A3</b>	Augmenter la capacité auto-épuratoire des cours d'eau		
	<b>A4</b>	Réduire et traiter les pollutions		
	<b>B2</b>	Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages		
	<b>C3</b>	Préserver la biodiversité par le recensement et la cartographie des foyers d'espèces végétales envahissants et les espèces exotiques émergentes peu présentes et à fort potentiel envahissant, des éléments patrimoniaux de faune ou de flore qui portent de forts enjeux à l'échelle du bassin et des végétations aquatiques, amphibies ou riveraines qui nécessitent des actions de conservations.		
<b>Constat / Problématique</b>	Les zones humides abritent une faune et une flore particulières, fortement liées à leurs caractéristiques hydriques. Du fait de leur déclin généralisé, les espèces animales et végétales attachées à ces écosystèmes tend à se raréfier. La dégradation de ces milieux s'explique soit par une gestion intensive, conduisant à leur détérioration, voire à leur destruction, soit au contraire par leur abandon, ayant pour conséquence leur fermeture par boisement.			
<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>			<b>Calendrier</b>	
Suite au diagnostic effectué par le CEN, portant sur l'identification des zones humides remarquables tant pour leur richesse biologique, pour la préservation de la qualité de l'eau, que pour le rôle tampon « écrêteur » de crues, il est proposé de préserver ces zones en l'état, voire de les restaurer. L'engagement d'un propriétaire à préserver un site en l'état ou son autorisation à pouvoir intervenir sur le terrain peuvent être formalisés par le biais d'une convention ou, mieux, d'un bail civil ou emphytéotique. L'acquisition des terrains par le Maître d'ouvrage, une collectivité ou une structure tiers est également souhaitable dans la perspective de gérer écologiquement les zones humides. Une fois cette maîtrise foncière acquise, un plan de gestion propre au site devra être établi. Pour les milieux à entretenir par pâturage, une convention pourra être proposée à un agriculteur local.			Année 1 à 5	
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>			<b>50 ha de ZH en maîtrise foncière + 71 actions</b>	



**Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels**

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Nombre d'hectares faisant l'objet d'une maîtrise foncière et d'une gestion + nb d'actions réalisées
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T., SATESE 23 et 87, AFB 23 et 87, CREN, SAFER, CBNMC
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, FEDER
<b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b>	CEN LIMOUSIN
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>644 833 €</b>

<b>Fiche Action</b> <b>A1B12D1E1 (2)</b>		<b>Réalisation de diagnostic d'exploitation agricole</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>A</b>	Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	FRGR0409 (1)
	<b>B</b>	Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau		FRGR0410a (1)
	<b>D</b>	Connaissance		FRGR0415a (2)
	<b>E</b>	Mettre en place des outils de suivi		FRGR0416a (2)
	<b>A1</b>	Mieux connaître les pressions exercées		FRGR0417 (1)
<b>Objectif</b>	<b>B1</b>	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur	FRGR0418 (1)	FRGR0419 (1)
	<b>B2</b>	Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages		
	<b>D1</b>	Améliorer la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques		
	<b>E1</b>	Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et les fonctionnalité des têtes de bassin versants		
		Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés Adapter les enseignements aux modalités et priorité de gestion des milieux		
<b>Constat / Problématique</b>		La principale activité du bassin versant de la Gartempe est l'agriculture et notamment l'élevage bovins, ovins et céréaliers. Elle engendre globalement des nuisances combinées sur le cours d'eau. Afin de réduire l'impact de cette activité tout en mettant en avant des pratiques culturelles respectant l'environnement, des actions d'évaluation d'impacts doivent être engagées.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>Des diagnostics individuels d'exploitations seront réalisés sur les zones les plus impactées par l'activité agricole afin de proposer un panel de Mesures Agro-Environnementales Climatiques en réponse aux problématiques du territoire. Des recoupements avec les diagnostics existants seront réalisés afin de limiter le coût de cette action.</p> <p>Des accompagnements collectifs complémentaires seront mis en œuvre, afin d'aborder les problématiques "pâturages, abreuvement, gestion de la fertilisation, autonomie alimentaire et fourragère, entretien des zones humides, etc...", sous forme de visites d'exploitations "vitrines".</p> <p>des accompagnements individuels permettront d'aider les exploitations diagnostiquées dans la mise en œuvre de leurs projets, à la condition que ceux-ci répondent aux objectifs du Contrat (pâturages, abreuvement, gestion de la fertilisation, autonomie alimentaire et fourragère, entretien des zones humides)</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>150 diag + 75 acc. Indiv., + 19 acc. Coll.</b>

**Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels**

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Nombre de diagnostics réalisés
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T., Région Nouvelle Aquitaine, Agence de l'Eau Loire Bretagne
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine
<b>Maître d'ouvrage</b>	Chambre d'Agriculture 87
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>360 480 €</b>

<b>Fiche Action D1E1</b>		<b>Suivi évaluatif du Bassin versant</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>D</b>	Connaissance	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	FRGR0409 (1) FRGR0410a (1) FRGR0415a (2) FRGR0416a (2) FRGR0417 (1) FRGR0418 (1) FRGR0419 (1)
	<b>E</b>	Mettre en place des outils de suivi		
<b>Objectif</b>	<b>D1</b>	Améliorer la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques		
	<b>E1</b>	Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et les fonctionnalités des têtes de bassin versants		
		Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés		
		Adapter les enseignements aux modalités et priorité de gestion des milieux		
<b>Constat / Problématique</b>		Dans le cadre du suivi permettant le rapportage européen des actions et l'état écologique des masses d'eau du territoire, le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe a mis en place une politique de suivi complémentaire des masses d'eau non suivies par les Réseaux de Contrôle de Surveillance et Opérationnels (RCS et RCO) et les Réseaux Complémentaires Départementaux (RCD).		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
Cette action se traduit par la mise en place de plusieurs points de mesure de la qualité de l'eau. Des analyses d'eau et de sols seront réalisées par les Structures maitres d'ouvrage dans le cadre de leurs actions, selon les protocoles proposés par ces derniers. La malette d'analyses multi-paramètres est toujours tenue à disposition des structures par le SMCRG pour le suivi éventuel de leurs actions.	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>225 analyses + suivis ponctuels</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Suivi du nombre de mesures réalisées
<b>Appuis techniques possibles</b>	AFB 23 et 87, D.D.T. 23 et 87, Structures à compétence GEMAPI
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, FEDER
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAGG, SMCRG, SMABGA, CA87, CEN, SIDEPA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>13 812,00 €</b>

d. *Thématique : Information, sensibilisation et communication*

<b>Fiche Action</b>		<b>Sensibilisation des exploitants sylvicoles aux pratiques respectueuses des cours d'eau</b>		
<b>F1</b>				
<b>Enjeu</b>	<b>F</b>	<b>Coordination, communication et sensibilisation</b>	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	<b>Toutes les masses d'eau (1 et 2)</b>
<b>Objectif</b>	<b>F1</b>	<b>Mettre en place un dialogue territorial</b>		
<b>Constat / Problématique</b>	L'activité sylvicole pose localement des problématiques d'érosion prononcée des sols. L'évolution des engins de plus en plus volumineux et la méconnaissance des exploitants sylvicoles vis à vis de la réglementation liée aux cours d'eau, entraînent des aléas lors de l'exploitation de parcelles forestières aux abords des cours d'eau (coupes à blanc).			

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>Les pratiques sylvicoles respectueuses des cours d'eau seront favorisées.</p> <p>En maintenant une bande boisée de végétation originelle d'au moins 3 m de part et d'autre des berges, les arbres ainsi épargnés pourront servir de porte-graines utiles pour une régénération naturelle et la conservation d'une ripisylve adaptée ainsi que le maintien d'un corridor biologique.</p> <p>Les coupes à blanc de grandes étendues seront évitées au profit de coupes en « mosaïque ». Par ailleurs, une taille maximale des surfaces de coupes rases pourrait être retenue en accord avec le monde forestier tout comme la programmation écologiquement pertinente des dates de coupe et de débardage, la protection physique des cours d'eau (pose de franchissements temporaires notamment) et la rationalisation de la circulation des engins.</p> <p>Des mesures de protection seront de plus favorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan simple de gestion ;</li> <li>• Règlement type de gestion ;</li> <li>• Code ou Charte des bonnes pratiques sylvicoles.</li> </ul> <p>Ainsi, des actions de communication seront menées pour faire connaître et valoriser les bonnes pratiques sylvicoles et la réglementation liée au cours d'eau.</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>à définir</b>

**Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels**

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Nombre de réunions sensibilisation auprès des exploitants sylvicole et des organismes en charge de la gestion de la forêt.
<b>Appuis techniques possibles</b>	CRPF, Syndicats sylvicoles, entrepreneurs sylvicoles, Syndicats de rivières, ONF
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Néant
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMCRG
<b>Coût prévisionnel</b>	Auto-financement

<b>Fiche Action</b>		<b>Sensibilisation des usagers aux dysfonctionnements hydrologiques</b>		
<b>A1F12</b>				
<b>Enjeu</b>	<b>A</b>	Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie	<b>Masses d'eau concernées</b>	<b>Toutes les masses d'eau (1 et 2)</b>
	<b>F</b>	Coordination, communication et sensibilisation		
<b>objectif</b>	<b>A1</b>	Mieux connaître les pressions exercées		
	<b>F1</b>	Mettre en place un dialogue territorial		
	<b>F2</b>	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués		
<b>Constat / Problématique</b>		La Gartempe et ses affluents sont fortement segmentés par la présence de seuils. Les ouvrages sont utilisés en majorité pour produire de l'hydro-électricité. Cependant, la gestion inadaptée de certaines installations entraîne des dysfonctionnements hydrologiques des cours d'eau (impact des éclusées).		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
Une étude réalisée sera réalisée en régie et en relation avec les techniciens rivière locaux ainsi les membres de l'administration. Elle permettra de mettre en évidence les dysfonctionnements engendrés par certaines pratiques de gestion des ouvrages hydrauliques.	Année 1 à 5
L'intérêt de cette action réside également dans l'opération de communication menée auprès des propriétaires d'ouvrages afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion des centrales hydro-électriques (respect du débit réservé, intérêt et obligation du fonctionnement au fil de l'eau,...).	
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>10 j/an</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Nombre de jours consacrés
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T. 87, DREAL, AAPPMA, E.P.B.V, Région Nouvelle Aquitaine, Structures à compétence GEMAPI, Syndicats des producteurs d'hydro-électricité.
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Néant
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMABGA, CAGG, SMCRG, SIDEPA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Auto-financement</b>



<b>Fiche Action F2 (2)</b>		<b>Participation à l'organisation d'actions de sensibilisation auprès des scolaires</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>F</b>	Coordination, communication et sensibilisation	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	
<b>Objectif</b>	<b>F2</b>	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués		
<b>Constat / Problématique</b>		Dans le cadre de l'élaboration du Dossier Définitif Contrat de Rivière Gartempe, le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe a mis en place une politique de sensibilisation à destination des scolaires. Cette action sera poursuivie en partenariat avec le C.P.I.E. Des Pays Creusois. Cette action de sensibilisation à l'environnement initiée sur le bassin versant de la Gartempe doit être pérennisée pour la durée du Projet Contrat de Rivière.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>Cette action se traduit par la pérennisation, durant les 5 années du Contrat de Rivière Gartempe, d'opérations de sensibilisation et d'éveil d'un jeune public dans le cadre de la formation scolaire sur la base d'un programme complet qui décline les ateliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le cycle de l'eau</li> <li>- le bassin versant</li> <li>- l'eau domestique</li> <li>- l'eau usée</li> <li>- les usages de l'eau</li> <li>- les sources d'eau</li> </ul> <p>Des sorties organisées permettront de visualiser directement, sur le terrain, les thèmes abordés.</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>à définir</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Suivi du nombre de projets réalisés
<b>Appuis techniques possibles</b>	Régie
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Néant
<b>Maître d'ouvrage</b>	CPIE des pays Creusois, GMHL, structures à compétence GEMAPI
<b>Coût prévisionnel</b>	Auto-financement

<b>Fiche Action</b>		<b>Intervention dans les formations professionnelles</b>		
<b>F2 (3)</b>				
<b>Enjeu</b>	<b>F</b>	Coordination, communication et sensibilisation	<b>Masses d'eau concernées</b>  <b>(priorité)</b>	
<b>Objectif</b>	<b>F2</b>	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués		
<b>Constat / Problématique</b>		Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe dans la phase d'élaboration du Dossier Définitif Contrat de Rivière Gartempe, a mis en place une politique de d'information et de participation à l'enseignement réalisé localement par différents organismes (lycée agricole, faculté des sciences de Limoges).		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
Cette action se traduit par la proposition de sessions de formation/information dans le cadre de formations professionnelles, où interviendraient les technicien rivières du territoire et l'animateur du Contrat de Rivière.	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>Réalisation de 5 interventions par an</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Suivi du nombre d'interventions par an
<b>Appuis techniques possibles</b>	Régie
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Néant
<b>Maître d'ouvrage</b>	structures à compétence GEMAPI
<b>Coût prévisionnel</b>	Auto-financement

<b>Fiche Action F12</b>		<b>Production de documents informatifs liés au fonctionnement du bassin versant</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>F</b>	Coordination, communication et sensibilisation	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	
<b>Objectif</b>	<b>F1</b>	Mettre en place un dialogue territorial		
	<b>F2</b>	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués		
<b>Constat / Problématique</b>		Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe dans la phase d'élaboration du Dossier Définitif Contrat de Rivière Gartempe a mis en place une politique de d'information et sensibilisation lors de l'élaboration du dossier définitif. Il est apparu une nécessité d'informer directement certaines catégories d'usagers au fonctionnement d'un cours d'eau mais aussi vers quels organismes se tourner pour avoir des informations fiables.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
Des documents informatifs traitant des problématiques du territoire et renvoyant aux partenaires techniques et administratifs susceptibles de répondre aux interrogations des usagers du bassin versant, seront produits.	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>à définir</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Nombre de documents produits
<b>Appuis techniques possibles</b>	Régie
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	GMHL
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>10 727,00 €</b>

e. Thématique : Restauration de la continuité écologique

Fiche Action <b>A3B12C3</b>		Interventions sur les ouvrages en faveur de la transparence écologique		
Enjeu	A	Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie	Masses d'eau concernées  (priorité)	FRGR0409 (1) FRGR0415a (2) FRGR0416a (2) FRGR0418 (1)
	B	Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau		FRGR1710 (1)
	C	Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon		
Objectif	A3	Augmenter la capacité auto-épuration des cours d'eau		
	B1	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur		
	B2	Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages		
	C3	Préserver la biodiversité par le recensement et la cartographie des foyers d'espèces végétales envahissantes et les espèces exotiques émergentes peu présentes et à fort potentiel envahissant, des éléments patrimoniaux de faune ou de flore qui portent de forts enjeux à l'échelle du bassin et des végétations aquatiques, amphibies ou riveraines qui nécessitent des actions de conservations.		
Constat / Problématique		La Gartempe présente de nombreux seuils sur son cours principal et ses affluents. Afin d'accompagner l'effort de repeuplement du Saumon Atlantique et de continuité écologique mais aussi de limiter le stockage des sédiments dans ces retenues, et en continuité de l'étude réalisée concernant l'aménagement des seuils, des interventions sur les ouvrages seront menées.		

Description de l'action (objectifs, coûts)	Calendrier
Afin de restaurer la transparence sur les masses d'eau, il est nécessaire de procéder à leur aménagement (passe à poisson, vanne de décharge et aménagement plus léger conduisant à la restauration de la transparence. L'aménagement des seuils sera mené en respectant les étapes suivantes mise en œuvre des programmes de travaux issus des études préalables, portage et suivi de la réalisation des aménagements et des arasements, leur entretien et la surveillance de leur fonctionnalité dans le temps, suivi des travaux et du comportement du cours d'eau et des milieux aquatiques dans les secteurs amont et aval. Cette action concerne également les étangs et petits ouvrages sur tributaires.	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>15 actions</b>

**Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels**

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	nombre de seuils/étangs/petits ouvrages effacés/aménagés
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T., AFB, ASTER 23, structures GEMAPI
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux, Fédérations de pêche, FEADER
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMABGA, C.A.G.G., SMCRG, FDAAPPMA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>305 000 €</b>

<b>Fiche Action</b>		<b>Animation du Comité Migrateurs Gartempe</b>		
<b>C1</b>				
<b>Enjeu</b>	<b>C</b>	<b>Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon</b>	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	<b>Toutes les masses d'eau (1 et 2)</b>
<b>Objectif</b>	<b>C1</b>	<b>Animation du "Comité Migrateur Gartempe"</b>		
<b>Constat / Problématique</b>		Le bassin de la Gartempe s'étend sur les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Vienne et de l'Indre. Il abrite des populations de poissons grands migrateurs qui traversent ces différents départements. L'échange d'informations et le travail en commun avec l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau sur ce territoire est indispensable pour gérer ces populations à forte valeur patrimoniale.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
Le comité migrateurs Gartempe a été créé en 2008 par l'EPTB Vienne afin de répondre à la problématique exposée ci-dessus. Son objectif est de favoriser les échanges d'informations et d'être force de propositions notamment auprès du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers Vendéens et de la Sèvre Niortaise. Un thème spécifique est approfondi à chacune des séances annuelles à bi-annuelles (suivis scientifique, continuité écologique, communication sur les poissons migrateurs...).	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>1 à 2 réunions par an</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Nombre de réunions réalisées
<b>Appuis techniques possibles</b>	LOGRAMI, CNSS, DREAL de Bassin, AFB, DDT, structures gestionnaires de rivières, fédérations de pêche.
<b>Engagements des partenaires financiers</b>	Autofinancement de l'EPTB Vienne
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	EPTB de la Vienne
<b>Coût prévisionnel</b>	Autofinancement

<b>Fiche Action C2</b>		<b>Utilisation et développement du tableau de bord de la continuité écologique</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>C</b>	<b>Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon</b>	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	<b>Toutes les masses d'eau (1 et 2)</b>
<b>Objectif</b>	<b>C2</b>	<b>Utilisation et développement d'un tableau de bord de la continuité écologique</b>		
<b>Constat / Problématique</b>		Un besoin de lisibilité sur les actions de rétablissement de la continuité écologique a été identifié sur le bassin de la Gartempe. Il est actuellement constaté que les structures à compétence rivières sont esseulées face au sujet du rétablissement de la continuité et font face à de nombreuses difficultés liées en particulier aux réticences des propriétaires ou encore à des prescriptions de plus en plus contraignantes. Un outil nommé « tableau de bord de la continuité écologique » a donc été construit et présenté au comité migrants en 2016 pour tenter de répondre à la problématique.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>Le principe général de l'outil repose sur un système de notation permettant la mise en exergue des points les plus problématiques pour, par la suite, concentrer les efforts et réfléchir collectivement aux leviers mobilisables pour débloquer des situations souvent complexes.</p> <p>L'ambition est d'utiliser le tableau de bord pour mettre en place un plan de continuité sur l'ensemble de l'axe Gartempe (en lien avec d'autres outils, tels que la trame verte et bleue) et de l'étendre à l'ensemble des axes principaux du bassin en prenant en compte un large panel de critères liés au contexte technique et au positionnement des propriétaires.</p> <p>Une mise à jour annuelle de l'outil et une utilisation lors des comités migrants sont d'actualité. Le fonctionnement du tableau de bord doit aussi être perfectionné afin de permettre une mise à jour et une utilisation plus interactives et donc l'outil doit être rendu consultable en ligne.</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>1 à 2 réunions par an à définir</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Nombre de réunions réalisées
<b>Appuis techniques possibles</b>	LOGRAMI, CNSS, DREAL de Bassin, AFB, DDT, structures gestionnaires de rivières, fédérations de pêche.
<b>Engagements des partenaires financiers</b>	Autofinancement de l'EPTB Vienne
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	EPTB de la Vienne
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Autofinancement</b>



f. Thématique : Restauration et entretien des cours d'eau

<b>Fiche Action A3B12D1F12</b>		<b>Gestion des vannages de retenues sur les cours principaux</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>A</b>	<b>Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie</b>	<b>Masses d'eau concernées  (priorité)</b>	<b>FRGR0409 (1)</b>
	<b>B</b>	<b>Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau</b>		<b>FRGR0410a (1)</b>
	<b>D</b>	<b>Connaissance</b>		<b>FRGR0410b (1)</b>
	<b>F</b>	<b>Coordination, communication et sensibilisation</b>		
<b>Objectif</b>	<b>A3</b>	<b>Augmenter la capacité auto-épuration des cours d'eau</b>		
	<b>B1</b>	<b>Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur</b>		
	<b>B2</b>	<b>Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages</b>		
	<b>D1</b>	<b>Améliorer la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques</b>		
	<b>F1</b>	<b>Mettre en place un dialogue territorial</b>		
	<b>F2</b>	<b>Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués</b>		
<b>Constat / Problématique</b>		Sur de nombreux seuils, la Gartempe présente des ouvrages mobiles permettant d'assurer de façon satisfaisante le transit sédimentaire. Cependant, ces aménagements ne sont que peu ou pas suivis et perdent leur utilité.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
Mise en place de chartes de gestion avec les propriétaires de seuils seront mises en place afin que le technicien rivière local gère, en accord avec les services de police de l'eau, l'ouverture et la fermeture des organes mobiles (vannes de décharge, clapets...) des seuils présents sur le cours principal et les affluents de la Gartempe.	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>Conventionner avec l'ensemble des propriétaires de seuils</b>

**Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels**

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Nombre de réunions, nombre de conventions. Suivi de l'ensablement en aval des seuils et suivi de M.E.S., photos des actions, constat visuel de l'amélioration de la qualité du cours d'eau sur site et en amont/aval des actions.
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T., AFB, ASTER 23, Structures à compétence GEMAPI
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	néant
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMABGA, C.A.G.G., SMCRG, FDAAPPMA
<b>Coût prévisionnel</b>	autofinancement

<b>Fiche Action A34B12</b>		<b>REHABILITATION DES BERGES PAR GENIE VEGETAL</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>A</b>	<b>Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie</b>	<b>Masses d'eau concernées  (priorité)</b>	<b>FRGR0409 (1)</b>
	<b>B</b>	<b>Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau</b>		
<b>Objectif</b>	<b>A3</b>	<b>Augmenter la capacité auto-épuration des cours d'eau</b>		
	<b>A4</b>	<b>Réduire et traiter les pollutions</b>		
	<b>B1</b>	<b>Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur</b>		
	<b>B2</b>	<b>Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages</b>		
<b>Constat / Problématique</b>		Les encoches d'érosion sont nombreuses sur le territoire. Certaines, de taille importante, peuvent engendrer une mise en suspension du sable et des sédiments en proportion non négligeable. Dans le but de résorber ces encoches, des actions de réhabilitations ponctuelles des berges par génie végétal seront réalisées.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>La restauration ponctuelle des berges par les techniques de génie végétal sera réalisée sur des sites où les enjeux en terme de restauration de la morphologie des cours d'eau sont importants (occupation des sols défavorables entraînant des phénomènes ponctuels d'érosion et/ou d'ensablement prononcé).</p> <p>Ces actions étudiées au cas par cas mettront en œuvre des techniques différentes adaptées à chaque situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caissons végétalisés,</li> <li>- plantation par bouturage de saule,</li> <li>- réalisation de fascines,</li> <li>- etc...</li> </ul>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>5 actions</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	actions réalisées/non réalisées
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T., AFB, ASTER 23
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux, Fédérations de pêche
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	C.A.G.G.
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>28 000 €</b>

<b>Fiche Action</b>		<b>RESTAURATION DE LA RIPISYLVE</b>		
<b>B12C3 (1)</b>				
<b>Enjeu</b>	<b>B</b>	<b>Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau</b>	<b>Masses d'eau concernées</b>	<b>FRGR0409 (1) FRGR0418 (1)</b>
	<b>C</b>	<b>Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon</b>		
<b>Objectif</b>	<b>B1</b>	<b>Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur</b>		
	<b>B2</b>	<b>Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages</b>		
	<b>C3</b>	<b>Préserver la biodiversité par le recensement et la cartographie des foyers d'espèces végétales envahissantes et les espèces exotiques émergentes peu présentes et à fort potentiel envahissant, des éléments patrimoniaux de faune ou de flore qui portent de forts enjeux à l'échelle du bassin et des végétations aquatiques, amphibies ou riveraines qui nécessitent des actions de conservations.</b>		
<b>Constat / Problématique</b>		Le non entretien des abords de cours d'eau entraîne la fermeture rapide de ces milieux. Cette fermeture induirait des problématiques d'écoulement des eaux et d'ensablement qu'il est indispensable d'éviter.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
La restauration de la végétation du cours d'eau est indispensable sur des secteurs où l'entretien des abords des cours d'eau est délaissé depuis plus de 3 ans. Ce phénomène entraîne la présence d'arbres vieillissants et malades aboutissant à la création d'embâcles avec parfois pour conséquences la limitation des écoulements des cours d'eau ou à la formation d'encoches d'érosion (risque d'ensablement du cours d'eau). Les travaux de restauration de la ripisylve vont ainsi au delà d'un simple entretien le débroussaillage sélectif afin de favoriser la biodiversité ainsi que des essences stabilisatrices de berges, l'enlèvement de gros embâcles, l'abattage d'arbres menaçant de tomber et recapeage sélectif des arbres sénescents, affouillés et penchés, le nettoyage sélectif des branches favorisant l'accrochage des macro-déchets et le balivage sur une bande de 3 mètres au niveau des secteurs fréquentés par les usagers.	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>31 km</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Linéaire de cours d'eau restauré, photos des actions, constat visuel de l'amélioration de la qualité du cours d'eau sur site et en amont/aval des travaux.
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T., AFB, ASTER 23
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux, Fédérations de pêche
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	SMABGA, C.A.G.G., CEN
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>138 000 €</b>

<b>Fiche Action</b>		<b>GESTION DES EMBACLES ET ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE</b>		
<b>A3B12</b>				
Enjeu	A	Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie	Masses d'eau concernées (priorité)	Toutes les masses d'eau (1 et 2)
	B	Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau		
objectif	A3	Augmenter la capacité auto-épuration des cours d'eau		
	B1	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur		
	B2	Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages		
Constat / Problématique		La destruction ou la mauvaise gestion des bandes boisées en bordure de cours d'eau ne permettent plus d'assurer la fonction de protection des berges et la limitation de l'accès du bétail au cours d'eau. Ceci accentue le problème d'érosion et limite le rôle naturel de filtre biologique de la ripisylve. A ceux-ci viennent s'ajouter la problématique de la gestion des embâcles qui peuvent s'accumuler sur les ouvrages transversaux (points et seuils/étangs) et provoquer des aléas érosifs.		

Description de l'action (objectifs, coûts)	Calendrier
L'entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, utilisé ponctuellement il contribue au bon état écologique notamment par enlèvement des embâcles problématiques, l'élagage ou recépage de la végétation des rives.	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	actions ponctuelles, linéaires à définir au besoin

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Linéaire de cours d'eau entretenu, nombre d'embâcles supprimés, photos des actions, constat visuel de l'amélioration de la qualité du cours d'eau sur site et en amont/aval des travaux.
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T., AFB, ASTER 23
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux, Fédérations de pêche
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	SMABGA, SMCRG,
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>158 000</b>

<b>Fiche Action</b>		<b>Renaturation des cours d'eau</b>		
<b>B12C3 (2)</b>				
Enjeu	B	Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau	Masses d'eau concernées (priorité)	FRGR1690 (2) FRGR0410a (1) FRGR0410b (1) FRGR0416a (2)
	C	Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon		FRGR0419 (1)
Objectif	B1	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur		
	B2	Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages		
	C3	Préserver la biodiversité par le recensement et la cartographie des foyers d'espèces végétales envahissants et les espèces exotiques émergentes peu présentes et à fort potentiel envahissant, des éléments patrimoniaux de faune ou de flore qui portent de forts enjeux à l'échelle du bassin et des végétations aquatiques, amphibies ou riveraines qui nécessitent des actions de conservations.		
Constat / Problématique		Certaines zones du bassin versant ont subi de fortes dégradations qui ont mené à la disparition totale des strates arbustives et arborées des parcelles riveraines des cours d'eau. Cette absence de végétation rend les berges plus sensibles aux différents types d'érosions liées aux bassins versant (naturelles et anthropiques). Afin de limiter l'ensablement du cours d'eau et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, la plantation d'essences locales est indispensable. Ceci s'accompagne aussi de « la restauration de l'hydro-morphologie des cours d'eau en intervenant sur les profils en long et en travers (réhabilitation des méandres de cours d'eau, apport de matériaux, reconnexion d'annexes, suppression d'obstacles type seuils, buses, étangs...) ».		

Description de l'action (objectifs, coûts)	Calendrier
Plantations d'essences naturelles endémiques de la région et adaptées aux abords de cours d'eau pour améliorer la tenue mécanique des berges et limiter l'érosion de ces dernières tout améliorant la biodiversité dans ces milieux naturels. Réhabilitation de champs d'expansion de crues, de méandres, d'annexes hydrauliques... Ces actions étudiées au cas par cas mettront en œuvre des techniques différentes adaptées à chaque situation. L'apport de matériaux peut être envisagé le cas échéant, afin de dynamiser des zones recalibrées.	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>260 mL de renaturation + aménagement de 3 annexes hydrauliques</b>

**Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels**

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Linéaire de cours d'eau renaturé, photos des actions, constat visuel de l'amélioration de la qualité du cours d'eau sur site et en amont/aval des travaux.
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T., AFB, ASTER 23
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux, Fédérations de pêche
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	SMABGA, FDAAPPMA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>78 500 €</b>

<b>Fiche Action A4B12</b>		<b>Mise en place DE POINTS D'ABREUUREMENT</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>A</b>	<b>Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie</b>	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	FRGR0409 (1) FRGR0410a (1) FRGR0415a (2) FRGR0415c (2) FRGR0416a (2) FRGR0416c (2) FRGR1704 (1) FRGR1710 (1)
	<b>B</b>	<b>Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau</b>		
<b>Objectif</b>	<b>A4</b>	<b>Réduire et traiter les pollutions</b>		
	<b>B1</b>	<b>Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur</b>		
	<b>B2</b>	<b>Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages</b>		
<b>Constat / Problématique</b>		L'activité agricole est la principale activité riveraine des cours d'eau sur le bassin versant de la Gartempe. La plupart des points d'abreuvement sont des accès directs aux cours d'eau qui entraînent généralement la création d'encoches d'érosion favorisant l'ensablement et la dégradation de la qualité hydromorphologique de la masse d'eau.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>Une concertation étroite avec le propriétaire ou l'exploitant sera menée afin notamment de choisir la technique la mieux adaptée.</p> <p>Différentes techniques d'abreuvement pourront être mises en œuvre selon la configuration du cours d'eau et les besoins des propriétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pompe à museau ;</li> <li>• Alimentation gravitaire ;</li> <li>• Descente aménagée dans le cours d'eau ;</li> <li>• Énergie solaire ;</li> <li>• Vase communiquant.</li> </ul> <p>Il est à noter que la création de l'abreuvoir sera mise en relation avec les actions de mise en défens des berges. La création de points d'abreuvement peut également être réalisée dans le cadre d'investissements non-productifs (mises en place de MAEC - coûts hors Contrat)</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>166 unités</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	nombre d'aménagements réalisés, suivi de l'ensablement en aval et suivi de M.E.S., photos des actions, constat visuel de l'amélioration de la qualité du cours d'eau sur site et en amont/aval des travaux.
<b>Appuis techniques possibles</b>	Chambres d'agriculture de la Creuse et de la Haute-Vienne, Structures à compétence GEMAPI, ASTER
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	FEADER (mesure 441), Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux, Fédérations de pêche
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMABGA, C.A.G.G., SMCRG, FDAAPPMA, CA87, CEN, SIDEPA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>455 850 €</b>



<b>Fiche Action</b>		<b>Mise en défens des berges</b>		
<b>A4B12 (2)</b>				
<b>Enjeu</b>	<b>A</b>	<b>Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie</b>	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	FRGR0409 (1) FRGR0410a (1) FRGR0415a (2) FRGR0415c (2) FRGR0416a (2) FRGR0416c (2) FRGR1704 (1) FRGR1710 (1)
	<b>B</b>	<b>Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau</b>		
<b>objectif</b>	<b>A4</b>	Réduire et traiter les pollutions		
	<b>B1</b>	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur		
	<b>B2</b>	Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages		
<b>Constat / Problématique</b>		L'activité agricole est la principale activité riveraine des cours d'eau sur le bassin versant de la Gartempe. La plupart des points d'abreuvement sont des accès directs aux cours d'eau qui entraînent généralement la création d'encoches d'érosion favorisant l'ensablement et la dégradation de la qualité hydromorphologique de la masse d'eau.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>Dans les zones où la ripisylve est absente, il est préconisé la mise en défens des berges par la mise en place d'une clôture de chaque côté du cours d'eau.</p> <p>Une concertation sera menée avec le propriétaire ou l'exploitant agricole afin de choisir la technique la mieux adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôture naturelle (restauration et entretien de la ripisylve) ;</li> <li>• Clôture piquet de châtaigniers ;</li> <li>• Clôture en piquet métallique (amovible) ;</li> <li>• Fils de fer barbelés (un, deux, trois rangs) ;</li> <li>• Fils de clôture électrifié avec isolateurs.</li> </ul> <p>Cette action sera liée, pour partie, à la mise en place d'abreuvoirs. La mise en défens peut également être réalisée dans le cadre d'investissements non-productifs (MAEC - coûts hors Contrat)</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>29 150 mL</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	linéaire de mise en défens réalisés, suivi de l'ensablement en aval et suivi de M.E.S., photos des actions, constat visuel de l'amélioration de la qualité du cours d'eau sur site et en amont/aval des travaux.
<b>Appuis techniques possibles</b>	Chambres d'agriculture de la Creuse et de la Haute-Vienne, structures à compétence GEMAPI
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	FEADER (mesure 441), Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux, Fédérations de pêche
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMABGA, C.A.G.G., SMCRG, FDAAPPMA, CA87, CEN, SIDEPA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>132 800 €</b>

<b>Fiche Action A14B2F2</b>		<b>Recherche et résorption des décharges sauvages</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>A</b>	Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie	<b>Masses d'eau concernées  (priorité)</b>	<b>FRGR0409 (1)</b>
	<b>B</b>	Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau		
	<b>F</b>	Coordination, communication et sensibilisation		
<b>Objectif</b>	<b>A1</b>	Mieux connaître les pressions exercées		
	<b>A4</b>	Réduire et traiter les pollutions		
	<b>B2</b>	Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages		
	<b>F2</b>	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués		
<b>Constat / Problématique</b>		Il est admis que pendant plusieurs décennies les communes ont géré les déchets localement. On trouve au minimum une ancienne décharge pas commune.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
La recherche auprès des communes du bassin versant des anciennes déchèteries mise en place localement sera effectuée. Cette recherche et sa caractérisation sous S.I.G. permettra de comprendre plus finement les aléas que subit le cours d'eau. L'impact de ces lieux de stockages sur le milieu aquatique sera le cas échéant mis en évidence. Des actions de résorption de ces décharges seront organisées afin de sensibiliser les élus, les particuliers, les scolaires,... à la préservation de l'environnement.	Année 2
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>2 actions programmées</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Nombre d'actions réalisées réalisées, photos avant/après
<b>Appuis techniques possibles</b>	DDT, AFB, EPTB Vienne
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	AELB
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAGG, SMCRG
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>4 000 €</b>

g. Thématique : Suivi scientifique

<b>Fiche Action</b>		<b>Etudier l'Opportunité pour réaliser l'alevinage en saumons atlantiques sur le bassin de la Gartempe</b>		
<b>C3D1</b>				
Enjeu	C	Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon	Masses d'eau concernées (priorité)	Toutes les masses d'eau (1 et 2)
	D			
Objectif	C3 D1	Utilisation et développement d'un tableau de bord de la continuité écologique		
Constat / Problématique		L'animation du plan saumons est assuré par la DREAL de bassin et l'Établissement Public Loire gère l'alevinage sur l'ensemble du bassin de la Loire, y compris le sous bassin de la Vienne. La Gartempe fait l'objet chaque année de déversement d'alevins et de jeunes saumons sur sa partie amont. Une gestion plus localisée de l'alevinage associant le comité migrants Gartempe pourrait être organisée.		

Description de l'action (objectifs, coûts)	Calendrier
<p>L'action consisterait dans un premier temps à rechercher en cohérence avec le PLAGEPOMI, une articulation permettant d'accorder plus d'autonomie au comité migrants Gartempe dans la gestion du plan saumons sur le bassin de la Gartempe.</p> <p>La mise en place d'un alevinage local, utilisant les géniteurs fréquentant spécifiquement le bassin de la Creuse (à la passe de Descartes par exemple), et non les géniteurs fréquentant l'Allier comme actuellement, pourra ainsi être étudiée.</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>Étude d'opportunité</b>

**Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels**

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Réalisation de l'étude d'opportunité en interne
<b>Appuis techniques possibles</b>	DREAL de bassin, LOGRAMI, Fédérations de pêche
<b>Engagements des partenaires financiers</b>	Autofinancement pour l'étude d'opportunité. Fonds FEDER et AELB si mise en œuvre de l'alevinage.
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	EPTB Vienne
<b>Coût prévisionnel</b>	150 000,00 €

<b>Fiche Action</b>		<b>Réalisation d'un diagnostic sur la fonctionnalité du Vincou et des problématiques liées aux retenues</b>		
<b>A1D1F12</b>				
<b>Enjeu</b>	<b>A</b>	<b>Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie</b>	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	<b>FRGR0418 (1)</b>
	<b>D</b>	Connaissance		
	<b>F</b>	Coordination, communication et sensibilisation		
<b>objectif</b>	<b>A1</b>	Mieux connaître les pressions exercées		
	<b>D1</b>	Améliorer la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques		
	<b>F1</b>	Mettre en place un dialogue territorial		
	<b>F2</b>	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués		
<b>Constat / Problématique</b>		La Gartempe possède une forte densité d'étangs et autres retenues d'eau qui entraînent des modifications de la qualité de l'eau. Localement, sur le Vincou, cette densité tend à dégrader la qualité de l'eau.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>Une étude sera réalisée afin de déterminer les fonctionnalités du Vincou, affluent de la Gartempe, de maîtriser les problématiques liées à la présence de nombreuses retenues sur ce cours d'eau, et d'en déterminer les incidences (stockage de sédiments, radiologie, température du cours d'eau).</p> <p>Les étapes suivantes seront menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivis débitométriques du cours d'eau,</li> <li>- recensement des surfaces d'étangs,</li> <li>- suivi de la température de l'eau en différents points du cours d'eau,</li> <li>- recherche de cyanobactéries.</li> </ul> <p>Cette étude permettra de déterminer l'incidence de la forte densité d'étangs sur les paramètres cités précédemment.</p> <p>Le cas échéant, des travaux seront engagés suite à cette étude.</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>Réalisation de l'étude</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Réalisation de l'étude
<b>Appuis techniques possibles</b>	Syndicats départementaux des étangs 87et 23, E.P.B.V, Région Nouvelle Aquitaine, Syndicats de rivières, Agence de l'eau Loire-Bretagne
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Fédération de pêche de la Haute-Vienne, FEDER
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMCRG,
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>20 000 €</b>

<b>Fiche Action</b> <b>A1B12D1E1 (1)</b>		<b>Etude champs d'expansion des crues</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>A</b>	Usage Alimentation en Eau Potable (AEP) et hydrologie	<b>Masses d'eau concernées</b>  <b>(priorité)</b>	Toutes les masses d'eau (1 et 2)
	<b>B</b>	Fonctionnement et fonctionnalité du cours d'eau		
	<b>D</b>	Connaissance		
	<b>E</b>	Mettre en place des outils de suivi		
<b>Objectif</b>	<b>A1</b>	Mieux connaître les pressions exercées		
	<b>B1</b>	Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques lutte contre l'érosion ponctuelle des berges et le colmatage du lit mineur		
	<b>B2</b>	Retrouver des cours d'eau en bon état pour une biodiversité aquatique optimum et avec un bon fonctionnement permettant une autoépuration maximum, un usage AEP, et confortant les usages agricoles, sans perdre ses caractéristiques d'élément fort du paysages		
	<b>D1</b>	Améliorer la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques		
	<b>E1</b>	Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et les fonctionnalités des têtes de bassin versants		
Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés				
<b>Constat / Problématique</b>		Adapter les enseignements aux modalités et priorité de gestion des milieux		
		La Gartempe et ses affluents possèdent des zones inondables et les communes concernées sont couvertes par des P.P.R.I. Cependant, les risques liés aux inondations tendent à s'atténuer dans la mémoire collective, notamment du fait de conditions hydrologiques relativement favorables de ces dernières années.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>Il est nécessaire d'engager une politique de sensibilisation du risque inondation sur une partie du territoire du bassin versant (localisations des P.P.R.I. et leurs zones amont). Pour ce faire, une campagne de communication sera engagée par le biais de réunions publiques et la distribution de documents d'informations.</p> <p>Par ailleurs, l'identification des champs d'expansion des crues en amont des zones vulnérables sera menée. Le cas échéant, l'acquisition de terrains pourra être envisagée afin d'assurer la maîtrise des actions à mettre en œuvre pour rendre fonctionnel ces champs d'expansion et ainsi produire un ralentissement dynamique du cours d'eau. Ces actions auront des effets qui iront bien au-delà du périmètre du Contrat de Rivière Gartempe (zone aval du territoire retenu).</p>	Année 1
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>1 étude</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	L'Etude
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T. 87, DREAL, AAPPMA, E.P.B.V, Conseil Régional Structures à compétence GEMAPI, Syndicats des producteurs d'hydro-électricité, Communes
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Fédération de pêche de la Haute-Vienne, FEDER
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMABGA
<b>Coût prévisionnel</b>	60 000 €

<b>Fiche Action</b> <b>D1E1F12</b>		<b>Étude de zonage et des fonctionnalités des zones humides du Bassin Versant</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>D</b>	Connaissance	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	FRGR0419 (1) FRGR0417 (1)
	<b>E</b>	Mettre en place des outils de suivi		
	<b>F</b>	Coordination, communication et sensibilisation		
<b>Objectif</b>	<b>D1</b>	Améliorer la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques		
	<b>E1</b>	Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et les fonctionnalités des têtes de bassin versants		
		Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés		
		Adapter les enseignements aux modalités et priorité de gestion des milieux		
	<b>F1</b>	Mettre en place un dialogue territorial		
<b>F2</b>	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués			
<b>Constat / Problématique</b>		Plusieurs études, menées à différentes échelles de précision en matière de caractérisation des habitats et de territoire, ont été réalisées le long de la Gartempe. Certaines doivent être approfondies et une homogénéisation est nécessaire afin de disposer d'un état initial utile.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>L'Établissement Public du Bassin de la Vienne a mené un diagnostic régional recensant les différents types de zones humides (prairies humides et/ou mégaphorbiaies, forêts alluviales à Aulnes et Frênes...) présents sur la région. A l'échelle du bassin versant de la Gartempe, certaines caractéristiques mériteraient d'être affinées (surface, type de végétation, fonctionnalité, etc...) sur la base de ce diagnostic préalable.</p> <p>Cette cartographie précise sur la nature de la végétation, à saisir sur S.I.G., permettra de faire un état zéro sur l'état des zones humides afin de suivre leur évolution au fur et à mesure de la mise en œuvre d'actions de gestion.</p> <p>Une fois le recensement effectué, des MAE adaptées aux caractéristiques des milieux pourront être proposées sur les surfaces agricoles à la suite d'un diagnostic individuel d'exploitation. Hors milieux agricoles, un autre dispositif devra prendre le relai afin de prendre en charge les coûts inhérent à la gestion des zones humides.</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>Nombre d'hectares diagnostiqués</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Surface de zones humides caractérisées et réalisation de SIG
<b>Appuis techniques possibles</b>	CBNMC, CREN, EPBV, Conservatoire botanique du Limousin, Chambres d'Agriculture de la Creuse et de la Haute-Vienne
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Fédération de pêche de la Haute-Vienne, FEDER
<b>Maîtres d'ouvrages potentiels</b>	SMCRG
<b>Coût prévisionnel</b>	reporté

<b>Fiche Action</b>		<b>Prospection et élimination d'espèces invasives</b>		
<b>C3D1 (2)</b>				
<b>Enjeu</b>	<b>C</b>	Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	toutes masses d'eau (1 et 2)
	<b>D</b>	Connaissance		
<b>Objectif</b>	<b>C3</b>	Préserver la biodiversité par le recensement et la cartographie des foyers d'espèces végétales et animales envahissantes et les espèces exotiques émergentes peu présentes et à fort potentiel envahissant, des éléments patrimoniaux de faune ou de flore qui portent de forts enjeux à l'échelle du bassin et des végétations aquatiques, amphibies ou riveraines qui nécessitent des actions de conservations.		
	<b>D1</b>	Améliorer la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques		
<b>Constat / Problématique</b>		La Gartempe et ses affluents sont concernés localement par différentes espèces invasives végétales telles que la Renoué du Japon ou la Jussie. Afin de limiter la prolifération de ces espèces, il est nécessaire de mener des actions de préventions et de mise en œuvre de protocoles de traitements de ces essences.		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>Afin de mettre en place la gestion des espèces végétales et animales invasives, une campagne de sensibilisation à la reconnaissance et à la destruction de ces espèces sera menée. Des réunions publiques seront ainsi organisées sur l'ensemble du territoire ainsi que des campagnes de recherche et de tests d'éradication. Ces derniers seront étendus à l'ensemble du bassin versant.</p> <p>Des documents informatifs seront également réalisés et distribués lors des réunions publiques organisées dans le cadre de la campagne de sensibilisation.</p> <p>Cette action intéresse aussi bien le grand public que les organismes en charge de la gestion des abords de berges ou de routes (limitation de la dissémination des espèces).</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>40 pièges à ragondins</b> <b>50 actions sur espèces végétales envahissantes</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	nombre de pièges en action (chiffres de destruction) nombre d'actions réalisées
<b>Appuis techniques possibles</b>	D.D.T. 87/23, DREAL, AAPPMA, E.P.B.V, Région Nouvelle Aquitaine, CPIE, EPTB Syndicats de rivières, Syndicats des étangs, Conseils Départementaux 23 et 87
<b>Partenaires financiers potentiels</b>	Néant
<b>Maître d'ouvrage</b>	SMABGA, C.A.G.G., CBNMC
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>110 370 €</b>



Fiche Action C3D1E1F12		Recensement des populations d'espèces emblématiques des milieux aquatiques		
Enjeu	C	Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon	Masses d'eau concernées (priorité)	toutes masses d'eau (1 et 2)
	D	Connaissance		
	E	Mettre en place des outils de suivi		
	F	Coordination, communication et sensibilisation		
Objectif	C3	Préserver la biodiversité par le recensement et la cartographie des foyers d'espèces végétales envahissantes et les espèces exotiques émergentes peu présentes et à fort potentiel envahissant, des éléments patrimoniaux de faune ou de flore qui portent de forts enjeux à l'échelle du bassin et des végétations aquatiques, amphibies ou riveraines qui nécessitent des actions de conservations.		
	D1	Améliorer la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques		
	E1	Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et les fonctionnalités des têtes de bassin versants Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés Adapter les enseignements aux modalités et priorité de gestion des milieux		
	F1	Mettre en place un dialogue territorial		
	F2	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués		
Constat / Problématique		La Gartempe et ses affluents sont reconnus pour leurs valeurs patrimoniales. Cependant, les pratiques anthropiques actuelles ont dégradées la qualité patrimoniale présente. Le devenir de certaines espèces est remis en cause. Certaines d'entre elles ont quasiment disparues. Cependant, suivant certaines initiatives, des foyers d'espèces emblématiques sont toujours présents sur le territoire. Le manque d'information fait que ces zones sont souvent méconnues.		

Description de l'action (objectifs, coûts)	Calendrier
Afin d'établir un diagnostic réel de l'état des populations des espèces emblématiques, des journées de prospection et de partage de données seront réalisées. Elles regrouperont l'ensemble des acteurs de l'eau, les techniciens et les partenaires locaux. Les espèces concernées sont le saumon atlantique ( <i>Salmo salar</i> ), l'anguille ( <i>Anguilla anguilla</i> ), l'écrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> ), la moule perlière ( <i>Margaritifera margaritifera</i> ) et les moules de rivière ( <i>Unio crassus et Potomida littoralis</i> ), la truite fario ( <i>Salmo trutta fario</i> ) et le Chabot ( <i>Cottus gobio</i> ).	Année 1 à 3
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>87 jours d'animations</b>

#### Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels

Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action	Nombre de journées de prospections et de journées de partages de données
Appuis techniques possibles	AFB, AAPPMA, E.P.B.V, Fédérations de pêche, Structures à compétence GEMAPI, Syndicats des étangs, Conseils Départementaux 23 et 87, CEN Limousin
Partenaires financiers potentiels	
Maître d'ouvrage	SMABGA, CAGG, CBNMC, CEN
Coût prévisionnel	57 370,00 €

<b>Fiche Action</b> <b>D1E1F12 (2)</b>		<b>EVALUER LES IMPACTS POTENTIELS DES REJETS DES SITES MINIERS URANIFERES SUR LES ECOSYSTEMES</b>		
<b>Enjeu</b>	<b>D</b>	Connaissance	<b>Masses d'eau concernées (priorité)</b>	A définir
	<b>E</b>	Mettre en place des outils de suivi		
	<b>F</b>	Coordination, communication et sensibilisation		
<b>Objectif</b>	<b>D1</b>	Améliorer la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques		
	<b>E1</b>	Améliorer la connaissance sur les espèces indicatrices de la qualité des milieux aquatiques et les fonctionnalités des têtes de bassin versants Suivre les actions au travers d'indicateurs adaptés Adapter les enseignements aux modalités et priorité de gestion des milieux		
	<b>F1</b>	Mettre en place un dialogue territorial		
	<b>F2</b>	Continuer d'informer et de sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau, en poursuivant, développant et renforçant les actions d'animation et de communication, en fonction des moyens attribués		
<b>Constat / Problématique</b>		<p>L'exploitation minière de l'uranium en France a duré près de 50 ans. Elle a débuté à l'issue de la seconde guerre mondiale et a pris fin en 2001 avec la fermeture du site de Jouac (Haute-Vienne).</p> <p>L'exploitation minière d'uranium dans le Limousin a conduit à l'extraction du minerai sur plusieurs sites du bassin versant de la Gartempe, qui sont maintenant abandonnés.</p> <p>Ces sites ont fait l'objet de travaux de réaménagement.</p> <p>Certains sont équipés d'un dispositif de traitement des eaux d'exhaure utilisant notamment du baryum et de l'aluminium pour maintenir les activités en uranium et radium en deçà des seuils réglementaires, d'autres rejettent leurs eaux d'exhaure sans traitement.</p>		

<b>Description de l'action (objectifs, coûts)</b>	<b>Calendrier</b>
<p>L'objectif de cette étude est de <b>rechercher l'impact environnemental des radioéléments diffusés dans les milieux aquatiques après la mise en eau d'anciennes mines d'uranium, seuls ou lorsque des mesures de traitement chimique sont mis en œuvre</b> : contamination par les radioéléments Uranium (toxicité radiologique et chimique) et Radon, seuls, ou en association avec le Baryum et l'Aluminium.</p> <p>L'Etude doit donc se décomposer en deux volets visant à mesurer, sur les secteurs des bassins versants retenus, les conséquences écologiques des actuels rejets résultant de l'exploitation minière d'Uranium :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les écosystèmes aquatiques (compartiments : la végétation, le zooplancton, les invertébrés et les poissons) ;</li> <li>- sur les populations (deux espèces retenues en fonction de leur fréquence d'occurrence sur les secteurs d'étude des trois cours d'eau : espèce végétale, espèce animale (invertébré et/ou poisson).</li> </ul> <p>Elle devra permettre, dans le cas où des impacts seraient reconnus, de déterminer les seuils à respecter au niveau des rejets des anciens sites miniers, et quelles espèces devraient être prioritairement suivies pour permettre de vérifier le non impact des rejets.</p>	Année 1 à 5
<b>Objectifs chiffrés (actions programmées)</b>	<b>Secteurs d'étude sur 4 bassins versants.</b>

**Modalités d'interventions, maîtres d'ouvrages potentiels**

<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Réunions du Comité de pilotage en charge du suivi et de la validation.
<b>Appuis techniques possibles</b>	DREAL, AREVA, BRGM, UNIVERSITES, SMCRG, ARS, IRSN, ASN...
<b>Engagements des partenaires financiers</b>	A définir : AREVA, FEDER, SMCRG, AELB, BRGM...
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	Association pour la Sauvegarde de la Gartempe et Commission Milieux et Suivis
<b>Évaluation (suivi) Indicateurs de réalisation de l'action</b>	Réunions du Comité de pilotage en charge du suivi et de la validation.

## VII. Fiches masses d'eau

Le tableau ci-après présente la priorisation des masses d'eau validé par le comité de pilotage mis en place pour élaborer le CTMA « Contrat de Rivière Gartempe » sur la base des enjeux et objectifs définis et reconnus par le comité de pilotage.

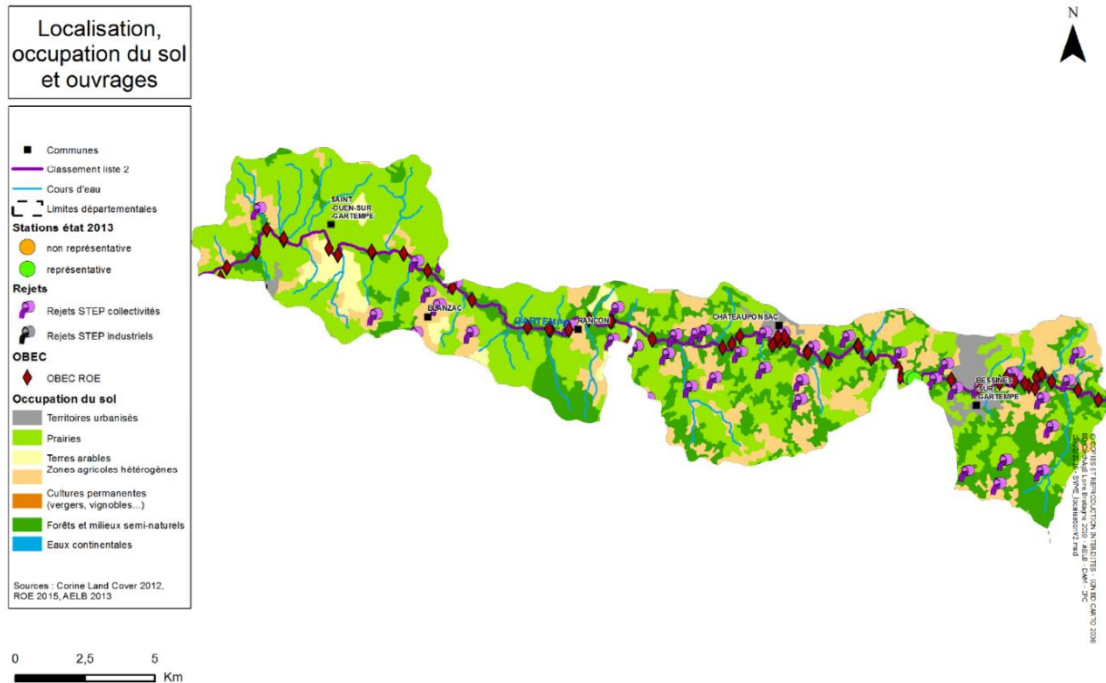
Masse d'eau	Code	Priorité	Enjeux - Objectifs	Etat écologique (2013) Source AELB	Objectif bon état Source AELB
<b>Masses d'eau proches du bon état</b>					
Gartempe médiane et affluents	FRGR0410a	1	Usage AEP, hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité et migration. Connaissance.	Moyen	2015
Gartempe amont et affluents	FRGR0409	1	Usage AEP, hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité et migration. Connaissance.	Moyen	2021
Semme et affluents	FRGR0417	1	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité et migration. Connaissance.	Bon	2021
Borderie et affluents	FRGR1721	1	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Mauvais	2015
Sagnat et affluents	FRGR1704	1	Hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Connaissance.	Bon	2021
<b>Masses d'eau où la dynamique initiée doit être poursuivie, et les thématiques à enjeux amplifiés</b>					
Planche Saint Bonnet et affluents	FRGR1737	1	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Moyen	2021
Gartempe aval et affluents	FRGR0410b	1	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité et migration. Connaissance.	Moyen	2021
Planteloup et affluents	FRGR1730	1	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Mauvais	2021
Lavillemichel et affluents	FRGR1710	1	Hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Bon	2021
Brame et affluents	FRGR0419	1	Hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Moyen	2021
Vincou et affluents	FRGR0418	1	Hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Médiocre	2021
Couze amont et affluents	FRGR0416a	2	Usage AEP, hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Moyen	2021
Couze aval et affluents	FRGR0416c	2	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité et migration. Connaissance.	Bon	2015
Ritord et affluents	FRGR1690	2	Hydrologie. Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Bon	2021
Ardour amont et affluents	FRGR0415a	2	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Moyen	2021
Ardour aval et affluents	FRGR0415c	2	Fonctionnement et fonctionnalités. Biodiversité. Connaissance.	Moyen	2021

## 1. Masses d'eau proches du bon état (P1)

### a. La Gartempe médiane et affluents

PRIORITE 1

FRGR0410a LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU



L'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisait une absence de pression identifiée et donc une atteinte des objectifs de bon état de la masse d'eau en 2015.

La qualité physico-chimique de cette masse d'eau depuis 2009 est en lien avec la masse d'eau amont FRGR0409. Les taux de carbone organique discriminant évoluent de manière quasi-simultanée sur ces deux masses d'eau. On peut s'autoriser à penser à un phénomène de dilution concernant ce paramètre, malgré les apports extérieurs, (agricole ou STEP) présents ici (Bessines notamment). De la même manière les efforts consentis sur la masse d'eau amont bénéficient à la FRGR0410a, car les améliorations des indices biologiques sont quasi-simultanées. Ceci a permis pour l'année 2015, dernière année actuellement de recueil de données, de classer cette masse d'eau en bon état. La masse d'eau amont, si on prenait comme point de référence Grand-Bourg, devrait l'être aussi. L'état biologique de cette masse d'eau depuis 2009 oscille entre moyen (IBD déclassant) et bon. On voit ici encore le lien avec la masse d'eau amont. Seule pression non visible ici, la problématique de la continuité écologique qui n'est pas suffisamment traitée sur cette masse d'eau pourtant en liste 2, avec arrêté de biotope, et le classement Rivière à Migrateurs.

Malgré cela il ne faut pas négliger les efforts réalisés par les communes sur les assainissements autonome et collectifs (mise aux normes) qui ont amélioré le paramètre carb org mais aussi le nombre important de points d'abreuvement et de mise en défens réalisés par les structures de têtes de bassins. Cette masse d'eau est intéressante car elle regroupe aussi deux pompages AEP qui extraient de l'eau du bassin versant (Beissat et Coulerolles). Des mesures de protections et de préservations des abords proches de ces sites stratégiques localement sont à recouper avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les actions en direction de la réduction du COD passent donc aussi par une animation à minima agricole, voire la réalisation de travaux localisés le cas échéant et selon les capacités des structures (MAET à envisager).

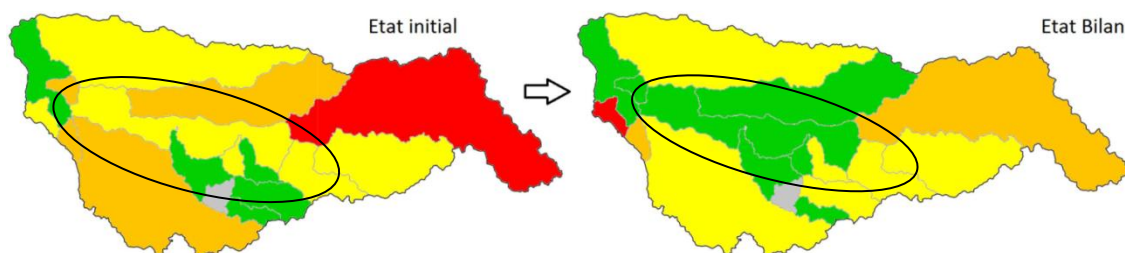
**Synthèse :** Les actions engagées dans le contrat, ont juste permis l'amélioration de la masse d'eau par un travail sur cette dernière mais aussi sur la masse d'eau en amont direct, il est important maintenant de se recentrer sur la problématique quantitative de l'eau AEP et agricole, mais aussi sur le respect de la continuité écologique et le respect, voire la mise en œuvre des P.P.P. Cette masse d'eau est classée **P1 objectif atteint bon état 2021.**

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°			Carb° Org°				
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°			
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°							
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b				Carb° Org°				
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°			Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°		
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a				Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°	
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c				Carb° Org°				
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a						Carb° Org°		
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						T°		
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°				
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418				T°				
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°		Carb° Org°					
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418				Carb° Org°		MES		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°					Carb° Org°		
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690								
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°		
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°							
La Borderie	Contrat	FRGR1721				Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°			Carb° Org°				
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737				Carb° Org°		MES		

*Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant*

Carte 1



*Comparaison de la qualité physico-chimique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)*

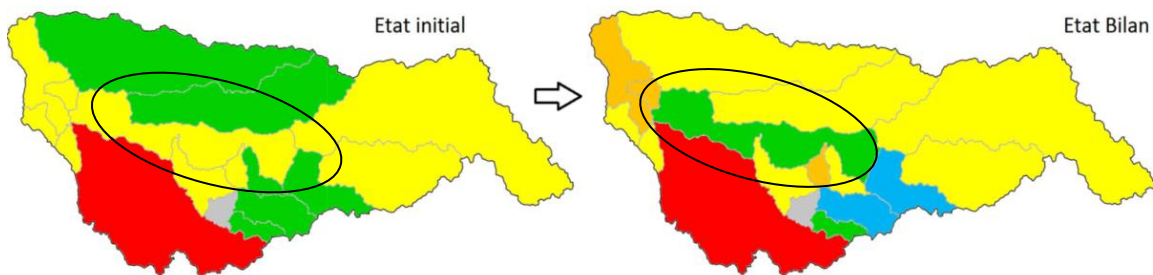


Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR		IPR			IPR			
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR		IBD	IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a								IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD			IBD		
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c							IBMR		
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c							IPR		
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417								IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418							IBMR	IBD	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR		IBD			
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690								IPR	
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704								IPR	
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR								IPR
La Borderie	Contrat	FRGR1721							IBMR	IBD/IPR/IBMR	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR		IPR		IPR		
La Panche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737							IBMR	IBD	

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

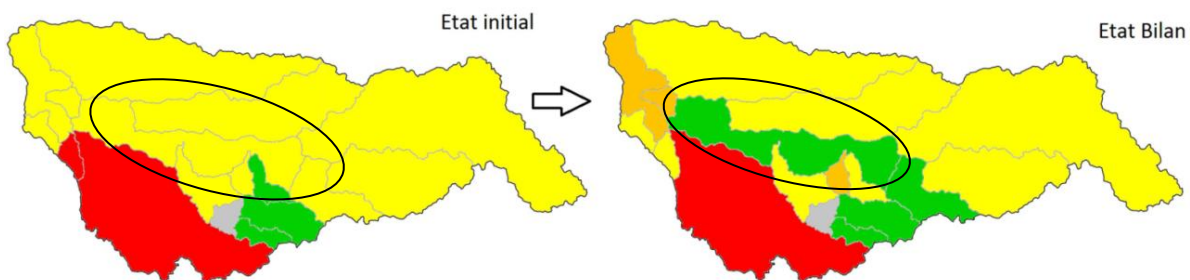


### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mouroux-Vielleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD	IBD				
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a								IPR	
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c								IPR	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD				IBD				
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR	IBD			
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690				IPR					
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°	IPR		
LavilleMichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR		Carb° Org°				IPR		
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique de seaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents.
- L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.
- La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 87.
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne.
- Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement de la Gartempe

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Restauration, l'entretien et la gestion de zones humides.
- Amélioration de la continuité écologique.
- Amélioration de la qualité de l'eau.
- Diversification des habitats et des écoulements.
- La lutte contre les espèces envahissantes.
- Diagnostics et accompagnement individuel et collectif d'exploitants agricoles.
- Mise en défens des berges et mise en place de points d'abreuvement.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau TPCE FRGR0410a « LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU » est de **341 508 euros**.

En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrages de cette masse d'eau ont focalisé une partie de leurs actions sur l'amélioration de l'hydrologie notamment en lien avec les problématiques liées à l'alimentation en eau potable du bassin versant qui se traduit par une amélioration de l'hydro-morphologie et la préservation et gestion des zones humides, la continuité écologique (axe migrateur) et la gestion des espèces invasives/emblématiques et leur suivi (connaissance). Même si les pressions sont peu ou pas présente sur cette masse d'eau, axe migrateur, il est primordiale de continuer à agir pour préserver cette dernière et maintenir voir améliorer son état écologique. L'objectif est d'atteindre le bon état écologique en 2021.

Pour se faire, il est donc important de porter une attention particulière aux obstacles à l'écoulement et à la problématique AEP en lien avec l'activité agricole (deux stations de pompages sur cours d'eau) sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée pour l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des seuils et l'accompagnement des producteurs d'eau potable dans le cadre de la mise en œuvre des Périmètres de Protection de Pompages. Pour cela une collaboration entre la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Fermé Contrat de Rivière Gartempe), les deux Syndicats à compétence « eau potable », la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la Fédération de pêche, sera mise en œuvre avec une animation ciblée. LE SIDEPA a d'ores et déjà identifié l'essentiel de ses besoins pour un montant estimé à 240 000 euros sur 3 ans, consistant à la mise en défens de berges et la réalisation de points d'abreuvement dans le cadre des P.P.P. (D.U.P.).

Plus spécifiquement sur la thématique fonctionnement et fonctionnalité, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la Maîtrise foncière et l'élaboration de documents de gestion de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limité les aléas liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des abords de cours d'eau. Le programme prévoit la restauration d'une zone humide pour un montant de 8 100 euros. En complément le CEN Limousin prévoit des actions d'animation.

La Fédération de pêche, dans le cadre de l'amélioration de la morphologie et la fonctionnalité du cours d'eau, va engager une action de diversification des écoulements et des habitats (aménagement d'une annexe hydraulique 14 000 euros).

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne mettra en œuvre 5 diagnostics d'exploitation sur cette masse d'eau (7 500 euros), 1 accompagnement collectif (1 920 euros), 2 accompagnements individuels (2 880 euros). Ces actions d'animation et les MAEc qui en découleront permettront une amélioration générale de la qualité du cours d'eau. Ces actions seront accompagnées de communication en direction du monde agricole avec des articles, lettre info MAE et recueils d'expériences (960 euros) ainsi que des analyses de sols et d'eau permettant une meilleures utilisation des ressources en eau et une amélioration de la limitation des intrants sur les parcelles concernées (368 euros). Une animation agricole spécifique accompagnera ces actions

Notons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement, des structures à compétences voirie, à la réalisation d'aménagements d'ouvrages et des actions de sensibilisation sur les espèces patrimoniales et invasives (lutte).

Concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, les actions « grands migrateurs », la gestion des étangs, et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, ces informations sont présentées dans la stratégie.

b. La Gartempe amont et affluents

PRIORITE 1

FRGR0409 LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB sont inexistantes. Cette masse d'eau devait être qualifié en 2015 en « bon état ».

La qualité physico-chimique de cette masse d'eau depuis 2009 est passée de mauvais à médiocre (carb organique). Depuis 2013 elle reste classée en état médiocre (voir tableau 1).

L'état biologique de cette masse d'eau depuis 2009 oscille entre médiocre et moyen sur l'IPR et seulement l'IPR. Cette masse d'eau située à l'aval du bassin versant reçoit des eaux de sources provenant essentiellement de zones humides, ce qui explique en partie pourquoi en descendant dans l'aval du bassin versant (Gartempe médiane et aval, ce facteur diminue (effet de dilution). Des recherches sont actuellement en cours pour vérifier cette hypothèse. Malgré cela il ne faut pas négliger les efforts réalisés par les communes sur les assainissements autonome et collectif (mise aux normes) qui ont amélioré le paramètre carb org mais aussi le nombre important de points d'abreuvement et de mise en défens réalisés par les structures de têtes de bassins. Cependant, cette masse d'eau devrait toujours avoir, à cause de ses zones de sources et sa géochimie de forts taux de COD et de sable. Des efforts sont encore à réaliser sur la thématique de l'assainissement réseau intégré. Ceci ne peut passer que par une animation au plus près des communes afin qu'elles permettent par leur contribution l'atteinte des objectifs. Cette masse d'eau est intéressante car elle regroupe aussi deux pompages AEP qui extraient de l'eau du bassin versant (GUERET, La Souterraine, etc...). Des mesures de protections et de préservations des abords proches de ces sites stratégiques localement sont à recouper avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les actions en direction de la réduction du COD passent donc aussi par une animation à minima agricole voir la réalisation de travaux localisés le cas échéant et selon les capacités des structures. Une réflexion sur le positionnement de la station de mesure doit aussi être enclenchée ; on constate une amélioration de la qualité de l'eau de l'amont vers l'aval qui est paradoxalement plus impacté par les activités anthropiques.

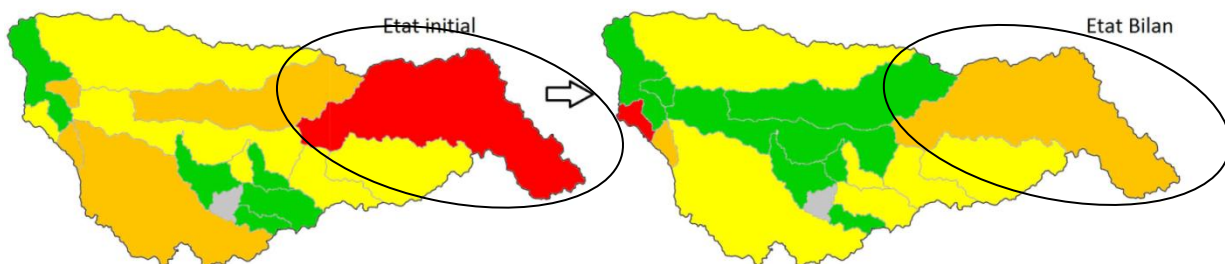
**Synthèse : Les actions engagées dans le précédent contrat, ont juste permis la non dégradation de la masse d'eau, il est important maintenant de recentrer les actions sur la problématique quantitative de l'eau (AEP) et agricole, mais aussi sur la préservation des zones humides extrêmement nombreuses sur ce territoire propice à la mise en œuvre de ce type d'action (source de la Gartempe, GEMAPI) ; Des actions en faveur de la continuité écologique sont aussi à pérenniser y compris en direction des étangs. Compte tenu de la multitude d'acteur et de sa prégnance sur la qualité de l'eau sur une grande partie de l'axe Gartempe et donc du reste du bassin versant du territoire, la priorité de cette masse d'eau est P1, avec objectif SDAGE bon état 2021**

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409		Carb° Org°				Carb° Org°		
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°		
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a		Carb° Org°						
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b				Carb° Org°				
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a		Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a			Carb° Org°			Carb° Org°	Carb° Org°	
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a							Carb° Org°	
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c							T°	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°				
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418				T°				
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°		Carb° Org°					
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					Carb° Org°		MES	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419			Carb° Org°					Carb° Org°
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690								
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°		
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710			Carb° Org°					
La Borderie	Contrat	FRGR1721					Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730			Carb° Org°		Carb° Org°			
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					Carb° Org°		MES	

*Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant*

Carte 1



*Comparaison de la qualité physico-chimique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)*

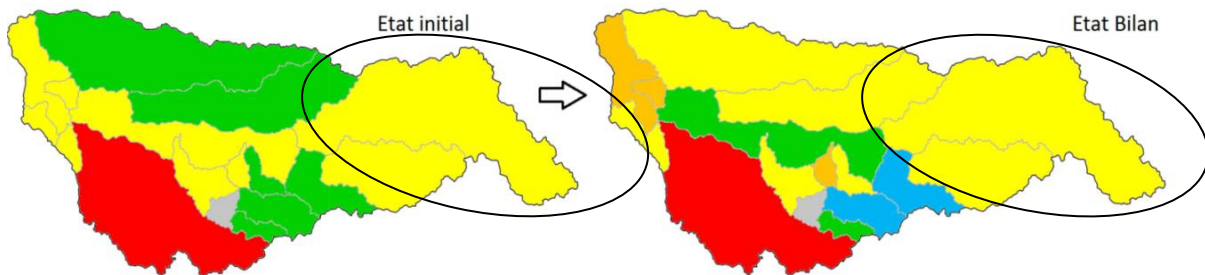


Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR			IPR				
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a								IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						IPR			
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417								IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD					IBD			
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690				IPR					
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704							IPR		
Lavilemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR							IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR		IPR			
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



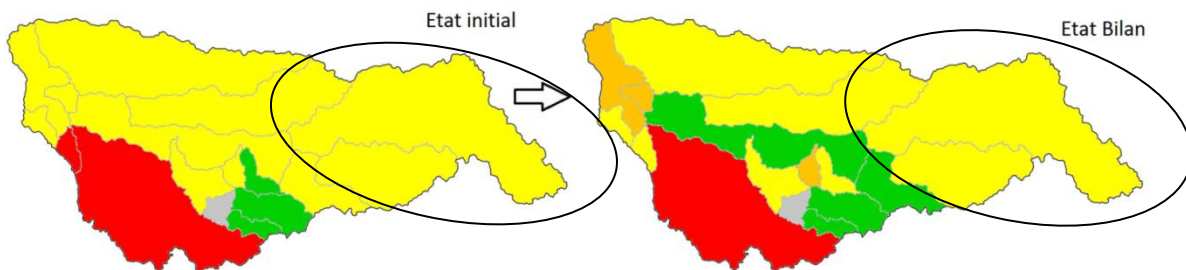
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR			IPR				
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c								IPR	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418								IBMR	IBD
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°	IPR		
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°			IPR		
La Borderie	Contrat	FRGR1721								IBMR	IBD/IPR/IBMR
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737								IBMR	IBD

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)



Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.,
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique de seaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.
- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.
- La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne.
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Restauration, l'entretien et la gestion de zones humides.
- Amélioration de la continuité écologique.
- Amélioration de la qualité de l'eau.
- Lutte contre les espèces envahissantes.
- Résorption de dépôts sauvages.
- Mise en défens des berges et mise en place de points d'abreuvement.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **TPCE FRGR0409 « LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR »** est de **837 596 euros**.

En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrages de cette masse d'eau ont focalisé une partie de leurs actions sur l'amélioration de l'hydrologie notamment en lien avec les problématiques liées à l'alimentation en eau potable du bassin versant qui se traduit par une amélioration de l'hydromorphologie et la préservation et gestion des zones humides, la continuité écologique (axe migrateur) et la gestion des espèces invasives/emblématiques et leur suivi (connaissance). Même si les pressions sont peu ou pas présente sur cette grande masse d'eau, à la naissance de la Gartempe, il est primordiale d'agir pour préserver cette dernière et maintenir voir améliorer son état écologique. L'objectif est de passé en bon état écologique en 2021.

En ce sens chaque structure (CAGG et SMCRG), sur son territoire respectif, a choisi de travailler sur la morphologie du cours d'eau en réalisant 66 points d'abreuvement (118 100 euros) et mettant en défens 10 750 ml de cours d'eau (36 400 euros). En complément et pour retrouver de la fonctionnalité (Usage AEP à l'aval), la CAGG a prévu un programme de restauration du cours d'eau sur 140 ml non consécutifs (28 000 euros). Par ailleurs et pour finir des actions de restauration légère de la ripisylve seront engagée par la CAGG sur 18 000ml (45 000 euros) et des actions d'entretien seront à nouveau porté par CAGG et SMCRG sur leur territoire respectif pour un montant de 48 000 euros, servant pour l'essentiel à la gestion des embâcles sur les territoires respectifs.

De plus, plus spécifiquement sur la thématique fonctionnement et fonctionnalité, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la Maîtrise foncière et l'élaboration de documents de gestion de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limiter les aléas liés à la fermeture des milieux humides, en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des abords de cours d'eau. Le programme prévoit la maîtrise foncière de 7.5 hectares pour un montant de 18 750 euros. En complément le CEN Limousin prévoit l'élaboration d'un document de gestion (11 000 euros), la restauration de 2 zones humides (24 270 euros) et l'entretien (11 400 euros) de 5 zones humides.

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne mettra en œuvre 45 diagnostics d'exploitation sur cette masse d'eau (64 800 euros), 7 accompagnements collectifs (13 440 euros), 29 accompagnements individuels (41 760 euros). Ces actions d'animation et les MAEc qui en découleront permettront une amélioration générale de la qualité du cours d'eau. Ces actions seront accompagnées de communication en direction du monde agricole avec des articles, lettre info MAE et recueils d'expériences (6 320 euros) ainsi que des analyses de sols et d'eau permettant une meilleures utilisation des ressources en eau et une amélioration de la limitation des intrants sur les parcelles concernées (4 236 euros).

Concernant l'aspect continuité écologique la CAGG et le SMCRG vont réaliser 4 études (36 000 euros) et prévoient de réaliser ou d'accompagner la réalisation de 7 aménagements ou arasements de seuils et/ou d'étangs (55 000 euros).

La CAGG prévoient la mise en place de 40 pièges à ragondins et le travail sur une station d'espèce végétale envahissante pour un montant de 6 000 euros.

La CAGG engagera deux actions de nettoyage de dépôts sauvages pour un montant de 4 000 euros.

Notons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement, des structures à compétences voirie, à la réalisation d'aménagements d'ouvrages et des actions de sensibilisation sur les espèces patrimoniales et invasives (lutte invasives). Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

Les informations concernant l'animation, le suivi et les diagnostics et accompagnements agricoles, les actions « grands migrateurs », la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes sont rappelés dans la stratégie générale.



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression obstacles à l'écoulement.
- Et un risque de non atteinte du bon état en 2015.

Cette masse d'eau peut être qualifié en mauvais état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015.

La qualité physico-chimique de cette masse d'eau depuis 2009 oscille de médiocre (carb orga) à bon (2014 à 2016). L'importance des actions engagées notamment en termes de MAET peuvent expliquer ces améliorations fortes. L'effort important effectué sur la réouverture des milieux ne donnera son efficacité que dans 2 ou 3 années sur principalement des caractéristiques biologiques qu'il est primordial d'améliorer. On a noté une dégradation du paramètre IBD, qui est certainement dû aux fortes actions de restauration de la ripisylve. Un peu d'attente et de résilience de l'action ripisylve permettra de conforter les résultats. Une chose est certaine, les actions principalement agricoles ont porté leurs fruits. Elles doivent être maintenues afin de ne pas voir l'état de la masse d'eau régresser (animation et autre). Par ailleurs, bénéficiant de conditions hydrogéologiques particulières, il est indispensable de continuer à étudier et préserver les zones humides sur ce territoire. Un accompagnement des collectivités (STEP) est toujours à mener dans le cadre d'une animation territoriale ou globale.

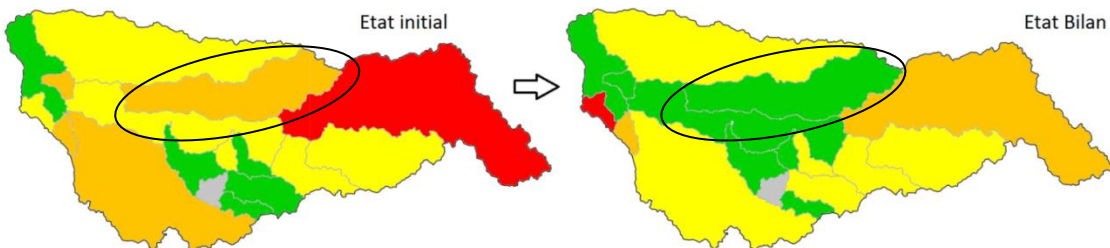
**Synthèse :** Cette masse d'eau a en priorité besoin d'une animation, une surveillance de la résilience des actions de restauration de ripisylve sur le paramètre biologique déclassant et d'un programme agricole cohérent à reconduire et animer. Les actions en direction des collectivités (animation) ne doivent pas être occultées afin de ne pas voir la situation se dégrader (STEP). Cette masse d'eau est placée en priorité 2 compte tenu du travail à effectuer et de son état actuel (atteinte objectifs 2021). Il est impératif de ne pas limiter les actions l'étude et la préservation des zones humides. Cette masse d'eau est classée en P1, objectif bon état 2021.

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°			Carb° Org°					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°			
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°			Carb° Org°					
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°				
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°			
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	Carb° Org°			Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°		
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c	Carb° Org°			Carb° Org°		Carb° Org°			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a	Carb° Org°			Carb° Org°		Carb° Org°			
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c	Carb° Org°			Carb° Org°		T°			
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°				
Vincou Thouzon	RCS	FRGR0418	Carb° Org°			T°					
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°		Carb° Org°			Carb° Org°			
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418	Carb° Org°			Carb° Org°		Carb° Org°	MES		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°			Carb° Org°		Carb° Org°			
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690	Carb° Org°			Carb° Org°		Carb° Org°			
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704	Carb° Org°			Carb° Org°		Carb° Org°			
LavilleMichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°			Carb° Org°		Carb° Org°			
La Borderie	Contrat	FRGR1721	Carb° Org°			Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°			Carb° Org°		Carb° Org°			
La Flanche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737	Carb° Org°			Carb° Org°		Carb° Org°			
			Carb° Org°			Carb° Org°		MES			

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



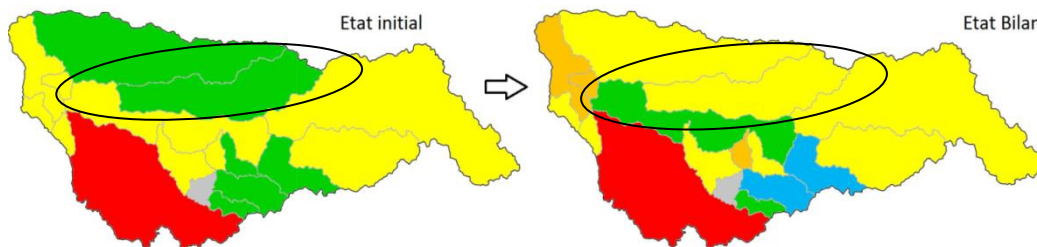
Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR		IBD		IBD	
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a								IBD	
Ardour Mourioux-Vielleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c							IBMR		
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c							IPR		
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417								IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418							IBMR	IBD	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR		IBD			
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690	IPR								
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704								IPR	
La Villemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR							IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721							IBMR	IBD/IPR/IBMR	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR		IPR		IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737							IBMR	IBD	

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Tableau 2

Carte 2



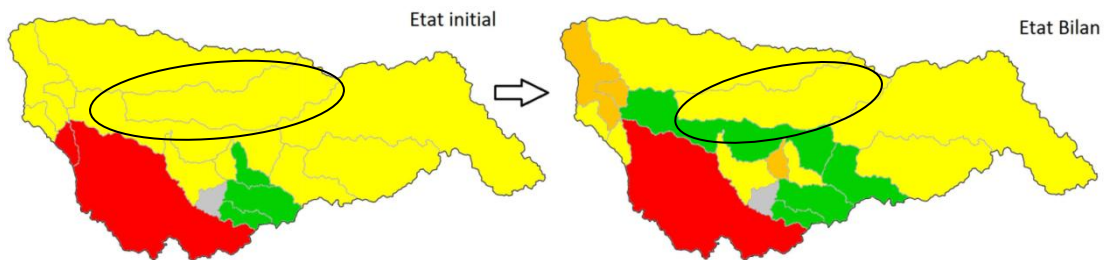
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD / IBMR		IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD			IBD		
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						IPR			
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR		IBD			
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°	IPR		
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°			IPR		
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR		IPR		IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique de seaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne.
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Restauration, l'entretien et la gestion de zones humides.
- Amélioration de la continuité écologique.
- Amélioration de la qualité de l'eau.
- Lutte contre les espèces envahissantes.
- Etude et le suivi des zones humides.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **FRGR0417** « LA SEMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE » est de **210 552 euros**.



En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrages de cette masse d'eau ont focalisé une partie de leurs actions sur l'amélioration de la fonctionnalité qui se traduit par une amélioration de l'hydromorphologie et la préservation et gestion des zones humides, la continuité écologique (axe migrateur) et la gestion des espèces invasives/emblématiques et leur suivi (connaissance). La principale pression sur cette masse d'eau est la continuité écologique. Il est primordiale de continuer à agir pour préserver cette dernière et maintenir voir améliorer son état écologique. L'objectif est d'atteindre le bon état écologique en 2021.

Il est important de porter une attention particulière à la problématique obstacles à l'écoulement sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée à l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des seuils causant les principales pressions identifiées. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Fermé Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux seuils identifiés comme problématiques. Ces engagements sont stipulés dans le document annexes « Animation du CTMA Contrat de Rivière Gartempe ».

Le SMABGA engagera aussi des actions d'études visant à favoriser l'amélioration de la continuité écologique avec 4 études de prévues (38 000 euros). De plus, la structure s'engagera dans des actions de lutte contre la balsamine de l'Himalaya (12 500 euros).

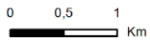
De plus, plus spécifiquement sur les thématiques Hydrologie, fonctionnement et fonctionnalité et biodiversité, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la Maîtrise foncière de 2,5 ha (6 250 euros), l'élaboration de documents de gestion, la restauration et l'entretien de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limité les aléas liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des abords de cours d'eau. Le programme prévoit deux documents de gestion (29 000 euros) et l'entretien de zones humides (35 000 euros).

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne mettra en œuvre 20 diagnostics d'exploitation sur cette masse d'eau (28 800 euros), 2 accompagnements collectifs (3 840 euros), 10 accompagnements individuels (14 400 euros). Ces actions d'animation et les MAEc qui en découleront permettront une amélioration générale de la qualité du cours d'eau. Ces actions seront accompagnées de communication en direction du monde agricole avec des articles, lettre info MAE et recueils d'expériences (1 760 euros) ainsi que des analyses de sols et d'eau permettant une meilleures utilisation des ressources en eau et une amélioration de la limitation des intrants sur les parcelles concernées (1 842 euros).

Notons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement, des structures à compétences voirie, d'accompagnement d'aménagement d'ouvrages et des actions de sensibilisation sur les espèces patrimoniales et invasives. Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, les actions « grands migrants », la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie générale.

Localisation,  
occupation du sol  
et ouvrages



Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Contrat de Rivière Gartempe 2018/2022 »  
 pour l'élaboration de l'Etat Ecologique de l'AELB 2013  
 par le SMCRA - 17/02/2015  
 17/02/2015  
 17/02/2015

Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB sont inexistantes.

Cette masse d'eau peut être qualifiée en mauvais état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015 même si une amélioration de la qualité est sensible.

La qualité physico-chimique de cette masse d'eau depuis 2013 a montré une dégradation manifeste de ce TPCE qui semblait pourtant considéré comme en objectif bon état en 2015. Suite au suivi engagé par le SMCRA il a été mis en évidence des non-conformités d'exploitation agricole, la nécessité d'aménagements agricoles sur certains sites, notamment à proximité de la station de mesure qui fortuitement s'est retrouvée sur le point noir de la masse d'eau. Des actions aménagement d'abreuvoirs, de mise en défens des berges, de continuité écologique et d'entretien de ripisylve ont été mis en œuvre ainsi qu'une mise aux normes d'une exploitation agricole. Ces actions combinées ont permis de faire monter l'état physico-chimique de mauvais à médiocre concernant la qualité physico-chimique et ce en une année seulement ce qui est notable compte tenu des « faibles » moyens mis en œuvre sur cette masse d'eau. Notons qu'à son amont est implanté le CET "Alvéol" et l'ancienne "décharge" historique de Bellac et alentour. Il peut paraître difficile d'atteindre des niveaux de qualité « très bon état », cependant moyen à bon sont des objectifs sensés si un suivi et des actions agricoles et des étangs sont renouvelées et/ou engagés sur cette masse d'eau afin de limiter la trophie du cours d'eau dans la limite des actions « envisageables ». Des mesures de suivi peuvent être préconisées sur l'amont du TPCE pour évaluer l'influence mensuelle des CET sur celui-ci.

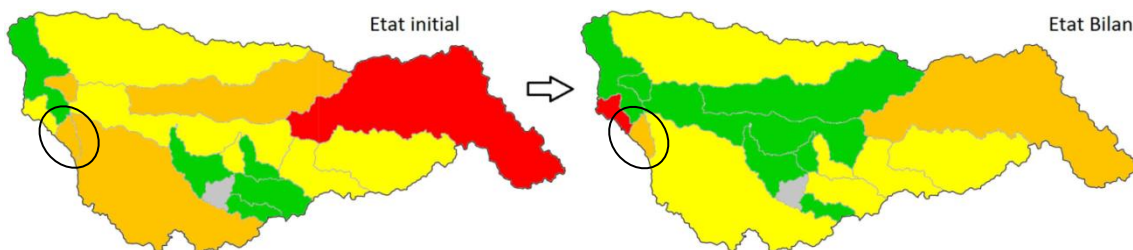
**Synthèse :** Les actions engagées dans le contrat n'ont pas été en phase avec la nécessité d'action sur le volet étangs sur ce territoire. Il semblerait judicieux de prendre ce TPCE comme secteur test concernant la thématique « étangs » et permettre d'évaluer l'amélioration générale de la masse d'eau en se focalisant sur cette thématique principale sans occulter l'accompagnement agricole nécessaire pour une amélioration générale de la qualité de l'eau pour la masse d'eau à l'aval FRGR0410b Gartempe aval. Comparativement, les efforts agricole devront supérieurs sur ce secteur qui semble tout de même plus impacté que sur le TPCE FRGR1737 (voir état physico-chimique). **P1, atteinte du bon état 2021.**

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Mourieux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	T°	Carb° Org°
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	MES	Carb° Org°
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
La Borderie	Contrat	FRGR1721	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	MES	Carb° Org°

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



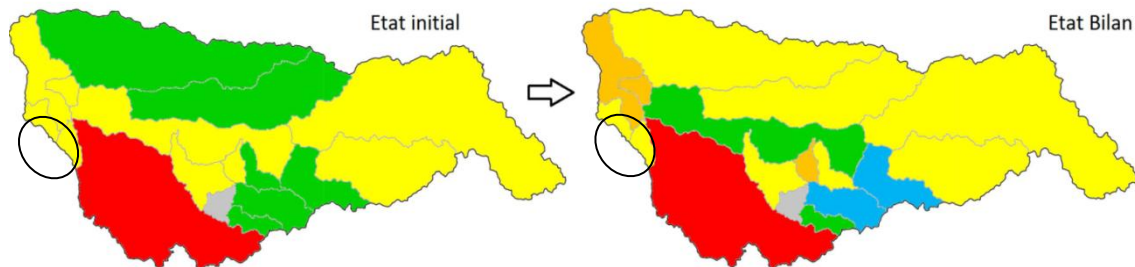
Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a									IBD
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c					IPR				
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417									IBD
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD					IBD			
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704							IPR		
La Ville Michel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR								
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



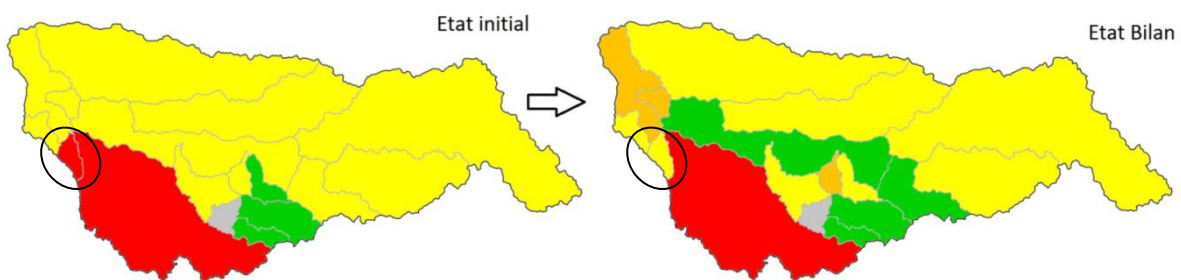
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR			IPR				
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD	IBD				
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c					IPR				
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°						IBD		
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD						IBD		
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690				IPR					
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704					Carb° Org°		IPR		
Layille Michel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°			IPR		
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique des eaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrages qui interviendront sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Restauration, l'entretien et la gestion de zones humides.
- Amélioration de la qualité de l'eau.
- Suivi de la qualité de l'eau.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **TPCE FRGR1721 « LA BORDERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE »** est de **37 500 euros**.

En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrages sur TPCE ont focalisé leurs actions sur l'amélioration de l'hydrologie notamment en lien avec les problématiques liées à amélioration de l'hydro-morphologie et la préservation et gestion des zones humides et le suivi et la sensibilisation sur les espèces invasives/emblématiques et leur suivi (connaissance). Même si les pressions sont peu ou pas présentes (état écologique 2013) sur ce TPCE à la jonction de la masse d'eau FRGR0410b. Il est important d'agir pour améliorer son état écologique. L'objectif est de passer en bon état écologique en 2021. Il aurait déjà dû être atteint en 2015.

Il est important de porter une attention particulière à la problématique « qualité de l'eau » sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée à l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des étangs causant les principales pressions identifiées sur ce TPCE. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux étangs identifiés comme problématiques sur le TPCE. Notons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement, des structures à compétences voirie, à la réalisation d'aménagements d'ouvrages et des actions de sensibilisation et de suivi sur les espèces patrimoniales et invasives. Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

De plus, plus spécifiquement sur la thématique hydrologique et qualité de l'eau, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la restauration de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limiter les aléas liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau. Le programme prévoit l'acquisition de 5 hectares pour 12 500 euros. En complément le CEN Limousin prévoit l'élaboration d'un document de gestion (13 000 euros) et la restauration de zones humides (12 000 euros).

Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, les actions « grands migrateurs », la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie générale.

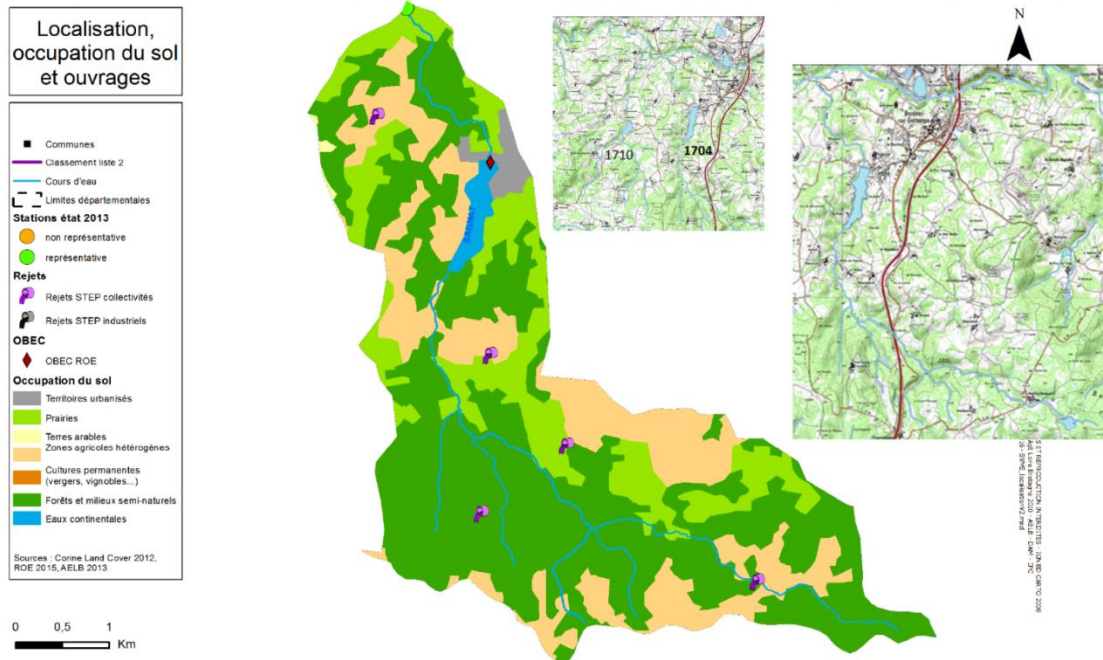


e. Le Sagnat et affluents

PRIORITE 1

FRGR1704 LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE

[http://tab.geoportail.fr/?c=1.3629763442384484.46.08776563506692&z=14&O=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS.WMTS\(1\)&I=1-GEOGRAPHICALGRIDSYS.MAPS.SCAN2STOUR.WMTS\(1\)&Z=HYDROGRAPHY.HYDROGRAPHY.WMTS\(1\)&permalink=yes](http://tab.geoportail.fr/?c=1.3629763442384484.46.08776563506692&z=14&O=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS.WMTS(1)&I=1-GEOGRAPHICALGRIDSYS.MAPS.SCAN2STOUR.WMTS(1)&Z=HYDROGRAPHY.HYDROGRAPHY.WMTS(1)&permalink=yes)



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression hydrologique
- Une pression obstacles à l'écoulement,
- Et un risque de non atteinte du bon état en 2015.

Cette masse d'eau peut être qualifié en mauvais état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015.

La qualité physico-chimique de cette masse d'eau depuis 2013 a montré une dégradation manifeste des paramètres carg org et IPR passant de bon état à état moyen. La densité de plans d'eau sur ce type de TPCE (1 par km<sup>2</sup>) peut expliquer la note dégradée en 2015 notamment compte tenue de la retenue en amont de la station de mesure qui est pourtant proche de l'embouchure avec la Gartempe. Aucune action spécifique n'ayant été réalisée sur ce TPCE il est dommageable de constater sa dégradation. Ce TPCE peut retrouver un niveau de qualité « bon » si quelques actions agricoles sont engagées. Des mesures légères sont donc à préconiser. Cela pourrait se limiter à de l'animation et de l'accompagnement technique. Une attention particulière pourra être portée sur la gestion des SETP sur cette masse d'eau qui doit aussi recevoir des eaux d'exhaures de mines d'AREVA N.C. Une collaboration en termes de suivi est à pérenniser avec cet organisme sur ce cours d'eau. L'étang de Sagnat est lui aussi à intégrer dans la démarche globale étangs.

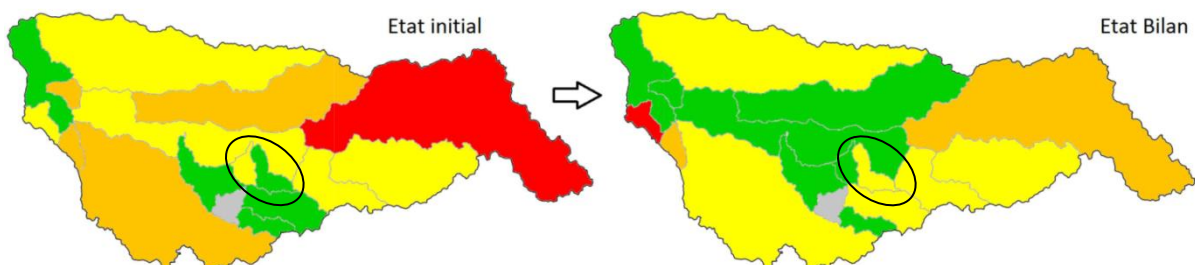
**Synthèse :** Les actions engagées dans le contrat précédent n'ont pas été en phase avec la nécessité d'action sur le volet agricole et étangs sur ce territoire. Seules des actions ripisylve ont été menées. Il est important qu'une animation agricole soit aussi présente sur ce territoire pour vérifier ou valider l'absence depuis 2015 de pollution organique due à cette activité. Comparativement, les efforts agricoles devront être inférieurs sur ce secteur qui semble tout de même plus impacté que sur le TPCE FRGR1730 (voir état physico-chimique) tout en ne négligeant pas la thématique « étangs » qui est prégnante ici aussi mais moindre que sur les autres TPCE (un ouvrage en barrage principalement). Le déclassement IPR semble injuste, à rapprocher du déclassement de la Couze aval. Les efforts semblant faibles financièrement sur ce secteur il est proposé en priorité 1 afin d'atteindre rapidement le bon état. P1, objectif bon état 2021

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°			Carb° Org°				
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°		
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°							
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b				Carb° Org°				
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°		
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	Carb° Org°					Carb° Org°	Carb° Org°	
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						Carb° Org°		
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a						Carb° Org°		
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						T°		
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°				
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418				T°				
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°		Carb° Org°					
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						Carb° Org°	MES	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°					Carb° Org°		
Rivard Comprégnac	RCO	FRGR1690								
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°		
Laville Michel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°							
La Borderie	Contrat	FRGR1721						Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°			Carb° Org°				
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						Carb° Org°	MES	

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



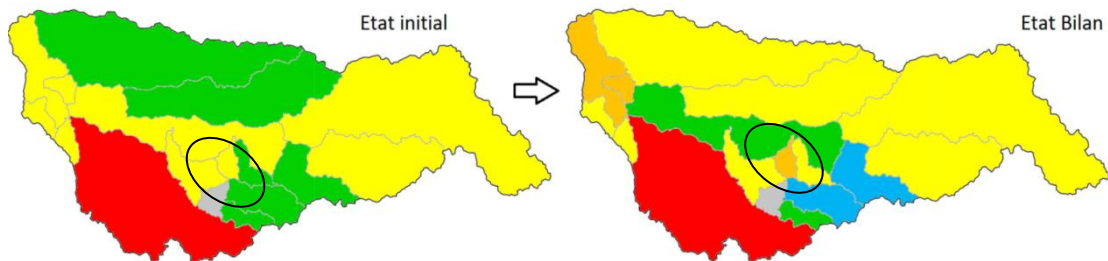
Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR				
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD			IBD				
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD			IBD				
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR		IBD	IBD	
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	IBD			IBD			IBD	
Ardour Mouroux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD		
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a					IPR			
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c					IPR			
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	IBD			IBD			IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR			IPR				
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD			IBD				
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD			
Rivard Compregniac	RCO	FRGR1690	IBD			IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR170a	IBD			IPR			IPR	
La Villeichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			IBD			IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR	
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD	

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



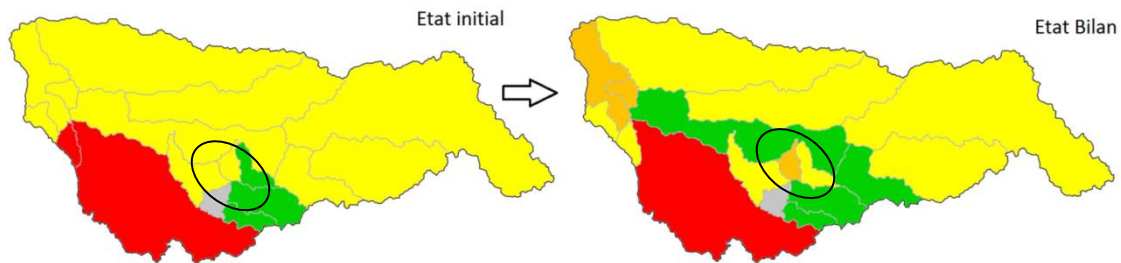
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR			IPR				
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c								IPR	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418							IBMR	IBD	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ardour Compreignac	RCO	FRGR1690							IPR		
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR170a							Carb° Org°	IPR	
Levillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°				IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721							IBMR	IBD/IPR/IBMR	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737							IBMR	IBD	

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique de seaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents.
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Restauration, l'entretien et la gestion de zones humides.
- Mise en défens des berges et mise en place de points d'abreuvement.

Le montant estimé des actions pour la masse d'eau **TPCE FRGR1704** « LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE » est de **64 792 euros**.

En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrages sur TPCE ont focalisé leurs actions sur l'amélioration de l'hydrologie notamment en lien avec les problématiques liées à amélioration de l'hydro-morphologie et la préservation et gestion des zones humides et le suivi et la sensibilisation sur les espèces invasives/emblématiques et leur suivi (connaissance). Même si les pressions sont peu ou pas présentes (état écologique 2013) sur ce TPCE à la jonction de la masse d'eau FRGR0410b. Il est important d'agir pour améliorer son état écologique. L'objectif est de passer en bon état écologique en 2021. Il aurait déjà dû être atteint en 2015.

Dans le cadre de la stratégie élaborée à l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des étangs causant les principales pressions identifiées sur ce TPCE. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux étangs identifiés comme problématiques sur le TPCE. Notons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement, des structures à compétences voirie, à la réalisation d'aménagements d'ouvrages et des actions de sensibilisation et de suivi sur les espèces patrimoniales et invasives. Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

Le SMABGA réalisera la mise en place de 5 points d'abreuvement et la mise en défens de 500 ml de berges de cours d'eau (20 000 euros).

Plus spécifiquement sur la thématique hydrologique, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la restauration, l'entretien et la gestion de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limité les aléas liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau. L'intégralité de ce programme se décompose comme suit, restauration de 3 zones humides (3 792 euros), un plan de gestion (19 000 euros) et l'entretien de 5 zones humides pour 25 000 euros.

Les informations concernant l'animation, la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie.

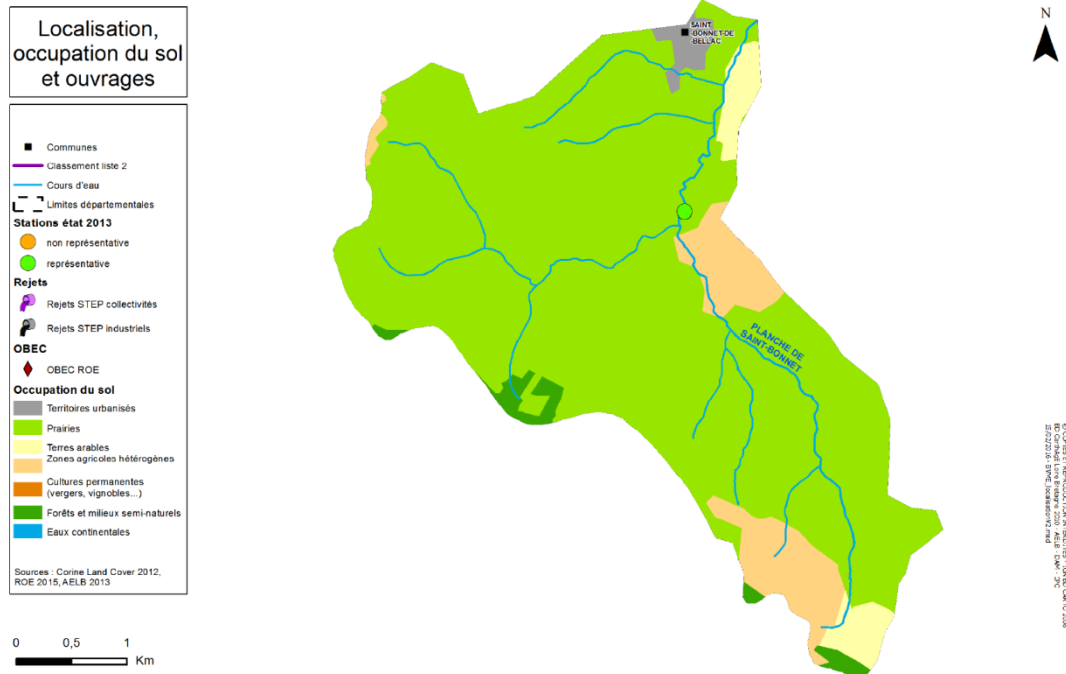


## 2. Masses d'eau où la dynamique initiée doit être poursuivie, et les thématiques à enjeux amplifiées (P1)

### a. La Planche Saint Bonnet et affluents

PRIORITE 1

FRGR1737 LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression hydrologique.
- Et un risque de non atteinte du bon état en 2015.

Cette masse d'eau peut être qualifiée en mauvais état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015.

Depuis 2013, la qualité physico-chimique de cette masse d'eau a montré une dégradation manifeste des paramètres chargés organiques et IBD ainsi que MES, problématiques liées à l'activité agricole (compte tenu de la situation de la station). Ces paramètres mettent en lumière un niveau trophique qui peut s'avérer important ainsi qu'une probable influence d'étangs. Le glissement des paramètres déclassant de l'IBMR vers l'IBD peut s'apparenter à une variation des flux trophiques et questionne sur la priorité à donner sur la thématique principale à traiter sur cette masse d'eau à savoir les étangs et/ou l'activité agricole. Compte tenu de la localisation de la station de mesure on peut exclure l'influence d'assainissement (bourg). Cette masse d'eau n'a bénéficié que d'action « ripisylve » : les paramètres déclassants ne sont pas impactés par ce type d'action.



**Synthèse :** Les actions engagées dans le premier contrat n'ont pas été en phase avec la nécessité d'action sur le volet agricole sur ce territoire. Il semblerait judicieux de prendre ce TPCE comme secteur à fort accompagnement agricole pour une amélioration générale de la qualité de l'eau pour la masse d'eau aval FRGR0410b Gartempe aval. Comparativement, les efforts agricole devront être inférieurs sur ce secteur qui semble tout de même plus impacté que sur le TPCE FRGR1730 (voir état physico-chimique) tout en ne négligeant pas la thématique étang qui est prégnante ici aussi mais moindre que sur les autres TPCE.

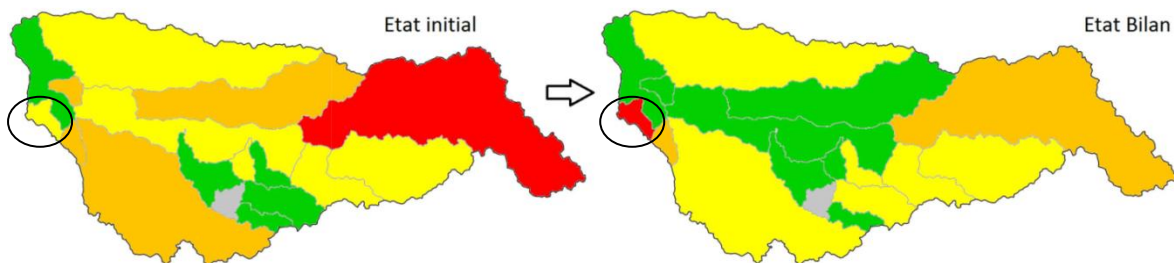
**P1, objectif bon état 2021**

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Mourieux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	T°	Carb° Org°
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	MES	Carb° Org°
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
La Borderie	Contrat	FRGR1721	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	MES	Carb° Org°

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



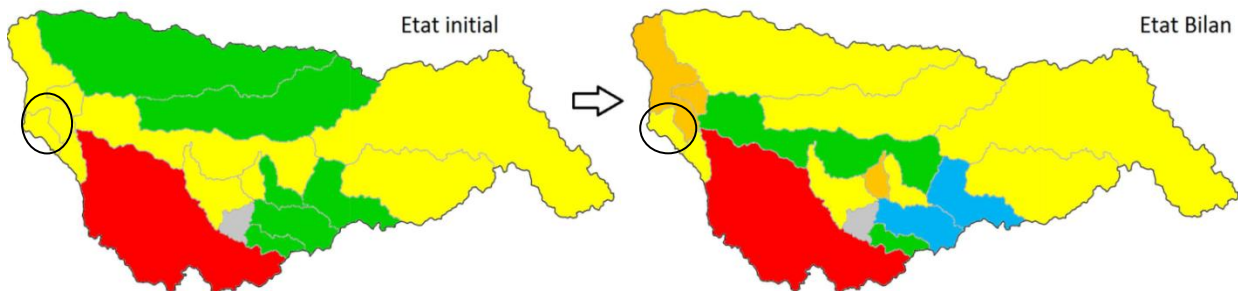
Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR		IPR			
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD						IBD		
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD						IBD		
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR	IBD	IBD	IBD / IBMR	IBD	IBD			
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	IBD								
Ardour Mourioux-Vielleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					IBMR		IBD		
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a					IBMR		IBD		
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c					IPR		IBD		
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	IBD								
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD						IBD		
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD		IBD			
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690	IBD				IPR		IBD		
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704					IBD		IPR		
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR		IBD		IBD		IPR		
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Comin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR		IPR			
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



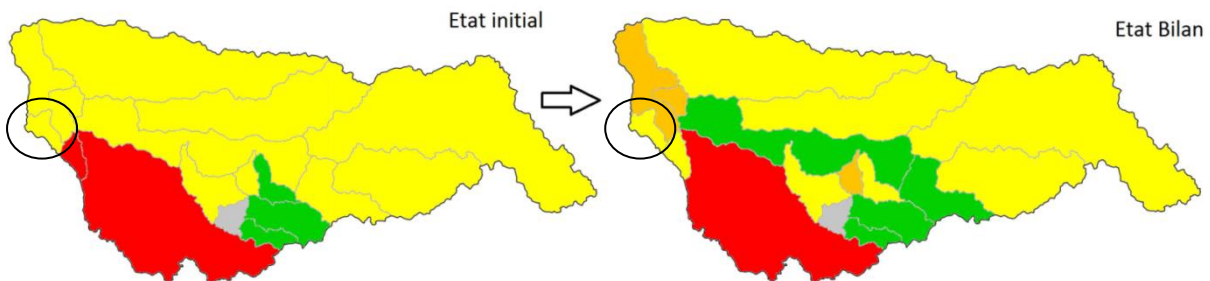
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR			IPR				
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c								IPR	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704					Carb° Org°		IPR		
La Villemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°		IPR			
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
<b>La Planche St-Bonnet</b>	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

L'enjeu clairement identifié sur cette masse d'eau est :

- Hydrologie.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique des eaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Le suivi de la qualité.
- Etude sur les étangs.

Les Maîtres d'ouvrages qui interviendront sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents.
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **TPCE FRGR1737 « LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE »** est de **13 333 euros**.

En accord avec la stratégie générale, le maître d'ouvrage sur TPCE a focalisé ces actions sur l'amélioration de l'hydrologie, seule pression recensée. Même si les pressions sont peu ou pas présentes (état écologique 2013) sur ce TPCE à la jonction de la masse d'eau FRGR0410b. Il est important d'agir pour améliorer son état écologique puisqu'elle présente un risque de non atteinte du bon état. L'objectif est de passer en bon état écologique en 2021.

Il est donc important de porter une attention particulière à la problématique « hydrologique » sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée à l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des étangs causant la principale pression identifiée sur ce TPCE. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux étangs identifiés comme problématiques sur le TPCE.

De plus, le SMABGA a prévu une enveloppe englobant plusieurs masses d'eau avec comme objectif de réaliser 4 études sur le TPCE FRGR1737. Rappelons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement, des structures à compétences voirie et à la réalisation d'aménagements d'ouvrages et des actions de sensibilisation et de suivi sur les espèces patrimoniales et invasives. Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

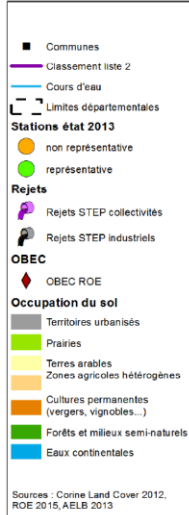
Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, les actions « grands migrateurs », la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie générale.

## b. La Gartempe du Vincou à la Brame

PRIORITE 1

FRGR0410b LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME

### Localisation, occupation du sol et ouvrages



0 1,5 3 Km



© CORINE ET BRANCHE D'EAU NON TRIBUTAIRE - CORINEL - 2012  
CORINEL - 2012  
CORINEL - 2012  
CORINEL - 2012  
CORINEL - 2012  
CORINEL - 2012  
CORINEL - 2012  
CORINEL - 2012  
CORINEL - 2012  
CORINEL - 2012

Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression pesticides,
- Et un risque de non atteinte du bon état en 2015.

Cette masse d'eau peut être qualifié en mauvais état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015 et malgré les prévisions effectuées en 2013.

Depuis 2009, la qualité physico-chimique de cette masse d'eau oscille entre le bon et moyen état (carb organique). Depuis 2013 elle reste classée en Bon Etat (voir tableau 1). La comparaison entre l'état des lieux physico-chimique initial et final est illustrée par la carte générale 1.

L'état biologique de cette masse d'eau depuis 2009 est passé de moyen à bon pour finir sur médiocre en 2015 (tableau 2). Cette masse d'eau située à l'aval du territoire reçoit des eaux qui sont pour la plupart, mis à part la Gartempe médiane, des eaux dont le caractère déclassant est identique : l'IBD. Les plus mauvaises qualités s'observent généralement dans les grands cours d'eau, le plus souvent à l'aval de collectivités et d'industries. Ceci nous pousse à penser que cet état est dû à la conjonction de retenues propices à leur développement et aux apports des affluents proches de cette masse d'eau, ceci apparaît logique compte tenu de la grande sensibilité des diatomées à la qualité générale de l'eau et de leur relative indifférence quant à la qualité de l'habitat. La présence d'ouvrages tels que des barrages peut conduire à une dégradation de la qualité de l'eau en favorisant la présence d'espèces planctoniques généralement indicatrices de milieux eutrophes riches en azote et phosphore avec des problématiques liées à l'assainissement et aux masses d'eau amont, VINCOU notamment. Notons de surcroît que la masse d'eau voit transiter à la station de mesures, des pesticides qui proviennent des activités anthropiques (agricoles ou urbaines).

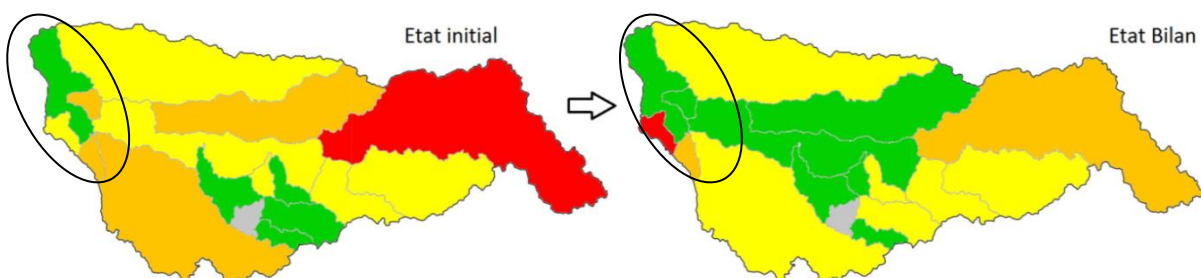
**Synthèse :** Les actions engagées dans le contrat, mais surtout celles qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi suffisamment fort et d'un engagement conforme au programme prévisionnel, n'ont pas permis, par leur mise en œuvre, d'éviter la dégradation de la masse d'eau qui passe de moyen à médiocre. Il est à noter que cette masse d'eau située à l'aval reçoit toutes les dégradations des masses d'eau amont et doit bénéficier d'un effort coordonné sur l'ensemble du bassin versant si nous souhaitons voir son état s'améliorer rapidement (assainissement inclus). Par ailleurs, le fait que ce soit la porte d'entrée continuité écologique sur la Gartempe limousine lui accorde un statut particulier vis-à-vis de l'aspect continuité écologique (liste 2) qui est à traiter en priorité ici. **P1, bon état 2021**

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
<b>Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac</b>	RCS	FRGR0410b	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Mourieux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	MES	Carb° Org°
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
La Borderie	Contrat	FRGR1721	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	MES	Carb° Org°

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

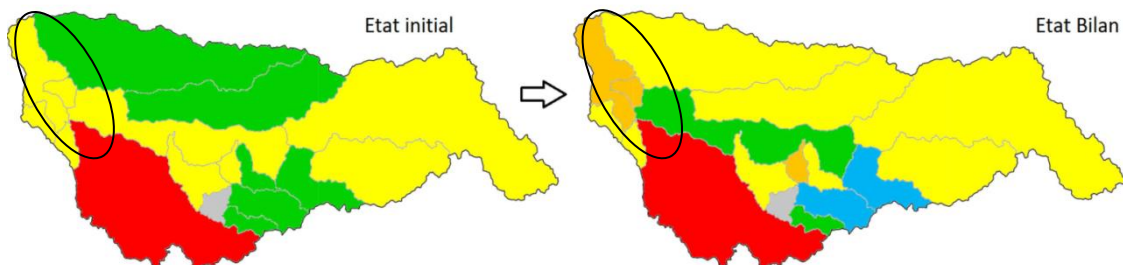
Tableau 2



Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR		IPR			IPR		
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD							
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD							
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR		IBD	IBD	
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a							IBD	
Ardour Mourieux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD		
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						IBMR		
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a								
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						IPR		
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418				IPR				
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418				IBD		IBD		
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						IBMR	IBD	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR		IBD		
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR			
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704							IPR	
Lavilleichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR						IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721						IBMR	IBD/IPR/IBMR	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR		IPR		IPR	
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						IBMR	IBD	

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

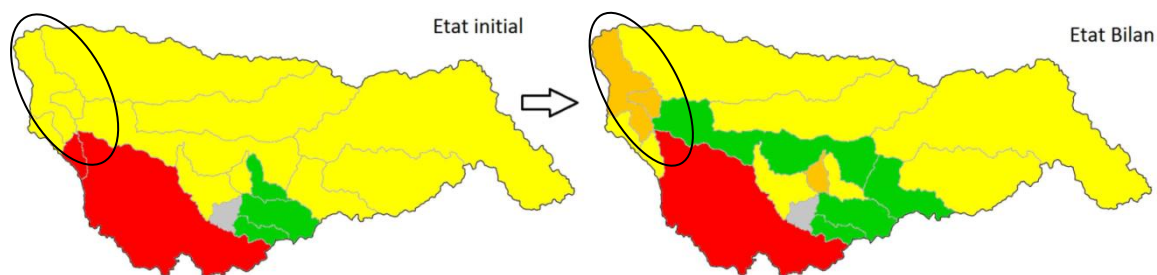


### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°								IBD
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						Carb° Org°	IBMR		
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c									
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD						IBD		
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						IBMR	IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704							Carb° Org°	IPR	
La Villemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°			IPR		
La Borderie	Contrat	FRGR1721						IBMR	IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR		IPR			
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						IBMR	IBD		

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique de seaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents
- L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.
- La Fédération DAAPPMA 87.
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Les actions retenues, hors opération de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires sont :

- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Restauration de l'hydrologie et mise en œuvre d'une stratégie étangs .
- Lutte contre les espèces invasives.
- Diversification des habitats et des écoulements.
- Amélioration de la fonctionnalité du cours d'eau.
- Gestion des zones humides (Maitrise foncière).

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **FRGR0410b** « LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME » est de **103 865 euros**.

En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrages de cette masse d'eau ont focalisé une partie de leurs actions sur l'amélioration de l'hydrologie notamment en lien avec les problématiques liées à l'alimentation en eau potable du bassin versant qui se traduit par une amélioration de l'hydromorphologie et la préservation et gestion des zones humides, la continuité écologique (axe migrateur) et la gestion des espèces invasives/emblématiques et leur suivi (connaissance). Même si les pressions sont peu ou pas présente sur cette masse d'eau, axe migrateur, il est primordial de continuer à agir pour préserver cette dernière et maintenir voir améliorer son état écologique. L'objectif est d'atteindre le bon état écologique en 2021. La pression pesticides est à investiguer.

C'est pourquoi, il est important de porter une attention particulière à l'animation et au suivi de cette masse d'eau et à celles qui sont le plus impactées en terme d'urbanisme et d'activité agricole afin de limiter les intrants (pesticides) dans la masse d'eau FRGR0410b. Il pourrait être intéressant de porter une attention particulière aux masses d'eau FRGR0418 (Vincou) et FRGR0419 (Brame). Une recherche approfondie sur les molécules retrouvées sera portée dans le cadre de l'animation du SMCRG.

Il est aussi important de porter une attention particulière aux problématiques hydrologiques et obstacles à l'écoulement sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée à l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des seuils sur l'axe Gartempe. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux seuils identifiés comme problématiques.

De plus, le SMABGA a prévu une enveloppe englobant plusieurs masses d'eau avec comme objectif de réaliser 4 études pendant les 5 années du contrat pour un montant prévisionnel d'études de 13 333 euros. Notons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement des structures à compétences voirie et des actions de sensibilisation sur les espèces patrimoniales et invasives et de lutte contre les espèces invasives (12 500 euros). Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

Par ailleurs, plus spécifiquement sur la thématique fonctionnement et fonctionnalité, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la Maîtrise foncière de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limité les aléas liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des abords de cours d'eau. Le programme prévoit l'acquisition de 5 hectares pour un montant de 12 500 euros. En complément le CEN Limousin prévoit des actions d'animation.

La Fédération de pêche dans le cadre de l'amélioration de la morphologie et la fonctionnalité du cours d'eau va engager une action de diversification des écoulements et des habitats (aménagement d'une annexe hydraulique (14 000 euros).

Une action de communication sera aussi portée par le GMHL concernant la présence et l'identification du castor.

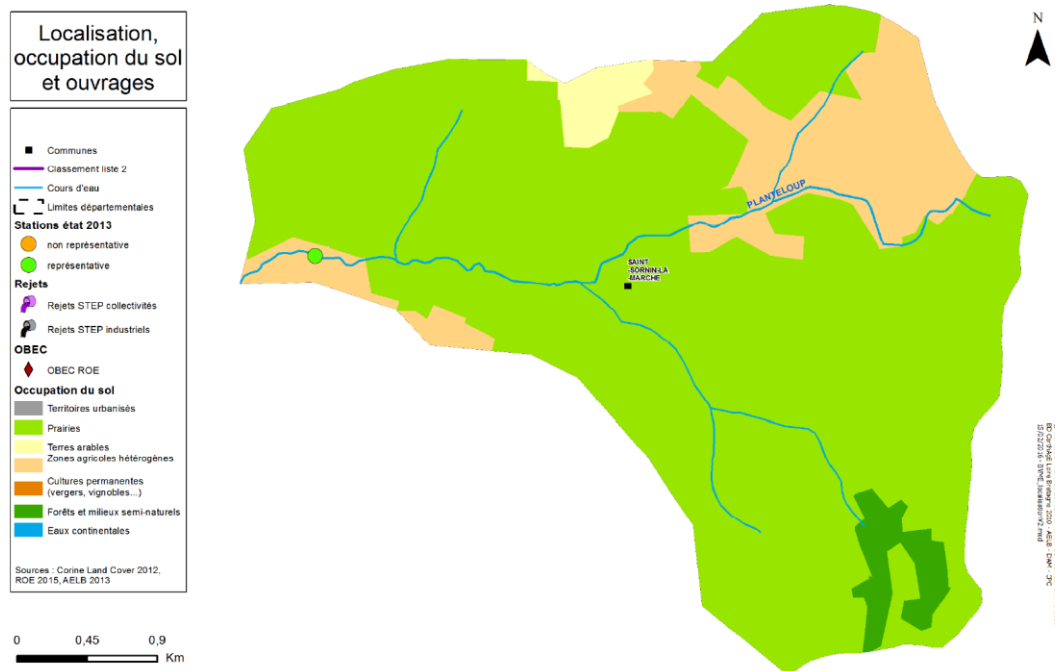
Il est important de rappeler que l'EPTB Vienne porte des actions tel que l'animation et le suivi du tableau de bord migrateurs Gartempe ainsi que l'animation du « comité Migrateur Gartempe et ce sur l'ensemble du bassin versant.

Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, les actions « grands migrateurs », la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie.

### c. Le Planteloup et affluents

PRIORITE 1

FRGR1730 LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression obstacles à l'écoulement.
- Et un risque de non atteinte du bon état en 2015.

Cette masse d'eau a vu sa qualité physico-chimique s'améliorer de médiocre à bon état (carb organique) depuis 2010. Depuis 2013 elle reste classée en Bon Etat (voir tableau 1).

Cette masse d'eau peut être qualifié en mauvais état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015.

La comparaison entre l'état des lieux physico-chimique initial et final est illustrée par la carte générale 1.

L'état biologique de cette masse d'eau (IPR et IBD) depuis 2009 oscille de moyen à médiocre puis mauvais en notant tout de même une dégradation manifeste du compartiment biologique avec comme paramètre récurrent l'IPR. Il ressort de ces résultats une qualité piscicole passable, avec un peuplement qui a perdu ses espèces intolérantes et qui montre des signes d'instabilité (abondance excessive d'espèces généralistes, répartition des régimes alimentaires déséquilibrée), à mauvaise avec un peuplement dominé par les espèces tolérantes et/ou omnivores et peu d'espèces consommatrices de poissons et/ou d'invertébrés, ce qui traduit une richesse spécifique du peuplement faible. Ce TPCE situé à l'aval du territoire souffre d'un drainage impactant bien qu'inférieur à 25%. De plus ce TPCE possède des ouvrages en barrages de cours d'eau qui dégradent fortement l'IPR et influence obligatoirement l'hydrologie et la qualité du cours d'eau (2,5 étangs km<sup>2</sup>). Notons aussi une forte activité agricole sur ce territoire ou près de la moitié des berges sont piétinées.

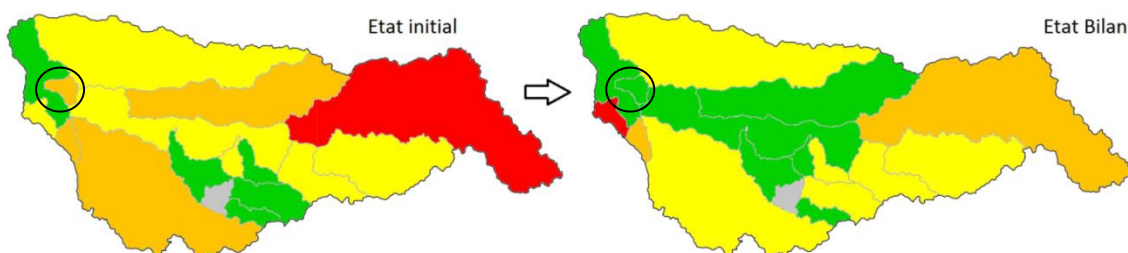
**Synthèse :** Les actions engagées dans le contrat précédent ne semblent pas en phase avec la nécessité d'action sur le volet étangs sur ce territoire. Il semble judicieux de prendre ce TPCE comme secteur test concernant la thématique « étangs » et permettre d'évaluer l'amélioration générale de la masse d'eau en se focalisant sur cette seule thématique sans occulter l'accompagnement agricole nécessaire pour une amélioration générale de la qualité de l'eau pour la masse d'eau à l'aval FRGR0410b Gartempe aval. P1, objectif bon état 2021

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°			Carb° Org°				
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°		
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°							
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b				Carb° Org°				
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°		
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	Carb° Org°					Carb° Org°	Carb° Org°	
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						Carb° Org°		
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a						Carb° Org°		
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						T°		
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°				
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418				T°				
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°			Carb° Org°				
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						Carb° Org°	MES	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°							Carb° Org°
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690								
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°		
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°							
La Borderie	Contrat	FRGR1721						Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°			Carb° Org°				
La Planchette St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						Carb° Org°	MES	

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



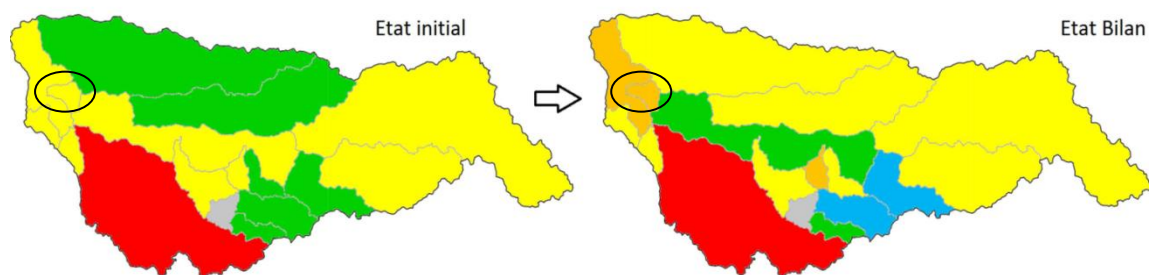
Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	IBD							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						IPR			
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	IBD							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						IBMR		IBD	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704								IPR	
Lavillel Michel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR							IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721						IBMR		IBD/IPR/IBMR	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						IBMR		IBD	

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



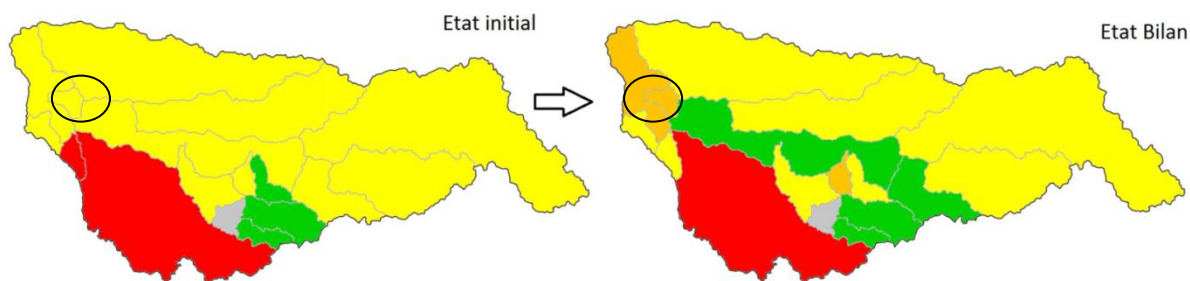
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c					IPR				
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD					IBD			
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704					Carb° Org°		IPR		
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°				IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR		IPR			
La Flanche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)



Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrages qui interviendront sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **TPCE FRGR1730** « LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE » est de **13 333 euros**.

En accord avec la stratégie générale, le maître d'ouvrage sur TPCE a focalisé ces actions sur les obstacles à l'écoulement et par effet rebond à l'amélioration de l'hydrologie. Il est important d'agir sur les obstacles pour améliorer son état écologique puisqu'elle présente un risque de non atteinte du bon état. De plus, ce TPCE est à la jonction de la masse d'eau FRGR0410b. L'objectif est de passer en bon état écologique en 2021.

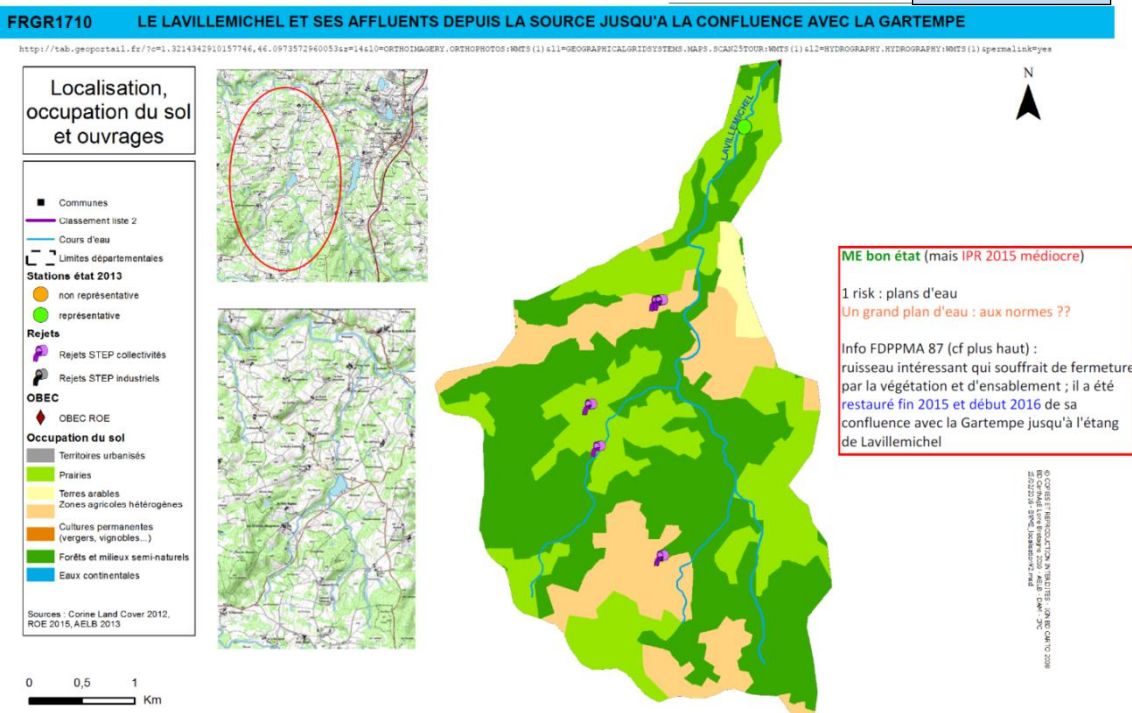
Donc, il est primordial de porter une attention particulière à la problématique « obstacles à l'écoulement » sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée à l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des étangs causant les principales pressions identifiées sur ce TPCE. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux étangs identifiés comme problématiques sur le TPCE.

En ce sens, le SMABGA a prévu de réaliser 4 études sur le TPCE FRGR1730 pour un montant de 13 333 euros. Avec une ambition de 4 étangs traités par an sur 6 masses d'eau pendant les 5 années du contrat.

Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, les actions « grands migrateurs », la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie.

#### d. Le Lavillemichel et affluents

PRIORITE 1



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression hydrologique.
- Et une absence risque de non atteinte du bon état en 2015.

Cette masse d'eau peut être qualifiée en mauvais état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015.

Pour cette masse d'eau on note depuis 2010 une évolution de la qualité physicochimique de moyen (carb org) à bon. Des efforts ont été réalisés sur les STEP et les pratiques agricoles (sensibilisation). La qualité biologique est passée de 2009 à 2011 et de 2013 à 2014 de moyen (IPR) à bon puis de nouveau dégradée à mauvais (IPR) en 2015. Une gestion des plans d'eau est ici clairement à mettre en cause. Cette masse d'eau doit bénéficier d'animation et de maîtrise des vidanges et gestion des étangs de ce TPCE. Ces simples actions permettraient de le faire rebasculer en bon état facilement. L'aspect hydrologique est aussi à prendre en compte.

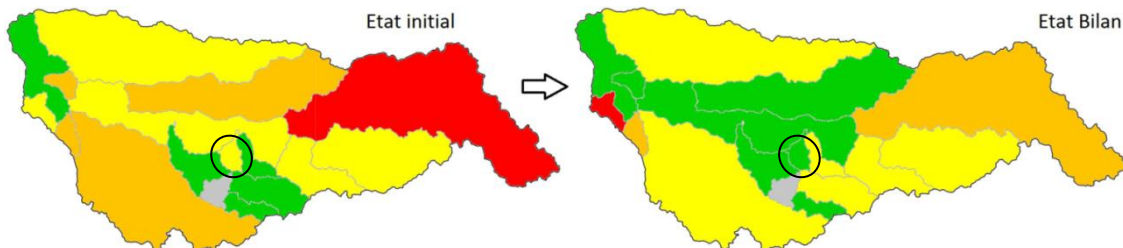
**Synthèse :** Ici il est important de porter une attention et une animation étang particulière sur le plan d'eau du Lavillemichel, tout comme le Sagnat FRGR1704. Une action agricole peut s'avérer aussi efficace bien que les problématiques liées au carbone organique soit en retrait depuis plusieurs années. Ces actions permettront rapidement de faire passer cette masse d'eau en bon état. Ce TPCE est placé en P1, objectif bon état des lieux 2021.

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°			Carb° Org°					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°			
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b				Carb° Org°					
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°			Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°		
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a				Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°		
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						Carb° Org°			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a						Carb° Org°			
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						T°			
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°					
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418				T°					
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°		Carb° Org°						
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						Carb° Org°	MES		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°							Carb° Org°	
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690									
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°			
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°								
La Borderie	Contrat	FRGR1721						Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°			Carb° Org°					
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						Carb° Org°	MES		

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



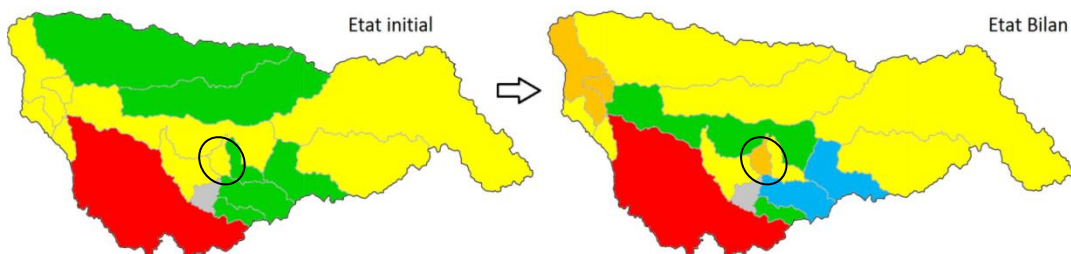
Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR		IPR			
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD						IBD		
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR	IBD	IBD / IBMR		IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	IBD								
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c							IBMR		
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a							IBMR		
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c							IPR		
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	IBD								
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD						IBD		
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418							IBMR	IBD	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	IBD / IBMR		IBMR	IBD / IBMR		IBD			
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690	IPR						IPR		
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704	IBD								
Lavilemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR				IBD				IPR
La Borderie	Contrat	FRGR1721							IBMR	IBD/IPR/IBMR	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR		IPR			
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737							IBMR	IBD	

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



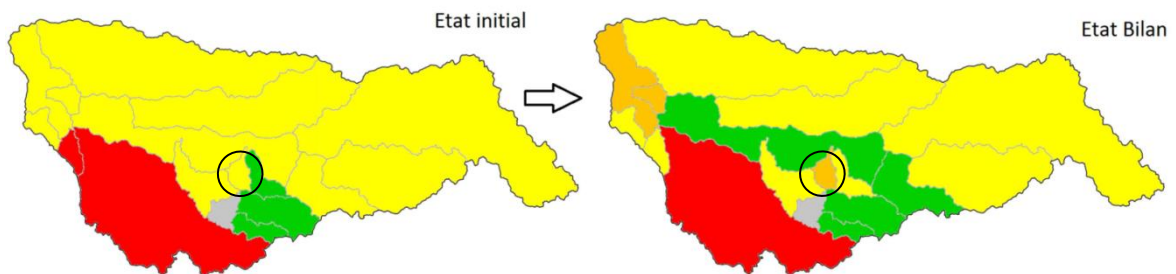
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c								IPR	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat-Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°	IPR		
La Villemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°			IPR		
La Bordenie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique des eaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrages qui interviendront sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents
- La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 87.
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Amélioration de la continuité écologique .amélioration de la qualité de l'eau.
- Mise en défens des berges et mise en place de points d'abreuvement.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **TPCE FRGR1710** « LE LAVILLEMICHEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE » est de **63 500 euros**.

En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrage sur ce TPCE ont focalisé ces actions sur l'amélioration de l'hydrologie, seule pression recensée. Même si les pressions sont peu ou pas présentes (état écologique 2013) sur ce TPCE à la jonction de la masse d'eau FRGR0410b. Il est important d'agir pour améliorer son état écologique puisqu'elle présente un risque de non atteinte du bon état. L'objectif est de passer en bon état écologique en 2021.

Il est important de porter une attention particulière aux problématiques hydrologique et obstacles à l'écoulement sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée à l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des étangs causant les principales pressions identifiées sur ce TPCE. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux étangs identifiés comme problématiques sur le TPCE. Ces engagements sont stipulés dans le document annexes « Animation du CTMA Contrat de Rivière Gartempe ». Rappelons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement, des structures à compétences voirie et à la réalisation d'aménagements d'ouvrages et des actions de sensibilisation et de suivi sur les espèces patrimoniales et invasives. Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

De plus, plus spécifiquement sur les thématiques « continuité écologique » et « pressions agricole », la Fédération de pêche de la Haute-Vienne engagera des actions sur 6 ouvrages, favorisant ainsi la transparence écologique (33 000 euros), et mettra en place 10 points d'abreuvement avec la mise en défens de 4000 ml de berges de cours d'eau (30 500 euros).

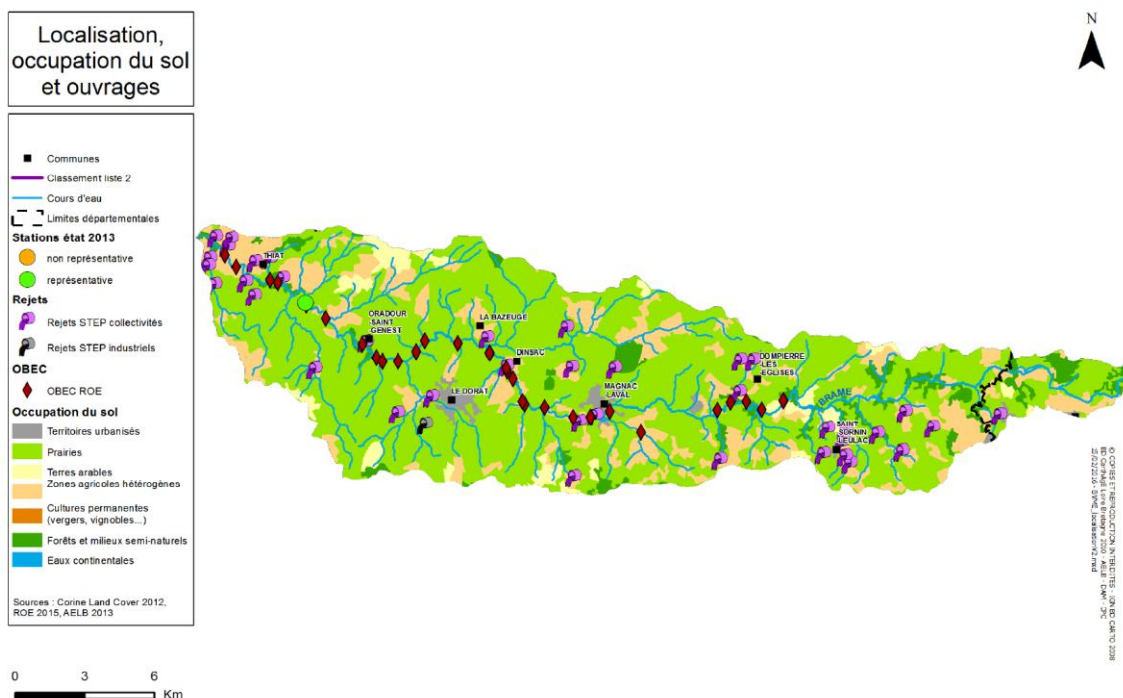
Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, les actions « grands migrateurs », la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie.



## e. La Brame et affluents

PRIORITE 1

FRGR0419 LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression hydrologique,
- Une pression obstacles à l'écoulement,
- Une pression morphologique,
- Une pression macro polluants ponctuels,
- Et un risque de non atteinte du bon état en 2015.

La qualité physico-chimique de cette masse d'eau depuis 2009 oscille de moyen (carb orga) à bon (2014 et 2015). Les actions engagées notamment en termes de MAEc peuvent expliquer ces variations. L'effort important effectué sur la réouverture des milieux ne donnera son efficacité que dans 2 ou 3 années sur principalement des caractéristiques biologiques qu'il est primordial d'améliorer. On a noté une forte dégradation des paramètres IBD, IBMR, etc. Cette masse d'eau a besoin de retrouver de la naturalité, il convient de travailler sur les seuils en cours d'eau et les étangs qui ne vont pas tarder, compte tenu de la pluviométrie et de l'hydrologie déjà faibles et des niveaux d'eutrophisation constatés, à conduire vers une dégradation plus forte de la masse d'eau. La préservation des zones humides déjà rares sur ce territoire, et leur étude doit être une priorité ainsi que pour sa voisine la Semme (FRGR0417). Il est important de cesser la coupe d'arbres en bord de berge et de se focaliser sur la restauration morphologique du cours principal (génie écologique).

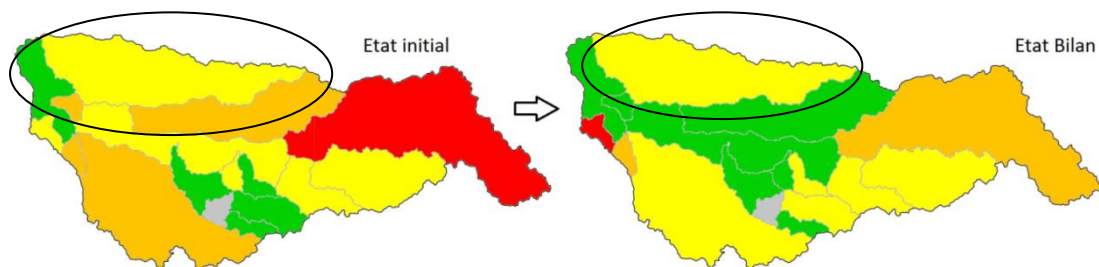
**Synthèse :** Cette masse d'eau a en priorité besoin d'une animation en lien avec la bonne gestion des étangs et une surveillance et un programme agricole cohérent. Les actions en direction des collectivités (animation ne doivent pas être occulté afin de ne pas voir la situation se dégrader (STEP). Cette masse d'eau est placée en priorité 2 compte tenu du travail à effectuer et de son état actuel (atteinte objectifs 2027). Il est impératif de ne pas limiter les actions à l'étude et la préservation des zones humides. Cette masse d'eau est classée en **P1, objectif bon état 2021**

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°		Carb° Org°						
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°				
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b				Carb° Org°					
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°			
Ardour Mourioux-Vielleville	RCO	FRGR0415a	Carb° Org°				Carb° Org°	Carb° Org°			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°				
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a							Carb° Org°		
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c							T°		
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°					
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	T°								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°		Carb° Org°			Carb° Org°			
Vincou Peyrat de Bellac	Contrat	FRGR0418					Carb° Org°	MES			
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°						Carb° Org°		
Rivard Compreignac	RCO	FRGR1690									
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704					Carb° Org°				
Lavillel Michel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°								
La Borderie	Contrat	FRGR1721					Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°		Carb° Org°						
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					Carb° Org°		MES		

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



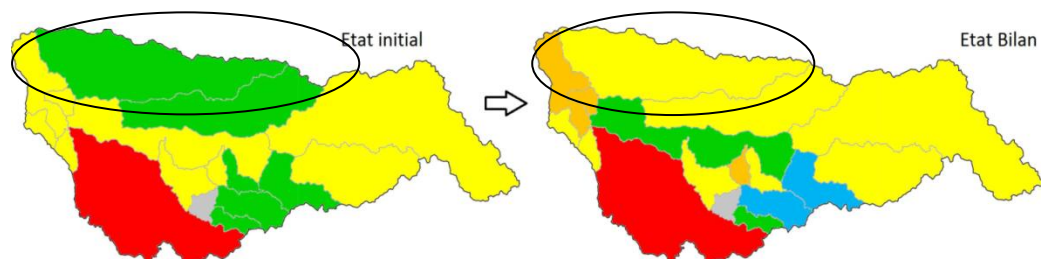
Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR		IPR			IPR			
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR		IBD	IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	IBD								
Ardour Mourioux-Vielleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN		IBGN / IBD		IBD		
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						IPR			
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	IBD							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD						IBD		
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						IBMR		IBD	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR			IBD		
Rivard Compeignac	RCO	FRGR1690	IBD				IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704							IPR		
Lavillel Michel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR							IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721						IBMR	IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR		IPR			IPR	
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						IBMR		IBD	

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



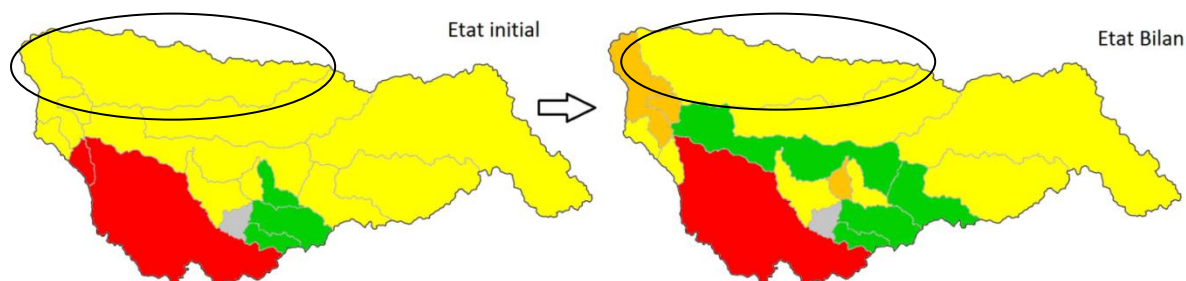
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c								IPR	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418								IBMR	IBD
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Nord Compreignac	RCO	FRGR1690								IPR	
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704								Carb° Org°	IPR
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°				IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721								IBMR	IBD/IPR/IBMR
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737								IBMR	IBD

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique des eaux superficielles du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents
- La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 87.
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne.
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Amélioration de la continuité écologique.
- Restauration de l'hydrologie.
- Lutte contre les espèces envahissantes.
- Diversification des habitats et des écoulements.
- Restauration, l'entretien et la gestion de zones humides.
- Diagnostic, l'accompagnement individuel et collectif d'exploitations agricoles.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **FRGR0419** « LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE » est de **330 766 euros**.

En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrages de cette masse d'eau ont focalisé leurs actions sur les problématiques de pression hydrologique, la pression obstacles à l'écoulement, la pression morphologique et la pression macropolluants ponctuels, notamment en lien avec les problématiques liées à l'alimentation à l'amélioration de l'hydro-morphologie, la préservation et gestion des zones humides, la continuité écologique (petite et grande continuité) et la gestion des espèces invasives/emblématiques et leur suivi (connaissance). On note que cette masse d'eau comporte le plus grand nombre de pressions sur l'ensemble de la Gartempe Limousine et nécessite une attention spécifique. L'objectif premier est d'éviter la dégradation de la masse d'eau, l'idéal sera l'atteinte du bon état en 2021.

Il est important de porter une attention particulière aux problématiques hydrologique et obstacles à l'écoulement sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée pour l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des seuils causant les principales pressions identifiées. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux seuils identifiés comme problématiques.

Le SMABGA engagera aussi des actions favorisant l'amélioration, de la continuité écologique en réalisant 20 études pour un montant de 65 000 euros. De plus, le SMABGA a prévu la réalisation de 4 études étangs (13 333 euros). Notons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement des structures à compétences voirie et des actions de sensibilisation sur les espèces patrimoniales et invasives et de lutte contre les espèces invasives (jussie, 12 500 euros). Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin. La Fédération de pêche dans l'amélioration de la morphologie du cours d'eau va engager une action de diversification des écoulements et des habitats (aménagement d'une annexe hydraulique (14 000 euros).

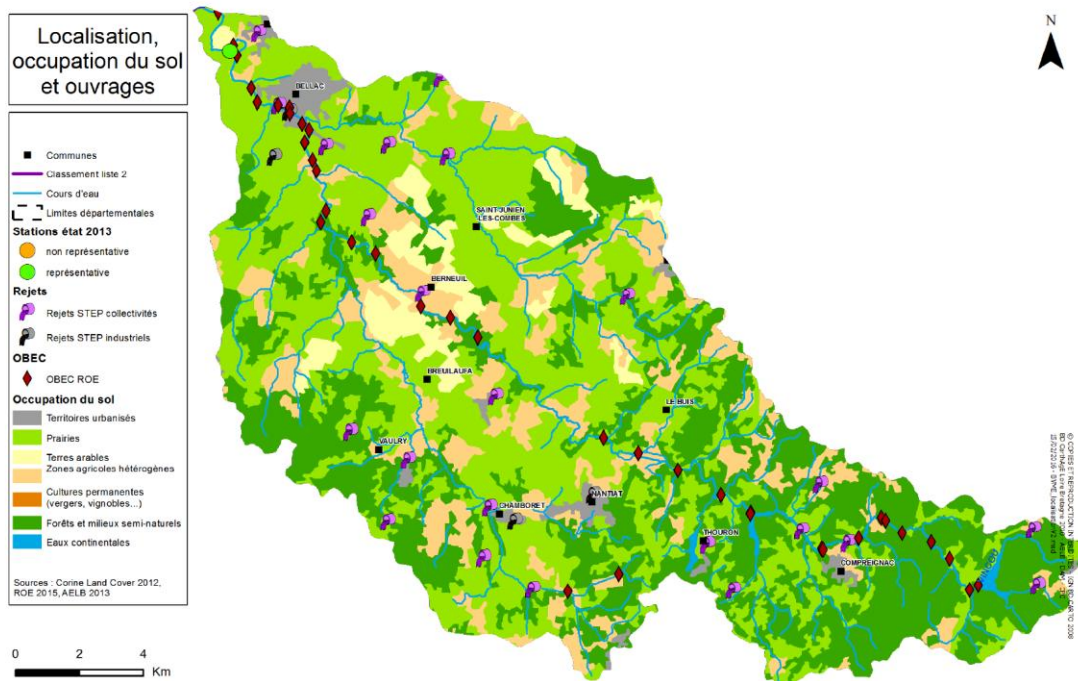
De plus, plus spécifiquement sur la thématique fonctionnement et fonctionnalité, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la Maîtrise foncière et l'élaboration de documents de gestion de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limiter les problèmes liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des abords de cours d'eau. Le programme prévoit la maîtrise foncière de 5 hectares pour un montant de 12 500 euros. En complément le CEN Limousin prévoit l'élaboration de 2 documents de gestion (25 000 euros), la restauration de zones humides (13 710 euros) et l'entretien (7 140 euros) de zones humides.

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne mettra en œuvre 35 diagnostics d'exploitation sur cette masse d'eau (50 400 euros), 4 accompagnements collectifs (7 680 euros), 17 accompagnements individuels (24 480 euros). Ces actions seront accompagnées de communication en direction du monde agricole avec des articles, lettre info MAE et recueils d'expériences (2 480 euros) ainsi que des analyses de sols et d'eau permettant une meilleure utilisation des ressources en eau et une amélioration de la limitation des intrants sur les parcelles concernées (3 131 euros). Le tout sera orchestré par une animation dimensionnée à la masse d'eau.

Le GMHL portera une action de communication et de sensibilisation sur le castor, sentiers et exposition pour un montant de 1532 euros.

Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie.





Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression hydrologique.
- Une pression obstacles à l'écoulement.
- Une pression morphologique.
- Un risque de non atteinte du bon état en 2015.

Cette masse d'eau peut être qualifiée en mauvais état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015.

Depuis 2009, la qualité physico-chimique de cette masse d'eau est fluctuante. 3 points de mesures sont actifs et démontrent une dégradation flagrante par le carb org et les MES le cas échéant, certainement lié aux épisodes pluvieux. Ceci traduit avec du recul une problématique non traitée liée aux étangs, leur localisation, particulièrement en amont de la masse d'eau avec une forte élévation de la température (facteur déclassant moyen à Touron).

Cette masse d'eau a en priorité besoin d'une très forte animation en lien avec la régularisation et la bonne gestion des étangs. De plus la pression agricole peut-être un facteur aggravant ainsi que les STEP, bien que Bellac ait réalisé des travaux d'assainissement. On note une évolution de la qualité physicochimique fluctuante (carb org). Des efforts ont été réalisés sur les STEP et les pratiques agricoles (sensibilisation) sont ici aussi à pérenniser.

Cette masse d'eau reçoit des eaux d'exhaures de mines : c'est une problématique qui est prise en compte par l'EPTB et l'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe.

**Synthèse :** Cette masse d'eau a en priorité besoin d'une très forte animation en lien avec la régularisation et la bonne gestion des étangs. Les actions en direction du monde agricole et des collectivités (animation) ne doivent pas être occultées afin de ne pas voir la situation se dégrader (mauvais). Cette masse d'eau est placée en priorité 1 compte tenu de l'ensemble du travail à effectuer. **P1, objectif bon état 2021**



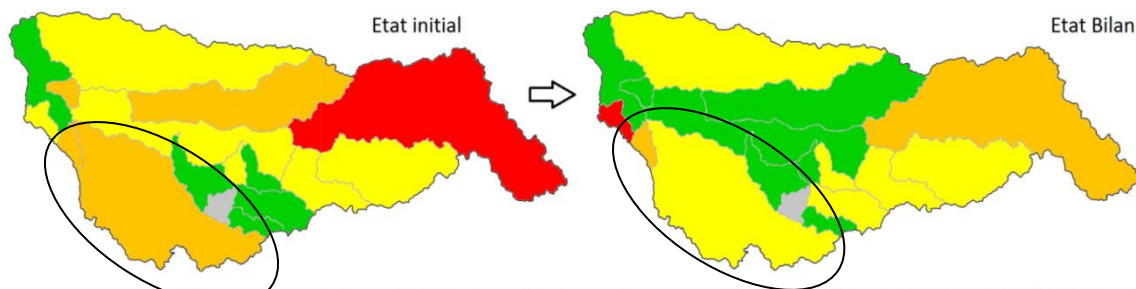
Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°		Carb° Org°						
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°				
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	Carb° Org°								
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°			
Ardour Mourieux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	Carb° Org°			Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°				
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a							Carb° Org°		
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c							T°		
Sevne Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°					
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	T°								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°							
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					Carb° Org°	MES			
Brane Cradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°						Carb° Org°		
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690									
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704					Carb° Org°				
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°								
La Borderie	Contrat	FRGR1721					Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°			Carb° Org°					
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					Carb° Org°		MES		



Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

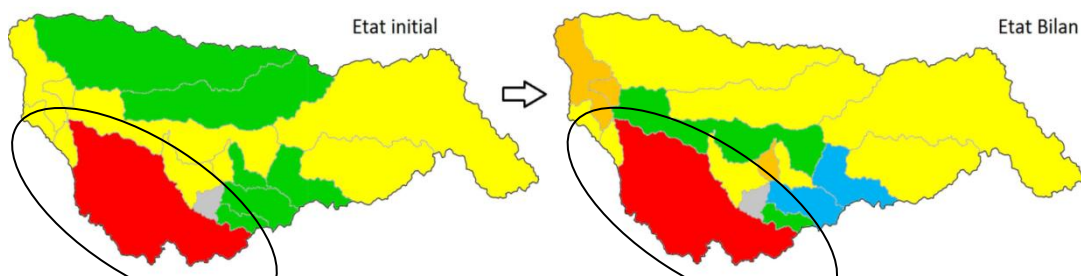
Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR		IPR			IPR			
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR		IBD		IBD	
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	IBD								
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD			IBD		
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c									
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c									
Serme-Broux	RCS/RCD	FRGR0417									
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD								
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418									
Brans Cradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR		IBD			
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690									
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704									
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR								
La Borderie	Contrat	FRGR1721									
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR		IPR			IPR	
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737									



Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



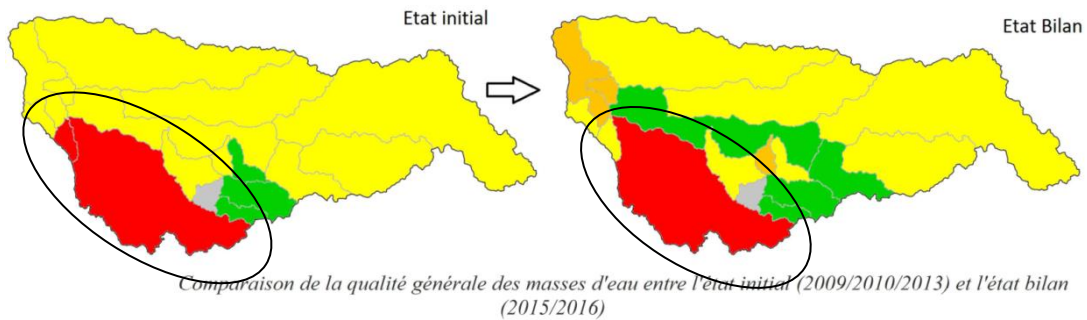
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR		IPR			IPR			
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR		IBD		IBD	
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°								IBD
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN		IBGN / IBD			IBD	
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						IPR			
Semme-Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD						IBD		
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						IBMR		IBD	
Brame Oradour-saint-Geneast	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR			IBD		
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°	IPR		
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°			IPR		
La Borderie	Contrat	FRGR1721						IBMR	IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR			IPR	IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						IBMR		IBD	

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique des eaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne.
- L'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe.
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Etude de fonctionnalité, et suivi qualité.
- Restauration de la ripisylve.
- Amélioration de la continuité écologique (études et travaux).
- Lutte contre les espèces envahissantes.
- Etude des impacts potentiels des rejets de sites miniers sur la biodiversité.
- Restauration, l'entretien et la gestion de zones humides.
- Animation agricole, les diagnostics et l'accompagnement individuel ou collectif des exploitants.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **FRGR0418** « LE VINCOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE » est de **591 082 euros**.

En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrages de cette masse d'eau ont focalisé leurs actions sur les problématiques de pression hydrologique, la pression obstacles à l'écoulement et la pression morphologique, notamment en lien avec les problématiques liées à l'alimentation à l'amélioration de l'hydro-morphologie, la préservation et gestion des zones humides, la continuité écologique (petite et grande continuité) et la gestion des espèces invasives/emblématiques et leur suivi (connaissance). On note que cette masse d'eau comporte beaucoup de pressions et nécessite une attention particulière. L'objectif premier est d'éviter la dégradation de la masse d'eau, l'idéal sera l'atteinte du bon état en 2021.

Il est important de porter une attention particulière aux problématiques hydrologique et obstacles à l'écoulement sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée à l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des seuils causant les principales pressions identifiées sur cette masse d'eau. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux seuils identifiés comme problématiques. Une étude fonctionnalité Vincou sera dans un premier temps réalisé par le SMCRG (20 000 euros).

Le SMABGA engagera aussi des actions favorisant l'amélioration, de la continuité écologique en réalisant 20 études pour un montant de 65 000 euros, un effacement (la Galache, pour un montant de 120 000 euros), de morphologie en réalisant une restauration de la ripisylve sur 13 km de cours d'eau (78 000 euros). De plus, le SMABGA a prévu une enveloppe englobant plusieurs masses d'eau avec comme objectif de réaliser des études (4/an) sur 6 masses d'eau dont la FRGR0418. Avec une ambition de 4 étangs traités par an sur 6 masses d'eau pendant les 5 années du contrat pour un montant d'études de 13 333 euros concernant les études étangs. Notons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement des structures à compétences voirie et des actions de sensibilisation sur les espèces patrimoniales et invasives et de lutte contre les espèces invasives (jussie, 12 500 euros). Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

De plus, plus spécifiquement sur la thématique fonctionnement et fonctionnalité, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la Maîtrise foncière et l'élaboration de documents de gestion de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limiter les problèmes liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des abords de cours d'eau. Le programme prévoit la maîtrise foncière de 10 hectares pour un montant de 25 000 euros. En complément le CEN Limousin prévoit l'élaboration de document de gestion (13 000 euros), la restauration de zones humides (7 000 euros) et l'entretien (23 863 euros) de zones humides et l'entretien de ripisylve (15 000) euros sur une zone différente de la restauration effectuée par le SMABGA.

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne mettra en œuvre 30 diagnostics d'exploitation sur cette masse d'eau (43 200 euros), 2 accompagnements collectifs (3 840 euros), 10 accompagnements individuels (14 400). Ces actions seront accompagnées de communication en direction du monde agricole avec des articles, lettre info MAE et recueils d'expériences (3 840 euros) ainsi que des analyses de sols et d'eau permettant une meilleure utilisation des ressources en eau et une amélioration de la limitation des intrants sur les parcelles concernées (2 947 euros). Le tout sera orchestré par une animation dimensionnée à la masse d'eau.

Cette masse d'eau fait l'objet d'un projet d'étude porté par l'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe sur les impacts potentiels des rejets de sites miniers sur les écosystèmes.

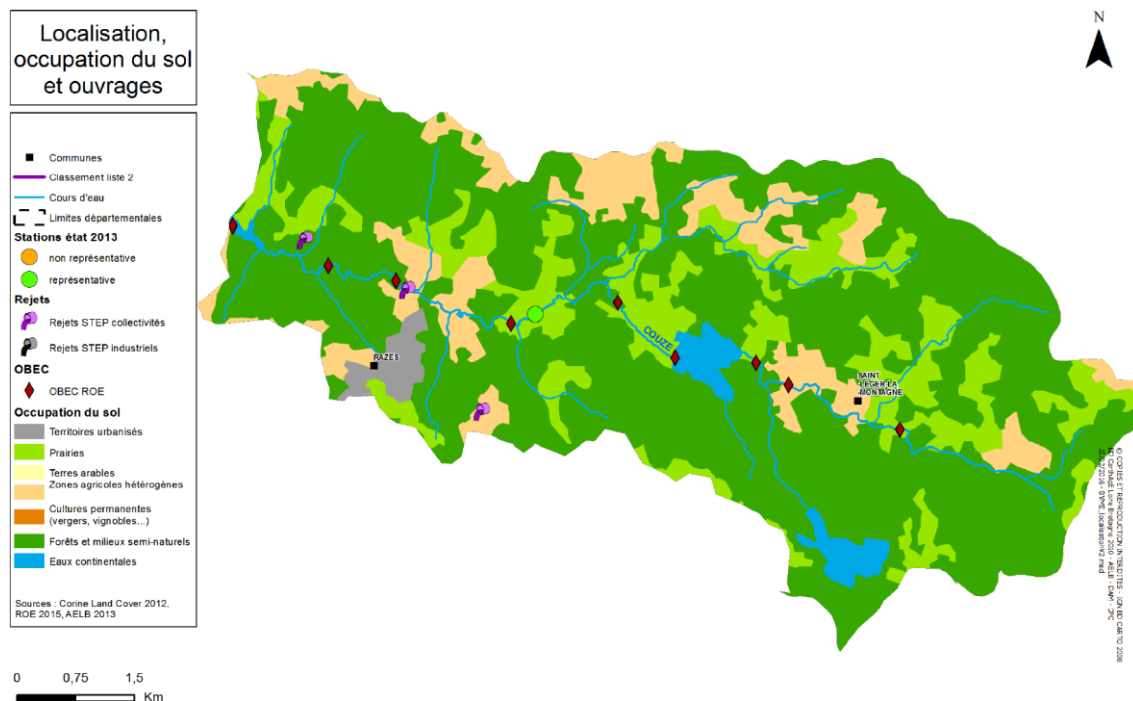
Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie.

### 3. Masses d'eau où la dynamique initiée doit être poursuivie, et les thématiques à enjeux amplifiés (P2)

#### a. La Couze amont

PRIORITE 2

FRGR0416a LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression obstacles à l'écoulement.
- Une pression morphologique.
- Une pression obstacles à l'écoulement.
- Et un risque de non atteinte du bon état en 2015.

La qualité physico-chimique de cette masse d'eau était stable de 2013 à 2015.

L'augmentation du carb. org. en 2015 peut provenir de surcharges hydrauliques de STEP ou de piétinements ponctuels liés à l'agriculture et amplifiés par des épisodes pluvieux particuliers.

Cette masse d'eau peut être qualifié en bon état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015 (avec une amélioration de la qualité biologique)

L'amélioration de son état nécessite néanmoins le maintien d'un suivi animation, étang, agricole, collectivité (STEP et ANC).

Peu de travaux ont été réalisés ici et il est souhaitable que ce choix soit maintenu.



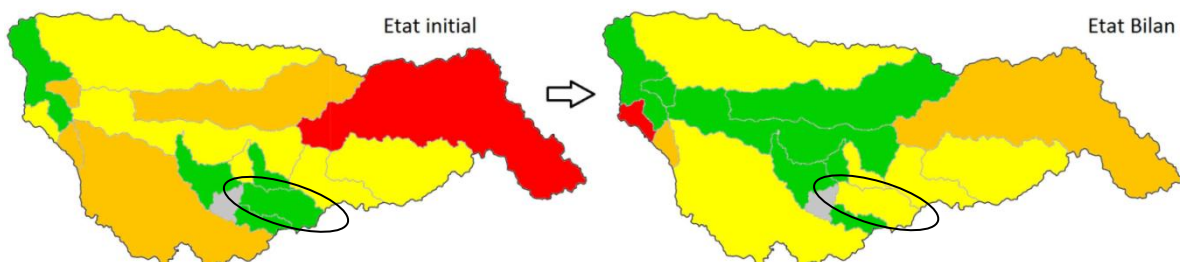
**Synthèse :** Cette masse d'eau à en priorité besoin d'une animation en lien avec la bonne gestion des étangs et une surveillance agricole. Les actions en direction des collectivités (animation) ne doivent pas être occultées afin de ne pas voir la situation se dégrader. Cette masse d'eau est placée en priorité 2 compte tenu du peu/pas de travail/travaux à effectuer. Elle est en bon état. Il est impératif de limiter les actions si ce n'est travailler sur la préservation des zones humides. **P2, objectif bon état 2021**

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°	
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°		
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°							
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b			Carb° Org°					
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°		
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a			Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°	
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a							Carb° Org°	
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c							T°	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°				
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418					T°			
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°		Carb° Org°					
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					Carb° Org°		MES	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°		Carb° Org°				Carb° Org°	
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690								
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704					Carb° Org°			
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°							
La Borderie	Contrat	FRGR1721					Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°				Carb° Org°			
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					Carb° Org°		MES	

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

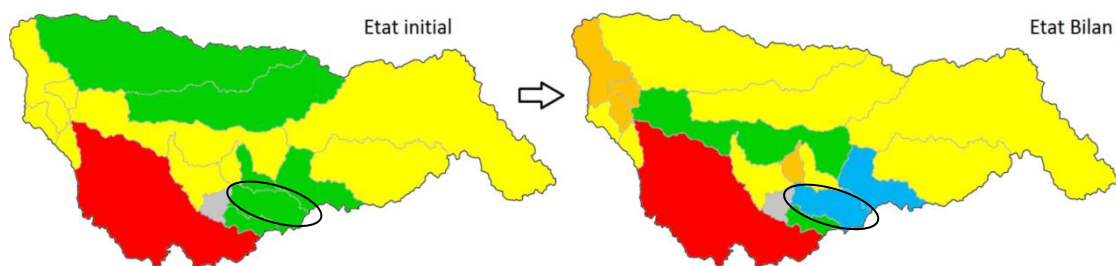


Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	IBD							IBD	
Ardour Mourioux-Vielleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						IPR			
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	IBD							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD					IBD			
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						IBMR	IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704							IPR		
La Villemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR							IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721							IBMR	IBD/IPR/IBMR	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737							IBMR	IBD	

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



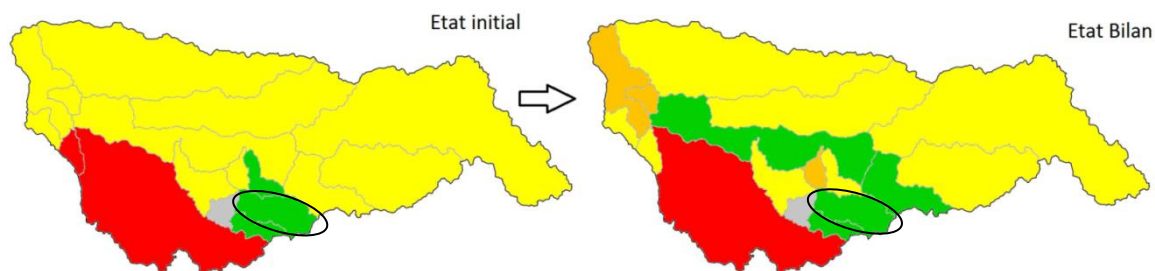
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a					IPR				
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c	IPR								
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690				IPR					
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°	IPR		
Lavilleichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°		IPR			
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique de seaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents.
- La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 87.
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne.
- Le Conservatoire Botanique National Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

Les thèmes d'actions retenus hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Acquisition de connaissances.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Restauration de la qualité physico-chimique des eaux superficielles du point de vue de l'AEP cours d'eau.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- mise en défens des berges et mise en place de points d'abreuvement.
- Restauration du fonctionnement des cours d'eau.
- Information, sensibilisation et communication.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **FRGR0416a** « LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX » est de **251 186 euros**.

En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrages de cette masse d'eau ont focalisé leurs actions sur les problématiques de pression hydrologique, la pression obstacles à l'écoulement et la pression morphologique, notamment en lien avec les problématiques liées à l'alimentation à l'amélioration de l'hydro-morphologie, la préservation et gestion des zones humides, la continuité écologique (petite et grande continuité) et la gestion des espèces invasives/emblématiques et leur suivi (connaissance). On note que cette masse d'eau comporte beaucoup de pressions et nécessite une attention particulière. L'objectif premier est d'éviter la dégradation de la masse d'eau, l'idéal sera l'atteinte du bon état en 2021.

Il est important de porter une attention particulière aux problématiques hydrologique et obstacles à l'écoulement sur cette masse d'eau et notamment à la masse d'eau MEFM de Saint Pardoux. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée à l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des seuils causant les principales pressions identifiées. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux seuils identifiés comme problématiques. Ces engagements sont stipulés dans le document annexes « Animation du CTMA Contrat de Rivière Gartempe ».

Le SMABGA engagera aussi des actions favorisant l'amélioration de la continuité écologique avec 4 études prévues (26 000 euros) et un travail de définition de statut des ouvrages. Notons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement des structures à compétences voirie et des actions de suivi et de sensibilisation sur les espèces patrimoniales et invasives. Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

La Fédération de pêche de la Haute-Vienne travaillera sur l'aspect continuité écologique aussi sur les axes latéraux avec l'objectif de travaux sur 3 obstacles (15 000 euros), et sur le critère morphologique en installant 5 points d'abreuvement et en mettant en défens 1000 m de berges de cours d'eau pour un montant de 16 050 euros. Mais aussi sur la diversification des habitats et des écoulements avec la réhabilitation de 150ml de cours d'eau pour 16 500 euros.

De plus, plus spécifiquement sur les thématiques Hydrologie, fonctionnement et fonctionnalité et biodiversité, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la Maîtrise foncière, l'élaboration de documents de gestion, la restauration et l'entretien de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limité les aléas liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des abords de cours d'eau. Le programme prévoit la maîtrise foncière de 5 hectares pour un montant de 12 500 euros. En complément le CEN Limousin prévoit la restauration (29 134 euros) et l'entretien de zones humides (87 130 euros) et l'élaboration d'un plan de gestion d'un site pour 15 000 euros.

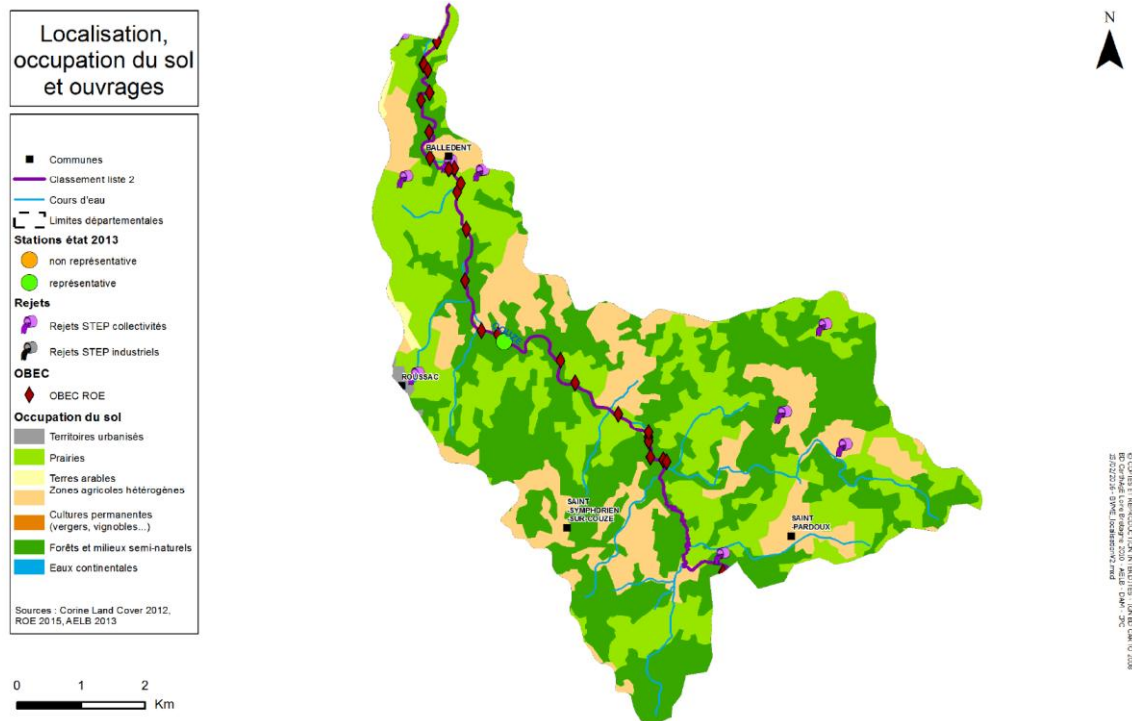
La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne mettra en œuvre 5 diagnostics d'exploitation sur cette masse d'eau (7 200 euros), 1 accompagnement collectif (1 920 euros), 3 accompagnements individuels (4 320 euros). Ces actions seront accompagnées de communication en direction du monde agricole avec des articles, lettre info MAE et recueils d'expériences (720 euros) ainsi que des analyses de sols et d'eau permettant une meilleures utilisation des ressources en eau et une amélioration de la limitation des intrants sur les parcelles concernées (552.48 euros). Le tout sera appuyé par une animation dimensionnée à la masse d'eau.

Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie.

## b. La Couze aval et affluents

PRIORITE 2

FRGR0416c LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient une atteinte des objectifs du bon état en 2015.

Cette masse d'eau peut être qualifiée en mauvais état au regard du suivi réalisé par le suivi biologique et chimique durant la durée du contrat (déclassé par l'IPR et la température).

La qualité physico-chimique de cette masse d'eau était stable de 2013 à 2015 avec une augmentation de la température rétrogradant la masse d'eau de bon à moyen pour le caractère physico-chimique. La qualité biologique depuis 2013 est moyenne (IPR). Ici on distingue clairement l'influence de seuils et notamment de la MEFM Saint Pardoux qui peut amplifier les problèmes d'IPR et de réchauffement d'eau. Ce secteur plutôt boisé est peu touché jusqu'alors par l'activité agricole. Cependant une animation agricole légère est recommandée afin d'éviter que d'autres paramètres ne soit dégradés à l'avenir.

Ne pouvant agir sur la MEFM qui perturbe un paramètre (IPR), il serait souhaitable de faire passer cette masse d'eau en bon état sous réserve de vérification de la bonne gestion et du caractère réglementaire des étangs présents sur la masse d'eau. Une animation étang légère est donc à prévoir ici.

**Synthèse :** Cette masse d'eau a en priorité besoin d'une animation en lien avec la bonne gestion des étangs et une surveillance agricole. Les actions en direction des collectivités (animation) ne doivent pas être occultées afin de ne pas voir la situation se dégrader. Cette masse d'eau est

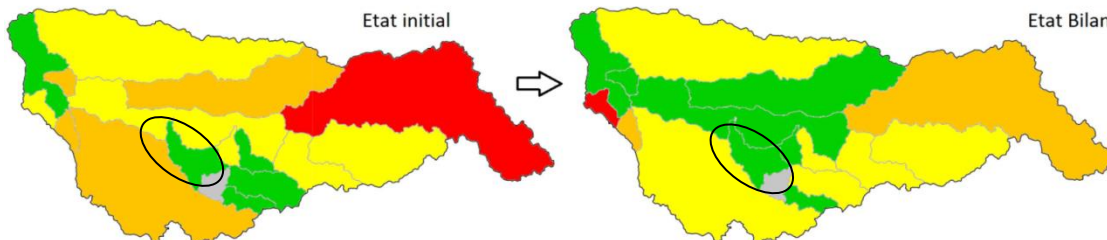
placée en priorité 1 compte tenu du peu/pas de travail/travaux à effectuer. **P2, atteinte du bon état 2015, si abstraction d'un IPR lié à la MEFM, cette masse d'eau serait en bon état 2015**

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Mourieux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Couze Aval	Contrat	FRGR0416a	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	T°	Carb° Org°
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	MES	Carb° Org°
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
La Borderie	Contrat	FRGR1721	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	MES	Carb° Org°

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

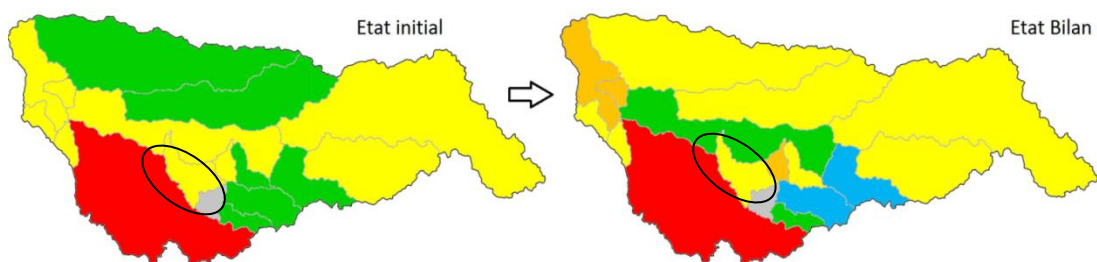


Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	IBD							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416a	IPR								
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	IBD							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD					IBD			
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						IBMR	IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Rtord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704					IBD			IPR	
Lavillernichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			IBD				IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721						IBMR		IBD/IPR/IBMR	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						IBMR		IBD	

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

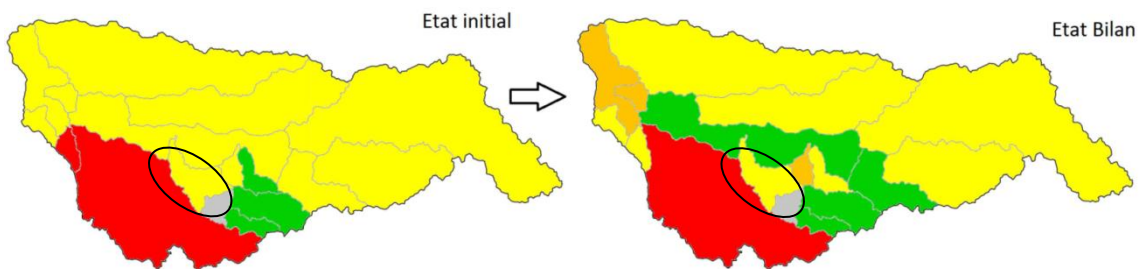


### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR		IBD		IBD	
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°								IBD
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD			IBD		
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c								IPR	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°								IBD
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD								IBD
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						IBMR		IBD	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690								IPR	
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704							Carb° Org°		IPR
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR				Carb° Org°			IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721						IBMR		IBD/IPR/IBMR	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR		IPR			IPR	
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						IBMR		IBD	

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique de seaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Les thèmes d'actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Acquisition de connaissances.
- Restauration du fonctionnement des cours d'eau.
- Restauration de l'hydrologie.
- Gestion et préservation des zones humides.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **FRGR0416c** « LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE » est de **73 453 euros**.

Il est important de porter une attention particulière à la problématique obstacles à l'écoulement sur cette masse d'eau et notamment à la masse d'eau MEFM de Saint Pardoux qui peut à elle seule expliquer la hausse de température et l'indice IPR non conforme. D'autres seuils peuvent être à l'origine de ce type de dégradations. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée à l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des seuils causant les principales pressions identifiées. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Fermé Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux seuils identifiés comme problématiques. Ces engagements sont stipulés dans le document annexes « Animation du CTMA Contrat de Rivière Gartempe ».

Le SMABGA engagera aussi des actions favorisant l'amélioration de la morphologie en installant 5 points d'abreuvement et en mettant en défens 1000 m de berges de cours d'eau pour un montant de 25 000 euros. Rappelons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement des structures à compétences voirie et des actions de suivi et de suivi et de sensibilisation sur les espèces patrimoniales et invasives. Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

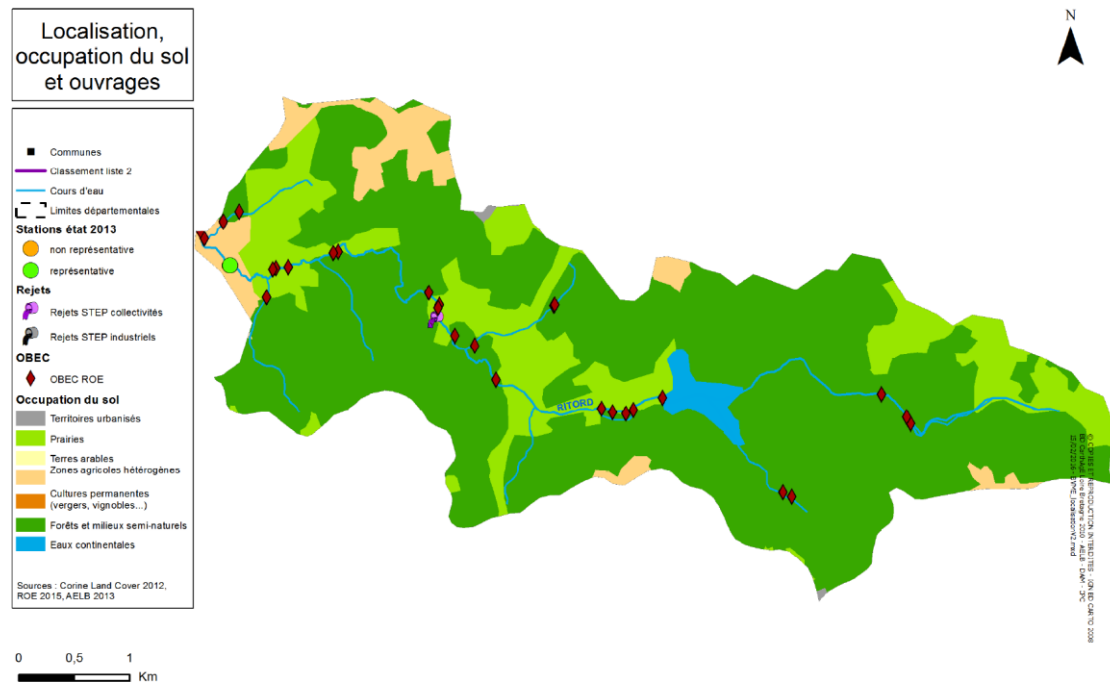
De plus, plus spécifiquement sur les thématiques AEP, Hydrologie, fonctionnement et fonctionnalité et biodiversité, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la Maîtrise foncière, l'élaboration de documents de gestion, la restauration et l'entretien de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limité les aléas liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des abords de cours d'eau. Le programme prévoit la maîtrise foncière de 5 hectares pour un montant de 12 500 euros. En complément le CEN Limousin prévoit la restauration (17 340 euros) et l'entretien de zones humides (5 280euros).

Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie.

### c. Le Ritord et affluents

PRIORITE 2

FRGR1690 LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression hydrologique.
- Une pression obstacles à l'écoulement.
- Et un risque de non atteinte du bon état en 2015.

Cette masse d'eau peut être qualifiée en bon état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015.

La qualité physico-chimique de cette masse d'eau depuis 2013 a montré des variations liées à L'IPR sous l'influence de plans d'eau sur la masse d'eau ou directement à l'aval avec la masse d'eau fortement modifiée qu'est le lac de Saint Pardoux. En 2015, les indicateurs sont au vert et traduisent un bon état écologique. Au jour de la rédaction de cette note, aucune action n'a eu lieu sur cette masse d'eau TPCE durant le contrat précédent. Considérant son bon état global, on peut s'interroger sur les actions à mener sur son cours, si ce n'est une animation et sur une surveillance accrue en termes de travaux réalisés sur les étangs ou auprès de la profession agricole.

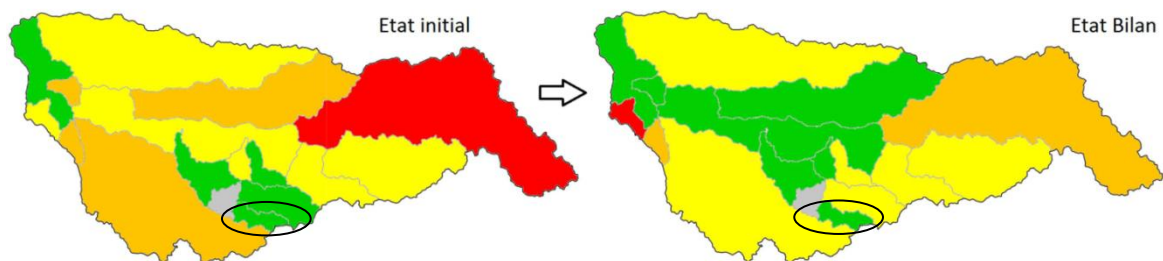
**Synthèse :** Un maintien relatif du bon état, laisse espérer une gestion équilibrée de cette masse d'eau qui nécessite cependant un suivi régulier et une animation agricole et étangs afin de ne pas voir la masse d'eau se dégrader subitement. Eventuellement quelques actions légères peuvent être tolérées au gré des besoins identifiés par les porteurs de projet locaux. Mais attention à ne pas par ces travaux dégrader une masse d'eau en bon état. **P2, objectif bon état 2021.**

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°			Carb° Org°					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°				
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	Carb° Org°								
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°			
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	Carb° Org°				Carb° Org°	Carb° Org°			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°				
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a							Carb° Org°		
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c							T°		
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°					
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	T°								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°		Carb° Org°						
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					Carb° Org°		MES		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°								
Ritord Compreignac	RCO	FRGR169U	Carb° Org°								
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704					Carb° Org°				
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°								
La Borderie	Contrat	FRGR1721					Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°				Carb° Org°				
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					Carb° Org°		MES		

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



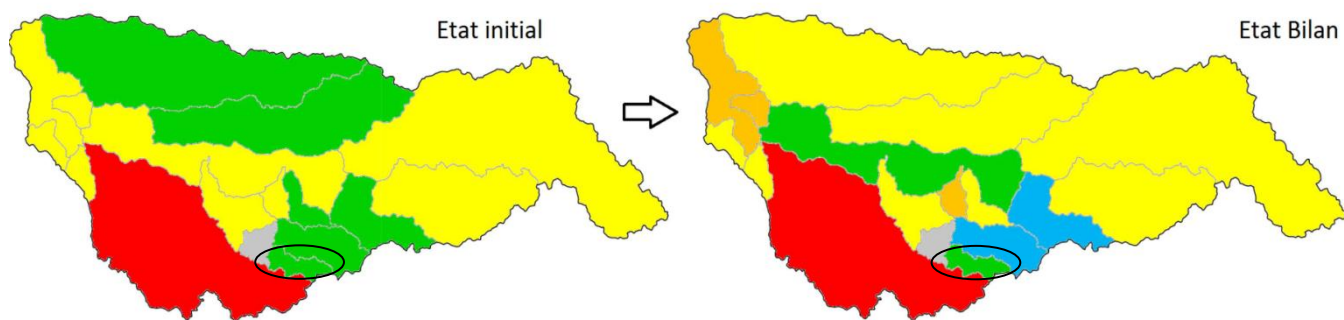
Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	IBD							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD	IBD				
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c						IPR			
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	IBD							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418						IBMR		IBD	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Rtord Compreignac	RCO	FRGR1690	IPR								
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704								IPR	
Laville Michel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR								IPR
La Borderie	Contrat	FRGR1721						IBMR		IBD/IPR/IBMR	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						IBMR		IBD	

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



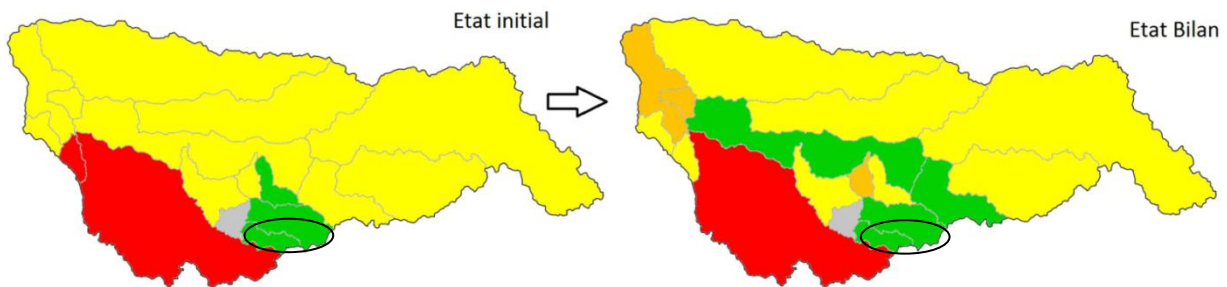
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a								IPR	
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c								IPR	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690				IPR					
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704					Carb° Org°		IPR		
Lavilemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°		IPR			
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)



Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique des eaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur,
- Gestion et préservation des zones humides,

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents (SMABGA)
- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe (SMCRG).
- Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).
- L'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe (ASG).
- Le Conservatoire Botanique National Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Restauration de zones humides ;
- Amélioration de la continuité écologique ;
- Etude des impacts potentiels des rejets de sites miniers sur la biodiversité.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **TPCE FRGR1690 « LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX »** est de **23 675 euros**.

En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrages sur TPCE ont focalisé leurs actions sur l'amélioration de l'hydrologie notamment en lien avec les problématiques liées à amélioration de l'hydro-morphologie et la préservation et gestion des zones humides et le suivi et la sensibilisation sur les espèces invasives/emblématiques et leur suivi (connaissance). Même si les pressions sont peu ou pas présentes (état écologique 2013) sur ce TPCE à la jonction de la masse d'eau FRGR0410b. Il est important d'agir pour améliorer son état écologique. L'objectif est de passer en bon état écologique en 2021. Il aurait déjà dû être atteint en 2015.

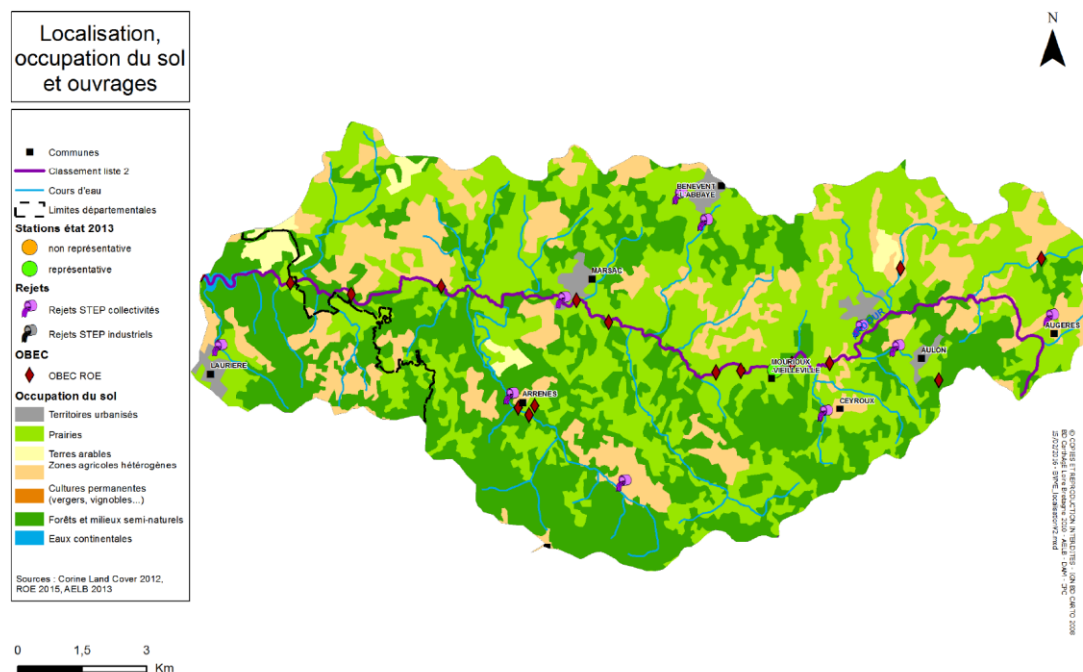
Il est important de porter une attention particulière aux problématiques hydrologique et obstacles à l'écoulement sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée pour l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des étangs causant les principales pressions identifiées sur ce TPCE. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux étangs identifiés comme problématiques sur le TPCE. Ces engagements sont stipulés dans le document annexes « Animation du CTMA Contrat de Rivière Gartempe ».

Le SMABGA a par ailleurs programmé la réouverture du lit du Ritord sur une partie souterraine afin de favoriser la continuité écologique et notamment la libre circulation des poissons (20 000 euros). Rappelons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement, des structures à compétences voirie, à la réalisation d'aménagements d'ouvrages et des actions de sensibilisation et de suivi sur les espèces patrimoniales et invasives. Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

De plus, plus spécifiquement sur la thématique hydrologique, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la restauration de zones humides (3 675 euros), concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limité les aléas liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau. Ces actions complètent celles qui ont été précédemment citées.

Cette masse d'eau fait l'objet d'un projet d'étude porté par l'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe sur les impacts potentiels des rejets de sites miniers sur les écosystèmes.

Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, les actions « grands migrateurs », la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie.



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression obstacles à l'écoulement,
- Et un risque de non atteinte du bon état en 2015.

Cette masse d'eau peut être qualifiée en bon état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015.

Depuis 2009, la qualité physico-chimique de cette masse d'eau montre de légères variations allant de moyen à médiocre pour la physico-chimie (carb org) et avec une qualité biologique qui tend à se dégrader notamment IBD sur Marsac. Les actions engagées sur ce secteur touchent partiellement les compartiments impliqués dans les dégradations constatées durant le contrat. Il est notable de constater un recul sur le secteur de Marsac. Il est certain que cette masse d'eau doit continuer à bénéficier d'actions dans le domaine agricole : points d'abreuvement et mise en défens, mais aussi en direction de l'assainissement, notamment sur Marsac dont la station subit des surcharges hydrauliques récurrentes expliquant en partie les taux de Carb org identifiés lors des différentes séries de mesures. L'animation mise en œuvre sur ce secteur est à pérenniser : investissement minimum, résultat optimum. Cependant une animation est à réaliser impérativement auprès des communes dont les stations d'épuration ont des problèmes de fonctionnement. Les actions spécifiquement ripisylve sont à réaliser ponctuellement selon les besoins mais ne sont pas à proscrire.

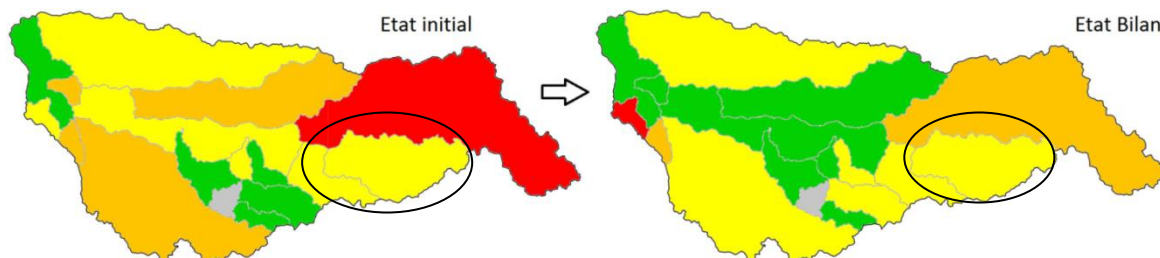
**Synthèse :** Les actions engagées précédemment doivent être maintenues selon le rythme du contrat précédent ce qui a pour effet premier de limiter la dégradation de la masse d'eau. Afin de régler le problème global du carbone organique, il est important de travailler sur les STEP et particulièrement celle de Marsac et cela via une forte animation sur le secteur. Compte tenu des moyens qui peuvent être mobilisé localement, cette masse d'eau est classée en priorité 2 compte tenu de la dynamique locale qui œuvre auprès du monde agricole. Cependant il sera nécessaire d'arriver à engager le gestionnaire de la station d'épuration de Marsac et peut être d'autres secteurs vers des améliorations notables de systèmes de traitement. Une animation est donc ici primordiale pour maintenir et même améliorer l'état global de la masse d'eau. **P2, objectif bon état 2021**

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	Carb° Org°			Carb° Org°					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°			
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	Carb° Org°								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b				Carb° Org°					
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°			
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	Carb° Org°					Carb° Org°	Carb° Org°		
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						Carb° Org°			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a								Carb° Org°	
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c								T°	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°					
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418				T°					
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°		Carb° Org°						
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418				Carb° Org°		MES			
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°							Carb° Org°	
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690									
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°			
Lavillel Michel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	Carb° Org°								
La Borderie	Contrat	FRGR1721						Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	Carb° Org°								
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737						Carb° Org°		MES	

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



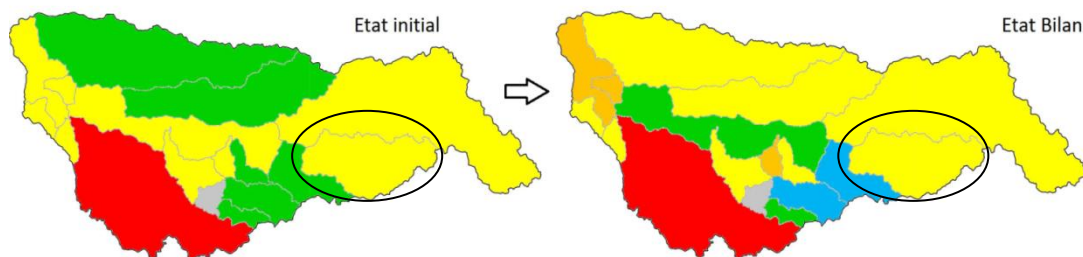
Comparaison de la qualité physico-chimiques des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	IBD							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c								IBMR	
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c								IPR	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417								IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418								IBMR	IBD
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690	IPR								
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704								IPR	
LavilleMichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR							IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721								IBMR	IBD/IPR/IBMR
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR		IPR			
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737								IBMR	IBD

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



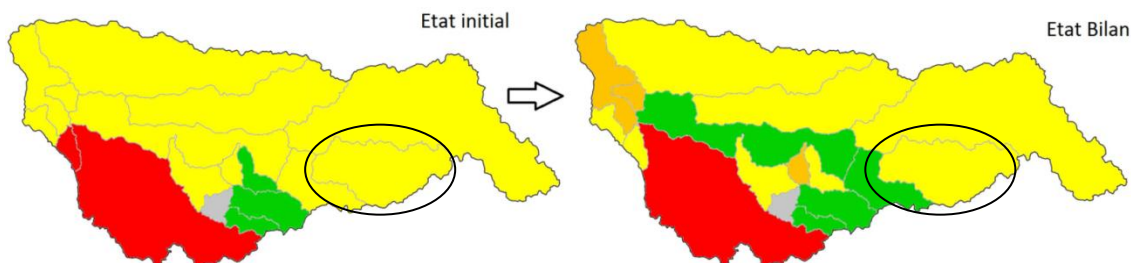
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c								IPR	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°							IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD							IBD	
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418								IBMR	IBD
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690					IPR				
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°	IPR		
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°			IPR		
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR			IPR		
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique de seaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne.
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Restauration, l'entretien et la gestion de zones humides.
- Amélioration de la continuité écologique.
- Amélioration de la qualité de l'eau.
- Mise en défens des berges et mise en place de points d'abreuvement.
- Diagnostics et accompagnements individuels et collectifs d'exploitations agricoles.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **TPCE FRGR0415a** « L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU BARRAGE DE LA RETENUE DU PONT A L'AGE » est de **267 827 euros**.



En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrage sur TPCE a focalisé ces actions sur les obstacles à l'écoulement et par effet rebond à l'amélioration de l'hydrologie. Il est important d'agir sur les obstacles pour améliorer son état écologique puisqu'elle présente un risque de non atteinte du bon état. L'objectif est de passer en bon état écologique en 2021.

Il est important de porter une attention particulière aux problématiques hydrologique et obstacles à l'écoulement sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée à l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des seuils causant la principale pression identifiée. Pour cela la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), mettra en œuvre une sensibilisation ciblée sur les principaux seuils identifiés comme problématiques avec l'autre maître d'ouvrage de cette masse d'eau le SMABGA. Le SMCRG engagera aussi des actions favorisant l'amélioration de la continuité écologique par le biais d'action de travaux sur seuils, avec 4 actions d'un montant de 130 000 euros.

Par ailleurs, le SMCRG travaillera sur la morphologie du cours d'eau en installant 20 points d'abreuvement (40 000 euros) et en mettant en défens 3 150 m de berges de cours d'eau (12 600 euros) et en pratiquant un entretien léger des berges tout au long du contrat (10 000 euros).

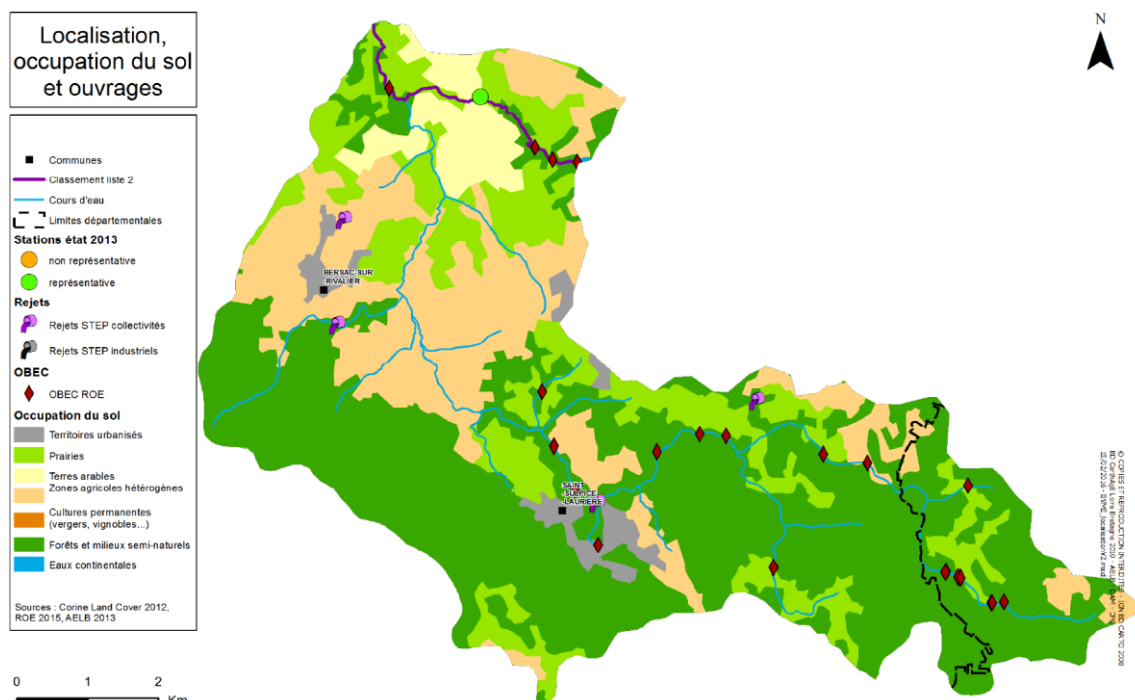
Rappelons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement, des structures à compétences voirie, à la réalisation d'aménagements d'ouvrages et des actions de sensibilisation et de suivi sur les espèces patrimoniales et invasives. Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

De plus, plus spécifiquement sur les thématiques AEP, Hydrologie, fonctionnement et fonctionnalité et biodiversité, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la Maîtrise foncière, l'élaboration de documents de gestion, la restauration et l'entretien de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limité les aléas liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des abords de cours d'eau. Le programme prévoit la maîtrise foncière de 2.5 hectares pour un montant de 6 250 euros. En complément le CEN Limousin prévoit l'élaboration d'un document de gestion (14 000 euros).

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne mettra en œuvre 10 diagnostics d'exploitation sur cette masse d'eau (14 400 euros), 2 accompagnements collectifs (3 840 euros), 4 accompagnements individuels (5 760 euros). Ces actions seront accompagnées de communication en direction du monde agricole avec des articles, lettre info MAE et recueils d'expériences (1 440 euros) ainsi que des analyses de sols et d'eau permettant une meilleure utilisation des ressources en eau et une amélioration de la limitation des intrants sur les parcelles concernées (737 euros). Le tout sera appuyé par une animation dimensionnée à la masse d'eau.

Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, les actions « grands migrateurs », la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie.

FRGR0415c L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE



Les perturbations mises en avant par l'analyse de l'Etat écologique de 2013 de l'AELB traduisaient :

- Une pression obstacles à l'écoulement.
- Une pression morphologique.
- Une pression macro polluants ponctuels.
- Et un risque de non atteinte du bon état en 2015.

Cette masse d'eau peut être qualifiée en bon état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015

La qualité physico-chimique de cette masse d'eau depuis 2013 reste avec un carb org moyen. L'état écologique oscille depuis 2013 entre le moyen, le bon et le très bon état.

L'état global de cette masse d'eau depuis 2013 oscille entre moyen et bon avec notamment des difficultés en 2013 et 2014 sur respectivement le carb org et l'IBMR. Cependant depuis 2015 l'état global est qualifié de bon. Compte tenu de la localisation de la station de mesure, on peut s'interroger sur le bienfait des actions réalisées sur la masse d'eau par rapport aux résultats obtenus. Il pourrait être plus qu'intéressant de déplacer la station de mesure après la confluence avec le Rivalier.

Notons que l'inactivité de la microcentrale de la retenue du barrage de pont à l'Age n'est pas neutre dans les résultats obtenus.

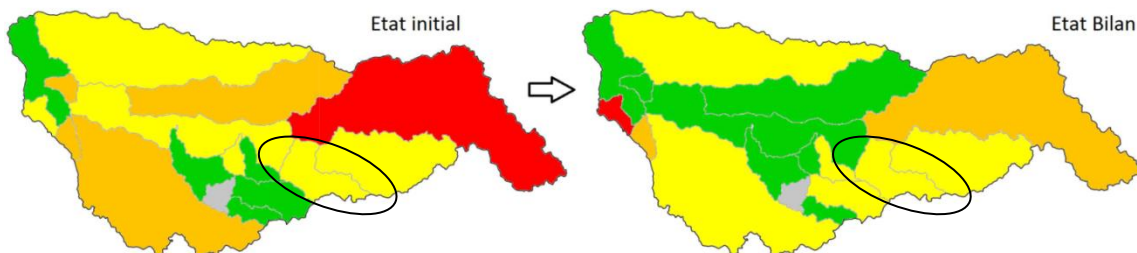
**Synthèse :** Les actions engagées dans le contrat précédent ont eu des répercussions sur la qualité de la masse d'eau. Il est regrettable que, compte tenu de la localisation de la station de mesures, nous ne soyons pas en mesure de juger pleinement de leur efficacité. La station de mesure est à changer de place. Par ailleurs, il est à souligner que le cours principal est classé liste 2. **P2, objectif de bon état 2021**

Tableau 1

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409		Carb° Org°				Carb° Org°		
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	Carb° Org°		Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°		
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a		Carb° Org°						
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b				Carb° Org°				
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a		Carb° Org°		Carb° Org°	Carb° Org°		Carb° Org°	
Ardour Mouroux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a			Carb° Org°			Carb° Org°	Carb° Org°	
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415a						Carb° Org°		
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a							Carb° Org°	
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c							T°	
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°				
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418					T°			
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	Carb° Org°		Carb° Org°					
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					Carb° Org°		MES	
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419			Carb° Org°					Carb° Org°
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690								
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°		
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710			Carb° Org°					
La Borderie	Contrat	FRGR1721					Carb° Org°	Carb° Org°	Carb° Org°	
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730			Carb° Org°		Carb° Org°			
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					Carb° Org°		MES	

Évolution chronologique de la qualité physico-chimique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 1



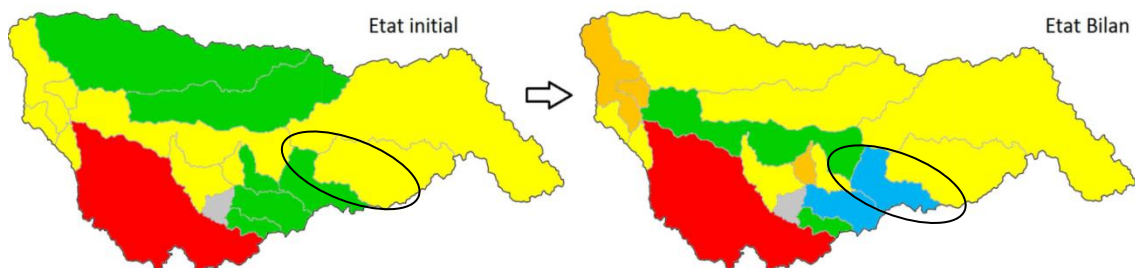
Comparaison de la qualité physico-chimique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Tableau 2

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a								IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c						IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c					IPR				
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417								IBD	
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD					IBD			
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR		IBD		
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419		IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Rtord Compreignac	RCO	FRGR1690				IPR					
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704							IPR		
Lavillemichel Chateauponsac	RCO	FRGR1710	IPR							IPR	
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR		IPR			
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité biologique pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

Carte 2



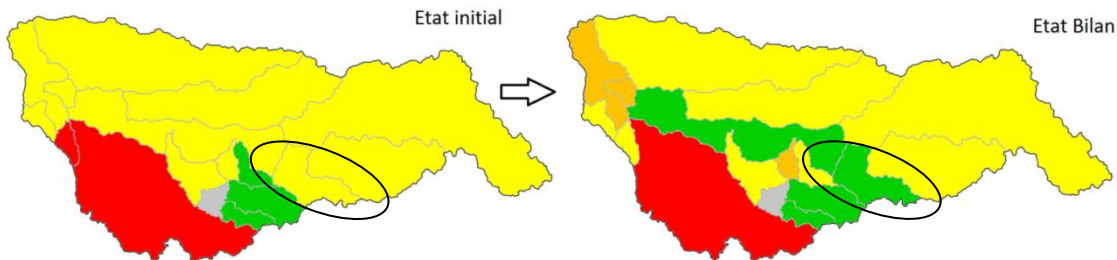
Comparaison de la qualité biologique des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

### Tableau état général

Station nom	Statut	Masse d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Gartempe Lépinas	RCS	FRGR0409	IPR	IPR		IPR					
Gartempe Le Grand-Bourg	RCS	FRGR0409	IBD								
Gartempe Bessines-sur-Gartempe	RCS	FRGR0410a	IBD								
Gartempe Saint-Bonnet-de-Bellac	RCS	FRGR0410b	IPR		IBD	IBD / IBMR	IBD		IBD		
Ardour Marsac	Autre	FRGR0415a	Carb° Org°							IBD	
Ardour Mourioux-Vieilleville	RCO	FRGR0415a	IBGN	IBGN / IBD	IBGN	IBGN / IBD		IBD			
Ardour Folles	Contrat	FRGR0415c					Carb° Org°	IBMR			
Couze amont Razes	Contrat	FRGR0416a									
Couze Aval	Contrat	FRGR0416c					IPR				
Semme Droux	RCS/RCD	FRGR0417	Carb° Org°						IBD		
Vincou Thouron	RCS	FRGR0418	IPR								
Vincou Peyrat-de-Bellac	RCS/RCD	FRGR0418	IBD					IBD			
Vincou Peyrat de bellac	Contrat	FRGR0418					IBMR	IBD			
Brame Oradour-Saint-Genest	RCS	FRGR0419	Carb° Org°	IBD / IBMR	IBMR	IBD / IBMR	IBD				
Ritord Compreignac	RCO	FRGR1690				IPR					
Sagnat Bessines-sur-Gartempe	Contrat	FRGR1704						Carb° Org°	IPR		
Lavillemichel Chateaupsac	RCO	FRGR1710	IPR			Carb° Org°			IPR		
La Borderie	Contrat	FRGR1721					IBMR		IBD/IPR/IBMR		
Planteloup St-Sornin-la-Marche	RCO	FRGR1730	IPR	IPR / IBD	IPR	IPR		IPR			
La Planche St-Bonnet	Contrat	FRGR1737					IBMR		IBD		

Évolution chronologique de la qualité générale pour chaque station (classée par code de masse d'eau) avec le paramètre déclassant correspondant

### Carte état général



Comparaison de la qualité générale des masses d'eau entre l'état initial (2009/2010/2013) et l'état bilan (2015/2016)

Les enjeux clairement identifiés sur cette masse d'eau sont :

- Usage A.E.P.
- Hydrologie.
- Fonctionnement et fonctionnalités.
- Biodiversité et migration.
- Connaissance.

Avec plus précisément les thèmes d'actions suivants à mettre en œuvre :

- Restauration de la qualité physicochimique de seaux superficielle du point de vue de l'A.E.P.
- Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.
- Restauration de la continuité écologique en privilégiant l'axe majeur.
- Gestion et préservation des zones humides.
- Acquisition de connaissances.
- Suivi scientifiques.
- Animation et coordination du programme.
- Information, sensibilisation et communication.

Les Maîtres d'ouvrage qui interviendront sur cette masse d'eau sont :

- Le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- L'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe.
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

Les actions retenues hors opérations de sensibilisation visant à obtenir l'adhésion des propriétaires pour des interventions sur leurs ouvrages et leur gestion sont :

- Suivi qualité des masses d'eau non suivi régulièrement par l'AELB.
- Points d'abreuvement.
- Mise en défens des berges.
- la lutte contre les espèces envahissantes.
- Maîtrise foncière et documents de gestion de zones humides.
- Etude d'impact de rejets miniers sur les écosystèmes.

Le montant estimé des travaux pour la masse d'eau **FRGR0415c** « L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE » est de **90 333 euros**.

En accord avec la stratégie générale, les maîtres d'ouvrages de cette masse d'eau ont focalisé leurs actions sur les problématiques de pression obstacles à l'écoulement, la pression morphologique et la pression macropolluants ponctuels, notamment en lien avec les problématiques liées à l'alimentation à l'amélioration de l'hydro-morphologie, la préservation et gestion des zones humides, la continuité écologique (petite et grande continuité) et la gestion des espèces invasives/emblématiques et leur suivi (connaissance). On note que cette masse d'eau comporte un nombre important de pressions et nécessite une attention spécifique. L'objectif premier est d'éviter la dégradation de la masse d'eau, l'idéal sera l'atteinte du bon état en 2021.

Il est important de porter une attention particulière à la problématique obstacles à l'écoulement sur cette masse d'eau. C'est pourquoi dans le cadre de la stratégie élaborée pour l'ensemble du bassin versant, cette masse d'eau bénéficiera d'une implication particulière sur la thématique des seuils causant les principales pressions identifiées. Pour cela une collaboration entre la structure à compétence rivière locale (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Gartempe et Affluents) et la structure coordinatrice (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe), sera mise en œuvre avec une sensibilisation ciblée sur les principaux seuils identifiés comme problématiques. Ces engagements sont stipulés dans le document annexes « Animation du CTMA Contrat de Rivière Gartempe ».

Le SMABGA engagera aussi des actions favorisant l'amélioration de la morphologie en installant 10 points d'abreuvement et en mettant en défens 2000 ml de berges de cours d'eau pour un montant de 50 000 euros. Rappelons que le SMABGA portera des actions d'accompagnement envers la continuité écologique tel que l'accompagnement, des structures à compétences voirie, à la réalisation d'aménagements d'ouvrages et des actions de sensibilisation et de suivi sur les espèces patrimoniales et invasives. Des actions ponctuelles d'entretien seront réalisées selon besoin.

De plus, plus spécifiquement sur la thématique fonctionnement et fonctionnalité, le Conservatoire des espaces Naturels du Limousin a programmé la Maîtrise foncière et l'élaboration de documents de gestion de zones humides, concourant ainsi à favoriser la fonctionnalité de ces dernières et ainsi limité les aléas liés à la fermeture des milieux humides en permettant notamment une amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des abords de cours d'eau. Le programme prévoit la maîtrise foncière de l'acquisition de 2.5 hectares pour un montant de 6 250 euros. En complément le CEN Limousin prévoit l'élaboration d'un document de gestion (18 000 euros) la restauration (12 000 euros) et l'entretien (20 000 euros) de zones humides..

Cette masse d'eau fait l'objet d'un projet d'étude porté par l'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe sur les impacts potentiels des rejets de sites miniers sur les écosystèmes.

Les informations concernant l'animation, le suivi et les études agricoles, la gestion des étangs et la stratégie de lutte contre les espèces envahissantes, sont présentées dans la stratégie.



## VIII. Programme total prévisionnel

Code ME	Nom ME	Prioritaire AELB (masse d'eau dégradée et/ou en risque)	Etat écologique 2013	Niveau de confiance	Etat	Objectif	Délai	Risque Global	Animation et coordination du programme	Etudes complémentaires ou préalables à des actions	Gestion et préservation des zones humides	Investissement
<b>TTES ME</b>	<b>Toutes masses d'eau</b>								1 278 180			
FRGR0409	LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARDOUR	OUI (LISTE 2)	Moyen	Moyen	mesuré	Bon Etat	2021	Respect	223 120	81 000	189 656	
FRGR0410b	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DU VINCOU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRAME	OUI (LISTE 2)	Moyen	Moyen	mesuré	Bon Etat	2021	Risque		63 333	26 500	
FRGR0410a	LA GARTEMPE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARDOUR JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE VINCOU	OUI (LISTE 2)	Moyen	Moyen	mesuré	Bon Etat	2015	Respect	16 080	50 000	34 468	
FRGR0415a	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU BARRAGE DE LA RETENUE DU PONT A L'AGE	OUI (LISTE 2)	Moyen	Moyen	mesuré	Bon Etat	2021	Risque	28 800		44 987	
FRGR0415c	L'ARDOUR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT A L'AGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	OUI (LISTE 2)	Moyen	Faible	mesuré	Bon Etat	2021	Risque			56 250	
FRGR0416a	LA COUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX	OUI	Moyen	Faible	simulé	Bon Etat	2021	Risque	20 160	26 000	157 756	
FRGR0416c	LA COUZE DEPUIS LE COMPLEXE DE SAINT-PARDOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	OUI	Bon	Moyen	mesuré	Bon Etat	2015	Respect		13 333	35 120	
FRGR0417	LA SEMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	OUI (LISTE 2)	Bon	élevé	simulé	Bon Etat	2021	Risque	38 160	39 000	119 132	
FRGR0418	LE VINCOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	OUI	Médiocre	Moyen	mesuré	Bon Etat	2021	Risque	110 160	78 333	153 249	
FRGR0419	LA BRAME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	OUI	Moyen	Moyen	mesuré	Bon Etat	2021	Risque	77 880	78 333	158 041	
FRGR1690	LE RITORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE SAINT-PARDOUX	OUI	Moyen	élevé	mesuré	Bon Etat	2021	Risque			3 675	
FRGR1704	LE SAGNAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	OUI	Bon	élevé	mesuré	Bon Etat	2021	Risque			44 792	
FRGR1710	LE LAVILLEMICHEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	OUI	Bon	élevé	mesuré	Bon Etat	2021	Risque				
FRGR1721	LA BORDERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	NON	Mauvais	élevé	simulé	Bon Etat	2015	Respect			37 500	
FRGR1730	LE PLANTELOUP ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	OUI	Mauvais	élevé	mesuré	Bon Etat	2021	Risque		13 333		
FRGR1737	LA PLANCHE DE SAINT-BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA GARTEMPE	OUI	Moyen	élevé	mesuré	Bon Etat	2021	Risque		13 333		
									<b>1 792 540</b>	<b>455 998</b>	<b>1 061 126</b>	

## 1. Annexe 1 : Synthèse « Etude Bilan »

(en pièce jointe du mail)

## 2. Annexe 2 : CD-Rom programme d'actions format « Excel »

(en pièce jointe du mail)

### 3. Annexe 3 : Lettre d'intention SIDEPA de la Gartempe



Monsieur Le Président  
Syndicat Mixte Contrat de Rivière  
Gartempe  
9 Avenue Charles de Gaulle  
23006 GUERET

Bellac, le 6 mars 2018

Objet : Demande d'intégration d'une opération

Monsieur le Président,

Le SIDEPA (Syndicat Intercommunal de Distribution d'eau Potable et d'Assainissement de la Gartempe), dont je suis le Président, est une structure intercommunale de 30 communes situées au nord-ouest du département de la Haute-Vienne. Chaque année, nous réalisons des programmes de travaux de création, renouvellement, renforcement, et extension à la fois de nos installations (stations de pompage, réservoirs) mais aussi de notre réseau d'eau potable qui comprend près de 1 200 kilomètres de canalisations.

L'alimentation en eau des communes du SIDEPA se fait pour sa très grande majorité via la prise d'eau située au « Pont de Beissat » sur la rivière « La Gartempe » sur la commune de Peyrat de Bellac. Tout de suite en aval de cette prise d'eau, nous avons construit une nouvelle station de traitement dont la mise en route s'est effectuée au printemps dernier.

Un arrêté portant Déclaration d'Utilité Publique relative à la protection sanitaire de la prise d'eau de « Beissat » dans la Gartempe à Peyrat de Bellac a été signé par Monsieur Le Préfet le 20 décembre 2012. Dans cet arrêté, il nous est imposé la création de périmètres de protection, qu'elle soit immédiate ou rapprochée, en amont de la prise d'eau.

Pour le périmètre de protection immédiate, les services de la préfecture nous donnaient cinq ans pour nous porter acquéreur d'un certain nombre de parcelles proches de la prise d'eau, ce qui a été fait. Les travaux, qui consistent essentiellement à la création de clôtures à l'intérieur de ce périmètre, vont être réalisés au cours du printemps qui arrive.

En ce qui concerne le périmètre de protection rapprochée, les parcelles concernées sont situées en amont de la prise d'eau sur quatre communes (Peyrat de Bellac, Droux, St Ouen sur Gartempe et Blanzac) sur une longueur de près de 3 kilomètres de part et d'autre de « La Gartempe ». Parmi les dispositions contenues dans l'arrêté, deux ont retenues particulièrement notre attention et nous ont d'ores et déjà conduits à envisager des travaux :

- L'interdiction pour le bétail présent dans les dites-parcelles de s'abreuver directement dans la rivière, d'où la création de clôtures le long des berges,
- L'installation de système d'abreuvement de substitution pour permettre aux agriculteurs de continuer à profiter pleinement des parcelles concernées.

Nous avons donc mandaté un bureau d'études pour ces deux questions et un marché a été signé par le Sidepa de la Gartempe et l'Entreprise SATPA (Cantal).

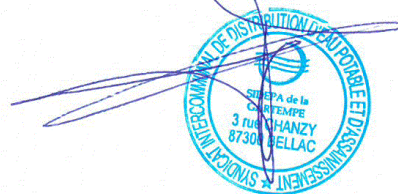
Or, après ré-étude de mes services, il apparait que le système compensatoire d'abreuvement prévu, à savoir des « pompes à museau » ne peut pas fonctionner dans ces conditions. Il n'offre aucune garantie d'un fonctionnement pérenne et il faut donc étudier un autre mode d'alimentation.

Dans ce cadre, après avoir pris contact avec vos services afin de voir comment nous pouvons faire évoluer ce dossier, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir intégrer notre opération au « Contrat de Rivière Gartempe ».

Espérant une réponse positive et dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du SIDEPA,  
M. Godrie Pascal



## 4. Annexe 4 : Lettre d'intention CPIE des Pays Creusois



Guéret le 23 février 2018

Contrat de Rivière Gartempe  
Monsieur Jacques Velghe  
9 avenue Charles de Gaulle  
23 000 GUERET

**Objet :** Proposition d'intégration en tant que maître d'ouvrage dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Contrat de rivière Gartempe »

Monsieur,

Notre association, L'Escuro - CPIE des Pays Creusois, agit depuis 35 ans sur le territoire de la Creuse pour sensibiliser les publics aux enjeux de l'environnement et du développement durable. Nous proposons de nombreux types d'interventions à destination des publics jeunes et du grand public en adaptant nos approches pédagogiques.

Notre engagement en faveur de la préservation de la ressource en eau sur notre territoire s'est traduit, au cours des années, par le développement d'actions ciblées : programmes pédagogiques (*soirs, pré-scolaires*), concertations autour du SDAGE dans le cadre des consultations du public... Nous sommes, depuis 2010, maître d'ouvrage dans le cadre du Contrat Territorial Vienne Amont « Sources en action » et depuis 2017 des CTMA Creuse Aval et SIASEBRE.

Le CPIE des Pays Creusois est également référent et relais départemental en Creuse sur la problématique des Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) depuis 2010. Il développe, dans le cadre de l'Observatoire des Plantes Exotiques Envahissantes, des actions de recensement, d'information et de sensibilisation auprès du grand public. Il accompagne techniquement des EPCI, syndicats de rivières, particuliers... dans la rédaction de plans de gestions.

Le CPIE des Pays Creusois confirme son souhait d'être maître d'ouvrage sur le CTMA « contrat de rivière Gartempe » et propose au Syndicat Mixte Contrat de rivière Gartempe un programme de **sensibilisation des publics** ainsi qu'un programme d'accompagnement dans la **rédaction de plans de gestion** des PEE en coordination avec les acteurs du territoire du Contrat, ainsi que des **inventaires spécifiques** en coordination avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central sur les cours d'eau identifiés et priorisés dans le contrat.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Jean-Bernard DAMIENS  
Président

**C.P.I.E. DES PAYS CREUSOIS**  
- L'ESCURO -  
16 rue Alexandre Guillou - 23000 GUERET  
Tél. 05 55 61 95 87  
SIRET : 328 375 001 00034 - APE : 9499Z

**CENTRE FERMANENT  
D'INITIATIVES  
POUR L'ENVIRONNEMENT**

Association Loi 1901 - L'ESCURO - 16 rue Alexandre Guillou - 23 000 GUERET - Tél : 05 55 61 95 87

Mail : [contact@cpiepayscreusois.org](mailto:contact@cpiepayscreusois.org) Site Internet : [www.cpiepayscreusois.org](http://www.cpiepayscreusois.org)

Organisme déclaré d'Intérêt Général et consacré à la défense de l'environnement naturel

agréé Association Complémentaire de l'Enseignement Public, Entreprise Solidaire, Protection de l'Environnement et Jeunesse et Sport

## 5. Annexe 6 : Liste des indicateurs

Libellé des indicateurs			
Fiches actions	actions	objectifs	indicateurs
A34B12	Réhabilitation de berges (GV)	5 actions	Nombre d'actions réalisées
B12C3(1)	Restauration de la ripisylve	31 000 ml	Nombre de ml réalisés, photos actions, constat visuel
A3B12	Gestion des embâcles et entretien de la ripisylve	Actions ponctuelles et linéaires à définir au besoin	Nombre de ml et d'actions réalisées, photos actions, constat visuel
B12C3(2)	Renaturation des cours d'eau	260 ml, 3 annexes hydrauliques	Nombre de ml, nombre d'actions réalisées, photos actions, constat visuel
A4B12	Mise en place de point d'abreuvement	166 unités	Nombre d'actions réalisées, suivi ensablement en aval, et suivi M.E.S.
A4B12(2)	Mise en défens des berges	29 150 ml	Nombre de ml, nombre d'actions réalisées, photos actions, constat visuel
F1	Sensibilisation des exploitants sylvicoles	à définir	Nombre de réunions réalisées
B2C3	Etudes relatives à l'aménagement de seuils, étangs et petite continuité	88 unités	Nombre d'études réalisées
A3B12C3	Intervention sur les ouvrages en faveur de la transparence écologique	15 unités	Nombre d'actions réalisées
A3B12D1F12	Gestion des vannages et retenues sur les cours principaux	Nombre de réunion et conventions avec les propriétaires d'ouvrages	Nombre de réunion et convention avec les propriétaires d'ouvrages, suivi visuel de l'ensablement amont/aval
C1	Animation du Comité migrateur Gartempe	1 à 2 réunions par an	Nombre de réunions réalisées
C2	Utilisation tableau de bord continuité écologique	1 à 2 réunions par an	Nombre de réunions réalisées
C3D1	Etudier l'opportunité d'alevinage en saumon atlantique sur le bassin de la Gartempe	1 étude	Réalisation de l'action
B12C3(3)	Mise en place d'une stratégie étangs et retenues	20 jours par an et/ou un projet par an	Nombre de jours consacrés et/ou nombre de projet réalisés, suivi visuel ensablement
A1D1F12	Réalisation d'un diagnostic sur la fonctionnalité du Vincou et des problématiques liées aux retenues	1 étude	Réalisation d'étude
A1F12	Sensibilisation des usagers aux dysfonctionnements hydrologiques	10 jours par an	Nombre de jours consacrés
A1B12D1E1(1)	Etude champ d'expansion des crues	1 étude	Réalisation de l'action
D1E1F12	Etude de zonages des fonctionnalités des zones humides du bassin versant	1 étude	Réalisation de l'action, nombre d'hectares diagnostiqués
A34B2C3	Maîtrise foncière des zones humides	50 hectares en acquisition gestion et 71 actions travaux	Nombre d'hectares et le nombre d'actions travaux
C3D1(2)	Prospections et élimination d'espèces invasives	40 pièges à ragondins, 50 actions sur espèces végétales	Nombre de pièges en actions (chiffre de destructions), nombre d'actions sur espèces végétales
C3D1E1F12	Recensement des populations d'espèces emblématiques des milieux aquatiques	87 jours d'animation sur 5 ans	Nombre de jours
A1B12D1E1(2)	Réalisation de diagnostic agricole	150 DIE, 19 diagnostics collectifs, 75 diagnostics individuels	Nombre de DIE, nombre de diagnostics collectifs, nombre de diagnostics individuels
A4B12D1E1F12	Animation agricole	Nombre de jours d'animation, actions de communication	Nombre de jours d'animation, nombre d'actions de communication
A14B2F2	Recherche et résorption des décharges sauvages	2 actions	Nombre d'actions
D1E1	Suivis évaluatifs du bassin versant	225 analyses, suivis ponctuels	Nombre d'analyses et de suivis réalisés
D1E1F12(2)	Evaluer les impacts potentiels des rejets des sites miniers uranifères sur les écosystèmes	1 étude, 4 bassins versants	Nombre de réunions du comité de pilotage en charge du suivi et de la validation
E1F12	Animer et mettre en œuvre le CTMA « Contrat de Rivière Gartempe 2018-2022 »	5.4 ETP	Nombre d'ETP engagés, bilans annuels
F2(1)	Réalisation des bulletins Gartempe Inf'Eau	1 bulletin par an	Edition du bulletin
F2(2)	Participation à l'organisation d'action de sensibilisation auprès des scolaires	A définir	Nombre de projets
F2(3)	Intervention dans les formations professionnelles	5/an	Nombre d'interventions
F12	Production de documents informatifs liés au fonctionnement du bassin versant	A définir	Nombre de documents



